VOLUME 1

COMPTES PUBLICS 2016 2017

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Année financière
terminée le 31 mars 2017

Québec

COMPTES PUBLICS 2016-2017

VOLUME 1

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Année financière terminée le 31 mars 2017

Publiés conformément aux dispositions de l'article 86
de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001)

Finances
Québec

Comptes publics 2016-2017 – Volume 1

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Novembre 2017

ISSN 0706-2869 (Imprimé)
ISSN 1925-1815 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2017

Son Honneur l'honorable J. Michel Doyon
Lieutenant-gouverneur du Québec
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Lieutenant-gouverneur,

J'ai le plaisir de vous présenter les Comptes publics du gouvernement du Québec de l'année financière terminée le 31 mars 2017.

Le ministre des Finances,

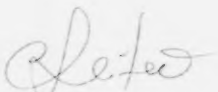

Carlos Leitão

Québec, novembre 2017

Monsieur Carlos Leitão
Ministre des Finances
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément au mandat qui m'a été confié, j'ai l'honneur de vous présenter les Comptes publics du gouvernement du Québec de l'année financière terminée le 31 mars 2017, lesquels ont été préparés selon les dispositions de l'article 86 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), en conformité avec les conventions comptables du gouvernement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le contrôleur des finances,

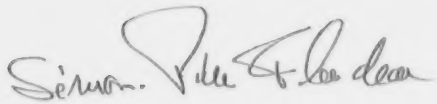

Simon-Pierre Falardeau, CPA, CA

Québec, novembre 2017

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DES COMPTES PUBLICS 11

ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2016-2017 15
2. RETOUR SUR LE BUDGET 2016-2017 17
3. RISQUES ET INCERTITUDES 18
4. ANALYSE DES ÉCARTS 20
   - 4.1 COMPARAISON DES RÉSULTATS RÉELS AVEC CEUX DU BUDGET 21
   - 4.2 COMPARAISON DES RÉSULTATS RÉELS AVEC CEUX DE L'ANNÉE FINANCIÈRE PRÉCÉDENTE 25
5. LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE 30
6. ANALYSE DES PRINCIPALES TENDANCES 33
7. RÉSULTAT DE L'ANALYSE DES INDICATEURS 45

ANNEXE 1 - STATISTIQUES FINANCIÈRES 57

ANNEXE 2 - INFORMATIONS PAR SECTEURS DE REDDITION DE COMPTES 63

ANNEXE 3 - GLOSSAIRE 67

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ 77

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT 79

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS 83

ÉTAT CONSOLIDÉ DES DÉFICITS CUMULÉS 84

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE 85

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE 86

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE 87

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES 89
2. INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE 101
3. MODIFICATIONS COMPTABLES 102
4. TRANSFERTS FINANCÉS PAR LE RÉGIME FISCAL 103
5. ENCAISSE 104
6. PLACEMENTS TEMPORAIRES 105
7. DÉBITEURS 106
8. PRÊTS ET PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE 107
9. FONDS DES GÉNÉRATIONS 110
10. CRÉDITEURS ET FRAIS À PAYER 112
11. REVENUS REPORTÉS 113
12. AUTRES PASSIFS 115
13. RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS 116
14. GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS 132
15. DETTES 135
16. IMMOBILISATIONS 141
17. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES 144
18. GARANTIES D'EMPRUNTS 149
19. ÉVENTUALITÉS 152
20. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE 153
21. CHIFFRES COMPARATIFS 155
22. ÉVÈNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 156

ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. ASSEMBLÉE NATIONALE, PERSONNES DÉSIGNÉES, MINISTÈRES ET ORGANISMES DU GOUVERNEMENT DONT LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES ONT ÉTÉ EFFECTUÉES À MÊME LE FONDS GÉNÉRAL DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU 157
2. ORGANISMES, FONDS SPÉCIAUX ET FONDS D'AMORTISSEMENT DU GOUVERNEMENT 159
3. ORGANISMES DES RÉSEAUX DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET DE L'ÉDUCATION DU GOUVERNEMENT 162
4. ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT 167
5. MINISTÈRES ET ORGANISMES DU GOUVERNEMENT EXERÇANT DES OPÉRATIONS FIDUCIAIRES EXCLUES DU PÉRIMÈTRE COMPTABLE DU GOUVERNEMENT 168
6. REVENUS 170
7. DÉPENSES 171
8. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT 172
9. INFORMATIONS SECTORIELLES 181
10. OPÉRATIONS FIDUCIAIRES DU GOUVERNEMENT 186

Présentation des comptes publics

Les *Comptes publics 2016-2017* présentent les résultats et la situation financière du gouvernement du Québec. Afin d'en accroître l'utilité et la transparence, ils englobent une analyse financière. L'analyse présente l'évolution des principales tendances quant aux postes importants des états financiers consolidés.

Le ministère des Finances considère que l'utilisation d'indicateurs constitue un outil efficace pour être en mesure d'étudier l'évolution de l'état des finances du gouvernement. C'est la raison pour laquelle onze indicateurs sont présentés à la section « Analyse des états financiers consolidés ».

Les *Comptes publics 2016-2017* présentent l'information relative aux résultats réels de l'année financière terminée le 31 mars 2017. Les prévisions initiales pour cette année financière ont été présentées dans le budget 2016-2017 du 17 mars 2016 et ont été révisées dans *Le plan économique du Québec – Mise à jour d'octobre 2016* du 25 octobre 2016. Des résultats préliminaires ont été présentés dans le budget 2017-2018 du 28 mars 2017. Conformément aux normes adoptées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP), l'analyse comparative avec le budget, présentée dans ce document, a été réalisée avec les prévisions initiales du budget 2016-2017 présentées le 17 mars 2016.

Les comptes publics de l'année financière terminée le 31 mars 2017 ont été préparés par le Contrôleur des finances pour le ministre des Finances selon les dispositions de l'article 86 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), en conformité avec les conventions comptables déterminées par le Conseil du trésor. Ils sont publiés en deux volumes.

La préparation des comptes publics requiert la participation et la collaboration d'un nombre important d'employés des différents ministères, fonds, organismes du gouvernement et de ceux des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ainsi que d'employés des entreprises du gouvernement. Nous tenons à les remercier pour leur appui à la publication de ces documents.

Volume 1 – États financiers consolidés du gouvernement du Québec

Le volume 1 présente les états financiers consolidés du gouvernement du Québec ainsi qu'une analyse financière qui facilite la compréhension des opérations réalisées au cours de l'année financière 2016-2017.

Les états financiers consolidés se composent de plusieurs éléments.

- L'état consolidé des résultats rend compte du surplus ou du déficit annuel découlant des activités de l'année financière. Il présente les revenus du gouvernement, les coûts des services et d'autres charges de l'année.

Présentation des comptes publics (suite)

- L'état consolidé des déficits cumulés montre l'évolution des déficits cumulés en tenant compte des résultats de l'année financière, des éléments qui y ont été imputés directement ainsi que divers redressements dus à des modifications comptables.
- L'état consolidé de la situation financière présente les ressources financières du gouvernement du Québec ainsi que ses obligations. Il établit la dette nette, composée des déficits cumulés et des actifs non financiers.
- L'état consolidé de la variation de la dette nette rend compte de l'incidence combinée sur la dette nette des résultats de l'année financière, des variations des actifs non financiers, des éléments imputés directement aux déficits cumulés ainsi que des redressements dus à des modifications comptables.
- L'état consolidé des flux de trésorerie fournit l'information sur les liquidités du gouvernement générées ou utilisées, au cours de l'année financière, dans le cadre des activités de fonctionnement, d'investissement en placements et en immobilisations et de financement.
- Les notes et les annexes fournissent des renseignements additionnels à l'égard des rubriques des états financiers consolidés et font partie intégrante de ceux-ci. Elles incluent également un sommaire des principales conventions comptables utilisées pour la préparation des états financiers consolidés ainsi que de l'information consolidée par missions gouvernementales sur les résultats.

Conformément à la Loi sur le vérificateur général (RLRQ, chapitre V-5.01), la vérificatrice générale du Québec prépare, à titre d'auditeur indépendant, un rapport accompagnant les états financiers consolidés du gouvernement dans lequel elle exprime son opinion sur ces états financiers.

Volume 2 – Renseignements financiers sur le fonds consolidé du revenu : fonds général et fonds spéciaux

Le volume 2 présente des renseignements financiers sur le fonds consolidé du revenu, lequel est constitué du fonds général et des fonds spéciaux. Ce volume se divise en deux parties. La première partie expose les revenus des ministères et des organismes budgétaires, leurs crédits autorisés ainsi que les dépenses et les autres coûts imputés sur chacun de ces crédits et, finalement, les opérations financières des comptes à fin déterminée qu'ils administrent. La deuxième partie présente les revenus des fonds spéciaux, leurs dépenses approuvées et celles réalisées ainsi que leurs investissements approuvés et ceux réalisés.

SECTION 1

ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. Faits saillants de l'année financière 2016-2017

Résultats consolidés

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2017
(en millions de dollars)

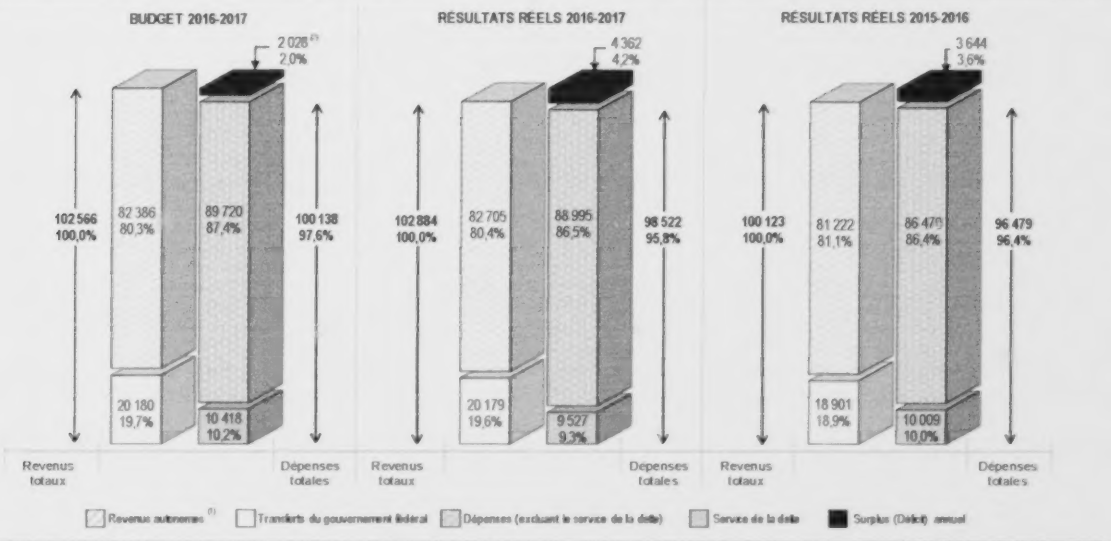

Note : Selon les données du tableau « Sommaire des résultats consolidés » présenté à la page 20. Les proportions exprimées en pourcentage sont établies sur la base des revenus totaux.

(1) Les revenus autonomes incluent les revenus de 2 028 M$, 2 001 M$ et 1 453 M$ du Fonds des générations, respectivement pour le budget 2016-2017 du 17 mars 2016 et les résultats réels 2016-2017 et 2015-2016.

(2) Le surplus annuel prévu inclut une provision pour éventualités de 400 M$.

Solde budgétaire

Lors du budget 2016-2017 du 17 mars 2016, ci-après le budget, le gouvernement prévoyait un surplus annuel de 2 028 millions de dollars. Au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire[1], et ce, en tenant compte de l'affectation au Fonds des générations de 2 028 millions de dollars de revenus, l'équilibre budgétaire était prévu pour l'année financière 2016-2017.

Les résultats de l'année financière 2016-2017 présentent un surplus annuel de 4 362 millions de dollars. En tenant compte d'un versement des revenus dédiés de 2 001 millions de dollars au Fonds des générations, le solde budgétaire est de 2 361 millions de dollars, soit une amélioration de 2 361 millions de dollars par rapport à la prévision du budget. Cette somme est entièrement affectée à la réserve de stabilisation, conformément à la Loi sur l'équilibre budgétaire. Par ailleurs, le gouvernement peut choisir de verser une partie de la réserve au Fonds des générations.

[1] RLRQ, chapitre E-12.00001

1. Faits saillants de l'année financière 2016-2017 (suite)

Revenus consolidés

Le total des revenus consolidés s'établit à 102 884 millions de dollars, soit une révision à la hausse de 318 millions de dollars ou de 0,3 % comparativement au budget. Par rapport à l'année financière 2015-2016, les revenus ont augmenté de 2 761 millions de dollars ou de 2,8 %.

- L'écart entre les revenus de la présente année financière et ceux du budget initial s'explique par des revenus plus élevés que prévu au chapitre de l'impôt sur le revenu et les biens de 47 millions de dollars, des taxes à la consommation de 363 millions de dollars, des revenus divers de 326 millions de dollars et des revenus provenant des entreprises du gouvernement de 49 millions de dollars, compensés en partie par des révisions à la baisse des droits et permis de 466 millions de dollars et des transferts du gouvernement fédéral de 1 million de dollars.

- L'augmentation de 2 761 millions de dollars entre les revenus de la présente année financière et ceux de l'année financière précédente s'explique par des hausses de 376 millions de dollars des revenus de l'impôt sur le revenu et les biens, de 752 millions de dollars des taxes à la consommation, de 1 000 millions de dollars des revenus divers et de 1 278 millions de dollars des transferts du gouvernement fédéral, compensées en partie par des baisses de 531 millions de dollars des droits et permis et de 114 millions de dollars des revenus provenant des entreprises du gouvernement.

Dépenses consolidées

Les dépenses consolidées s'élèvent à 98 522 millions de dollars, soit une révision à la baisse de 1 616 millions de dollars ou de 1,6 %, par rapport à la prévision du budget. En comparaison avec l'année financière précédente, ces dépenses ont augmenté de 2 043 millions de dollars ou de 2,1 %.

- Le budget 2016-2017 prévoyait une croissance de 2,5 % des dépenses consolidées, alors qu'elle a été de 2,1 %. Cette croissance moins élevée que prévu s'explique principalement par une révision à la baisse des dépenses, en 2016-2017, de 52 millions de dollars pour la mission « Éducation et culture », de 284 millions de dollars pour la mission « Soutien aux personnes et aux familles », de 791 millions de dollars pour la mission « Gouverne et justice » et de 891 millions de dollars du « Service de la dette », légèrement compensée par des révisions à la hausse des dépenses de 363 millions de dollars pour la mission « Santé et services sociaux » et de 39 millions de dollars pour la mission « Économie et environnement ».

- L'augmentation de 2 043 millions de dollars entre les dépenses de l'année financière 2016-2017 et celles de l'année financière précédente s'explique par les hausses des dépenses de 1 211 millions de dollars au titre de la mission « Santé et services sociaux », de 650 millions de dollars de la mission « Éducation et culture », de 617 millions de dollars de la mission « Économie et environnement », de 59 millions de dollars de la mission « Gouverne et Justice », particllement compensées par des baisses de dépenses de 12 millions de dollars de la mission « Soutien aux personnes et aux familles » et de 482 millions de dollars du « Service de la dette ».

2. Retour sur le budget 2016-2017

Le surplus annuel prévu dans le budget 2016-2017 était de 2 028 millions de dollars. Après l'affectation des revenus de 2 028 millions de dollars au Fonds des générations, l'équilibre budgétaire était prévu au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

Revenus autonomes

La croissance prévue des revenus autonomes, excluant ceux provenant des entreprises du gouvernement, s'élevait à 2,9 %. Cette croissance reflétait l'accélération anticipée de l'activité économique au Québec ainsi que les effets des mesures mises en place, entre autres, lors des budgets, notamment l'abolition graduelle de la contribution santé à compter de 2016.

Revenus provenant des entreprises du gouvernement

Les revenus des entreprises du gouvernement en 2016-2017 devaient décroître de 2,2 %, avant affectation au Fonds des générations. Cela était principalement attribuable aux résultats d'Hydro-Québec, qui diminuaient en raison de la baisse prévue des exportations nettes d'électricité s'expliquant par l'arrêt d'une ligne de transport avec la Nouvelle-Angleterre afin de réaliser des travaux majeurs.

Transferts du gouvernement fédéral

Les revenus de transfert du gouvernement fédéral devaient augmenter de 5,7 % en 2016-2017. Cette évolution s'expliquait principalement par :

- une augmentation de 5,3 % des revenus de péréquation en raison essentiellement de la hausse de l'enveloppe canadienne de péréquation, liée à la croissance du PIB nominal canadien, et de la diminution de la part du Québec parmi les provinces bénéficiaires aux assiettes des taxes à la consommation et de l'impôt sur le revenu des particuliers;
- une hausse de 8,3 % des transferts pour la santé qui découle de la croissance annuelle de 6,0 % de l'enveloppe du Transfert canadien en matière de santé (TCS) pour l'ensemble des provinces, combinée à une révision de la valeur de l'abattement spécial du Québec.

Dépenses consolidées

Le budget 2016-2017 anticipait une croissance des dépenses consolidées, excluant le service de la dette, de 2,4 %. Le budget prévoyait une hausse de 735 millions de dollars des dépenses de la mission « Santé et services sociaux », de 696 millions de dollars des dépenses de la mission « Éducation et culture », de 140 millions de dollars des dépenses de la mission « Économie et environnement », de 130 millions de dollars des dépenses de la mission « Soutien aux personnes et aux familles » et de 385 millions de dollars des dépenses de la mission « Gouverne et justice ».

Service de la dette consolidé

Le service de la dette devait augmenter de 3,6 %. Cette évolution s'expliquait notamment par l'augmentation prévue des taux d'intérêt et du niveau de la dette.

3. Risques et incertitudes

Les facteurs suivants sont des éléments de risque et d'incertitude qui ne dépendent pas directement du gouvernement, mais qui peuvent conduire à des résultats réels différents de ceux prévus, notamment :

- les prévisions économiques sur lesquelles le gouvernement s'appuie pour établir ses revenus budgétaires annuels, notamment toute variation observée au niveau de la croissance de l'économie, de l'emploi et de l'indice des prix à la consommation. Par exemple, une variation de 1,0 % du PIB nominal a un impact de l'ordre de 650 millions de dollars sur les revenus autonomes du gouvernement;
- le niveau des dépenses de programmes dont le coût est lié à la situation économique. Par exemple, l'évolution du marché du travail influence le coût des programmes de mesures d'aide à l'emploi et de sécurité du revenu. De même, en matière de santé, le vieillissement de la population augmente le risque de dépassement des coûts au chapitre des médicaments et des services à la population;
- les données économiques, fiscales ou démographiques sur lesquelles le gouvernement s'appuie pour établir les revenus de transfert du gouvernement fédéral, de même que les négociations avec celui-ci, qui s'effectuent de façon régulière, pouvant modifier ces revenus;
- des situations imprévues telles que des catastrophes naturelles, des arrêts de travail, etc.;
- la variation des taux d'intérêt, qui a un impact sur le service de la dette, présentée à la note 14 des états financiers consolidés;
- le risque qu'un contrepartiste fasse défaut à ses obligations contractuelles (risque de crédit), présenté à la note 14 des états financiers consolidés;
- la conclusion de certaines réclamations et causes en instance devant les tribunaux dont le gouvernement fait l'objet, lesquelles sont présentées à la note 19 des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés font également état, à la note 2, des incertitudes auxquelles sont sujettes les estimations que requiert leur préparation.

Afin de réduire son exposition au risque, le gouvernement élabore des stratégies de gestion à l'égard de certaines de ces variables. À l'aide des politiques économiques, fiscales et budgétaires, le gouvernement influe sur ses revenus et dépenses (autres que le service de la dette) par :

- l'utilisation de prévisions économiques qui n'induisent pas une anticipation de revenus trop élevée ou trop faible, ce qui pourrait conduire à des décisions inadaptées en termes de politiques;
- le suivi d'indicateurs économiques, budgétaires et financiers, dont le rapport mensuel de ses revenus et dépenses budgétaires, ainsi que le suivi des résultats des entités consolidées;
- la mise en œuvre de mesures de soutien à l'économie.

3. Risques et incertitudes (suite)

Un gouvernement ne peut à lui seul empêcher une récession ou les effets d'un ralentissement de l'économie. Il dispose par contre des moyens nécessaires pour jouer un rôle de stabilisateur afin d'atténuer les impacts du ralentissement de l'activité économique et d'accélérer le processus de reprise.

De plus, les politiques de financement amènent le gouvernement à influer également sur son service de la dette en ayant recours à différentes stratégies, telles qu'elles sont décrites en détail dans la note 14 des états financiers consolidés.

4. Analyse des écarts

Sommaire des résultats consolidés

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2017
(en millions de dollars)

	Budget 2016-2017 [1]	Résultats réels au 31 mars 2017	Variation par rapport au budget		Résultats réels au 31 mars 2016 [2]	Variation par rapport aux résultats réels de l'exercice précédent	
			$	%		$	%
REVENUS							
Impôt sur le revenu et les biens	44 802	44 849	47	0,1	44 473	376	0,8
Taxes à la consommation	18 906	19 269	363	1,9	18 517	752	4,1
Droits et permis	3 763	3 297	(466)	(12,4)	3 828	(531)	(13,9)
Revenus divers	10 065	10 391	326	3,2	9 391	1 000	10,6
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	4 850	4 899	49	1,0	5 013	(114)	(2,3)
Revenus autonomes	**82 386**	**82 705**	**319**	**0,4**	**81 222**	**1 483**	**1,8**
Transferts du gouvernement fédéral	20 180	20 179	(1)	(0,0)	18 901	1 278	6,8
Total des revenus	**102 566**	**102 884**	**318**	**0,3**	**100 123**	**2 761**	**2,8**
DÉPENSES							
Santé et services sociaux	38 372	38 735	363	0,9	37 524	1 211	3,2
Éducation et culture	21 698	21 646	(52)	(0,2)	20 996	650	3,1
Économie et environnement	12 276	12 315	39	0,3	11 698	617	5,3
Soutien aux personnes et aux familles	9 846	9 562	(284)	(2,9)	9 574	(12)	(0,1)
Gouverne et justice	7 528	6 737	(791)	(10,5)	6 678	59	0,9
Sous-total	**89 720**	**88 995**	**(725)**	**(0,8)**	**86 470**	**2 525**	**2,9**
Service de la dette	10 418	9 527	(891)	(8,6)	10 009	(482)	(4,8)
Total des dépenses	**100 138**	**98 522**	**(1 616)**	**(1,6)**	**96 479**	**2 043**	**2,1**
Provision pour éventualités	(400)		400	(100,0)			
SURPLUS ANNUEL	**2 028**	**4 362**	**2 334**	–	**3 644**	**718**	–

(1) Selon les données présentées dans le budget 2016-2017 du ministère des Finances, déposé le 17 mars 2016. Certaines données du budget 2016-2017 ont été reclassées pour les rendre conformes à la présentation adoptée dans les états financiers consolidés.

(2) Certaines données de l'année 2015-2016 ont été reclassées pour les rendre conformes à la présentation adoptée au 31 mars 2017.

4. Analyse des écarts (suite)

4.1 Comparaison des résultats réels avec ceux du budget

Revenus consolidés

Les revenus consolidés pour l'année financière 2016-2017 ont été plus élevés que prévu de 318 millions de dollars par rapport au budget, résultant d'une révision à la hausse de 319 millions de dollars des revenus autonomes et d'une révision à la baisse de 1 million de dollars des transferts du gouvernement fédéral.

Revenus autonomes

La révision à la hausse des revenus autonomes de 319 millions de dollars par rapport au budget résulte :

- des revenus de l'impôt sur le revenu et les biens plus élevés que prévu de 47 millions de dollars, ce qui s'explique notamment par :
  - des revenus moins importants que ceux anticipés de l'impôt sur le revenu des particuliers, reflétés notamment par un niveau de revenu imposable en 2016 moins élevé qu'attendu,
  - une diminution des cotisations pour les services de santé, découlant notamment du remboursement de la contribution santé payée en 2016 aux contribuables dont le revenu était de 134 095 dollars ou moins,
  - une croissance plus forte que prévu des revenus de l'impôt des sociétés, particulièrement des acomptes provisionnels;
- de la révision à la hausse de 363 millions de dollars des revenus de taxes à la consommation, qui provient notamment des revenus de la taxe de vente plus élevés que prévu, attribuable notamment à la croissance plus élevée des ventes au détail et à des revenus plus importants qu'anticipé provenant des institutions financières désignées particulières;
- de la révision à la baisse de 466 millions de dollars des droits et permis, qui découle notamment des revenus plus faibles que prévu des droits d'émission dans le cadre du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec;

4. Analyse des écarts (suite)

4.1 Comparaison des résultats réels avec ceux du budget (suite)

Revenus consolidés (suite)

Revenus autonomes (suite)

- des revenus divers plus élevés que prévu de 326 millions de dollars, provenant principalement :
  - de la hausse de 176 millions de dollars découlant du contrôle par la Société d'habitation du Québec des sommes détenues par le Fonds québécois d'habitation communautaire,
  - de la hausse de 68 millions de dollars due à la facturation d'aménagements à des organismes sans but lucratif par la Société québécoise des infrastructures,
  - de la hausse de 63 millions de dollars des primes payées par les adhérents et les personnes de 65 ans et plus au régime public d'assurance médicaments, en raison à la fois du nombre de cotisants et de leurs revenus plus élevés que prévus,
- de la révision à la hausse de 49 millions de dollars des revenus provenant des entreprises du gouvernement, s'expliquant principalement par des meilleurs résultats que prévu pour Loto-Québec et Investissement Québec.

Transferts du gouvernement fédéral

Les transferts du gouvernement fédéral sont inférieurs de 1 million de dollars par rapport à la prévision présentée dans le budget. Les principales variations sont :

- la baisse de 164 millions de dollars des revenus constatés de la taxe fédérale sur l'essence pour le financement des infrastructures municipales;
- la hausse de 75 millions de dollars provenant de l'entente concernant l'investissement dans le logement abordable ainsi que de l'entente concernant l'aide aux propriétaires victimes de la pyrrhotite;
- la hausse de 46 millions de dollars de la contribution du gouvernement fédéral au financement au Fonds de développement du marché du travail, qui est notamment attribuable aux modifications des Ententes Canada-Québec sur le développement du marché du travail et celle du Fonds canadien pour l'emploi;
- la hausse de 41 millions de dollars de revenus de transfert dans le réseau de la santé et des services sociaux, qui s'explique essentiellement par la cession de l'Hôpital des anciens combattants de Sainte-Anne-de-Bellevue au gouvernement du Québec le 1er avril 2016.

4. Analyse des écarts (suite)

4.1 Comparaison des résultats réels avec ceux du budget (suite)

Dépenses consolidées

Le total des dépenses consolidées pour l'année financière 2016-2017, excluant le service de la dette, s'établit à 88 995 millions de dollars, soit une révision à la baisse de 725 millions de dollars par rapport à celui prévu au budget. Les variations des dépenses consolidées à chacune des missions s'expliquent par :

- l'augmentation de 363 millions de dollars des dépenses pour la mission « Santé et services sociaux », qui découle essentiellement de la hausse des dépenses pour les services médicaux;
- la diminution de 52 millions de dollars des dépenses pour la mission « Éducation et culture », qui résulte principalement :
  - de la baisse de 185 millions de dollars des dépenses attribuables aux régimes de retraite et à l'amortissement des immobilisations,
  - de la hausse de 115 millions de dollars des dépenses relatives au crédit d'impôt pour services de production cinématographique;
- l'augmentation de 39 millions de dollars des dépenses pour la mission « Économie et environnement », qui provient notamment :
  - de la hausse de 264 millions de dollars des dépenses relatives aux crédits d'impôt, notamment ceux pour affaires électroniques, pour la recherche et le développement, pour l'investissement ainsi que pour les titres multimédias,
  - de la hausse de 248 millions de dollars des dépenses au Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, notamment pour le soutien aux organismes de recherche et pour le développement de l'entrepreneuriat,
  - de la hausse de 39 millions de dollars de la provision pour pertes sur les interventions financières garanties en raison de la baisse de valeur des placements du fonds Capital Mines Hydrocarbure,
  - de la hausse de 21 millions de dollars des subventions versées par la Société du Plan Nord,
  - de la baisse de 216 millions de dollars des dépenses de transfert aux municipalités et aux organismes municipaux, en raison d'une baisse des investissements dans les infrastructures municipales,
  - de la baisse de 160 millions de dollars des provisions au Fonds du développement économique,
  - de la baisse de 146 millions de dollars des dépenses du Fonds vert, en raison notamment du rythme plus lent que prévu de la mise en œuvre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques,
  - de la baisse de 22 millions de dollars de la contribution de La Financière agricole du Québec pour ses programmes de financement, d'assurance et de protection du revenu, essentiellement à l'égard du programme Agri-stabilité en raison des conditions économiques favorables;

4. Analyse des écarts (suite)

4.1 Comparaison des résultats réels avec ceux du budget (suite)

Dépenses consolidées (suite)

- la diminution de 284 millions de dollars des dépenses pour la mission « Soutien aux personnes et aux familles », qui résulte notamment :
  - de la baisse de 102 millions de dollars des dépenses relatives aux crédits d'impôt pour la prime au travail, le bouclier fiscal et les frais de garde d'enfant,
  - de la baisse de 24 millions de dollars des dépenses de la Commission des services juridiques en raison notamment de coûts moindres liés à l'aide juridique de même qu'à l'application du chapitre III de la Loi sur l'aide juridique,
  - de la baisse de 20 millions de dollars des dépenses du Fonds des biens et des services;
- la diminution de 791 millions de dollars des dépenses pour la mission « Gouverne et justice », qui découle notamment de la baisse de :
  - 447 millions de dollars en raison de la non-utilisation des sommes prévues au fonds de suppléance,
  - 138 millions de dollars des dépenses des régimes de retraite, qui s'explique par des modifications qui leur ont été apportées à la suite de négociations ainsi que des nouvelles évaluations actuarielles,
  - 39 millions de dollars en raison des dépenses pour mauvaises créances moindres que prévu à l'impôt sur le revenu des particuliers, aux impôts des sociétés et à la taxe de vente du Québec.

Le service de la dette consolidé est inférieur de 891 millions de dollars par rapport à la prévision du budget, en raison principalement de taux d'intérêt plus faibles que prévu et des nouvelles évaluations actuarielles des régimes de retraite, qui entraînent un niveau moins élevé des intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite.

4. Analyse des écarts (suite)

4.2 Comparaison des résultats réels avec ceux de l'année financière précédente

Revenus consolidés

Les revenus totaux du gouvernement pour l'année financière 2016-2017 ont augmenté de 2 761 millions de dollars par rapport à l'année financière précédente, résultant de l'augmentation de 1 483 millions de dollars des revenus autonomes et de 1 278 millions de dollars des transferts du gouvernement fédéral.

Revenus autonomes

La hausse des revenus autonomes de 1 483 millions de dollars, soit 1,8 %, est attribuable à :

- une augmentation de 376 millions de dollars des revenus provenant de l'impôt sur le revenu et les biens, due plus particulièrement à :
  - une hausse de 478 millions de dollars des revenus de l'impôt sur le revenu des particuliers, découlant principalement de la croissance de la rémunération hebdomadaire moyenne et du nombre d'emplois par rapport à l'année financière précédente,
  - une augmentation de 464 millions de dollars des revenus de l'impôt des sociétés, attribuable principalement à la hausse constatée de leur bénéfice net,
  - une baisse de 645 millions de dollars des cotisations pour les services de santé, découlant principalement du remboursement de la contribution santé payée en 2016 aux contribuables dont le revenu était de 134 095 dollars ou moins;
- une augmentation de 752 millions de dollars des revenus provenant des taxes à la consommation, qui résulte principalement de :
  - l'augmentation de 771 millions de dollars des revenus de taxe sur les ventes, attribuable en bonne partie à la hausse des ventes,
  - la baisse de 38 millions de dollars des revenus de taxe sur le tabac, principalement attribuable à la diminution des ventes;
- une diminution de 531 millions de dollars des revenus de droits et permis, qui s'explique principalement par :
  - une diminution de 591 millions de dollars des droits d'émission de gaz à effet de serre résultant d'une baisse de participation aux ventes aux enchères,
  - une hausse de 44 millions de dollars des droits d'immatriculation;

4. Analyse des écarts (suite)

4.2 Comparaison des résultats réels avec ceux de l'année financière précédente (suite)

Revenus consolidés (suite)

Revenus autonomes (suite)

- une augmentation de 1 000 millions de dollars des revenus divers, qui s'explique principalement par :
  - une augmentation de 176 millions de dollars découlant du contrôle par la Société d'habitation du Québec des sommes détenues par le Fonds québécois d'habitation communautaire,
  - une augmentation de 124 millions de dollars des revenus de placement du Fonds des générations, attribuable à la hausse du volume moyen des dépôts et du taux de rendement moyen,
  - une augmentation de 83 millions de dollars découlant de la hausse des revenus de primes d'assurances perçus pour le Fonds d'assurance médicament,
  - une augmentation de 68 millions de dollars due à la facturation d'aménagements à des organismes sans but lucratif par la Société québécoise des infrastructures,
  - une hausse de 544 millions de dollars découlant notamment de l'augmentation des revenus de contributions des usagers des réseaux, de l'augmentation des revenus de ventes de biens et services des réseaux et de la variation de certaines provisions;
- une baisse des revenus provenant des entreprises du gouvernement de 114 millions de dollars, qui résulte principalement de :
  - la diminution de 268 millions de dollars des résultats nets d'Hydro-Québec, découlant notamment de la diminution des exportations nettes d'électricité en raison de la baisse des prix sur le marché de l'énergie,
  - l'augmentation de 140 millions de dollars des résultats nets d'Investissement Québec, attribuable principalement à l'augmentation des gains sur disposition de placements, des résultats des participations et des rendements sur les placements.

4. Analyse des écarts (suite)

4.2 Comparaison des résultats réels avec ceux de l'année financière précédente (suite)

Revenus consolidés (suite)

Transferts du gouvernement fédéral

L'augmentation des transferts du gouvernement fédéral de 1 278 millions de dollars, soit 6,8 %, résulte notamment :

- d'une augmentation de 509 millions de dollars des revenus de péréquation, qui découle essentiellement de la hausse de l'enveloppe canadienne de péréquation, liée à la croissance du PIB nominal canadien et à la diminution de la part du Québec, parmi les provinces bénéficiaires, aux assiettes des taxes à la consommation et de l'impôt sur le revenu des particuliers;
- d'une hausse de 459 millions de dollars des revenus de transfert pour la santé, qui s'explique principalement par la croissance annuelle de 6,0 % de l'enveloppe du Transfert canadien en matière de santé (TCS) pour l'ensemble des provinces, combinée à une révision de la valeur de l'abattement spécial du Québec;
- d'une hausse de 93 millions de dollars des revenus de transfert pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux, qui s'explique notamment par la croissance annuelle de 3,0 % de l'enveloppe canadienne;
- d'une hausse de 217 millions de dollars des revenus de transfert pour les autres programmes, qui s'explique principalement par une augmentation de 80 millions de dollars découlant de l'augmentation des contributions de la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL), ainsi que par une augmentation de 61 millions de dollars découlant de l'augmentation des revenus du « Programme canadien de prêts aux étudiants ».

4. Analyse des écarts (suite)

4.2 Comparaison des résultats réels avec ceux de l'année financière précédente (suite)

Dépenses consolidées

L'augmentation de 2 525 millions de dollars, soit de 2,9 %, des dépenses consolidées excluant le service de la dette est attribuable aux variations suivantes :

- une hausse de 1 211 millions de dollars, soit de 3,2 %, des dépenses pour la mission « Santé et services sociaux », qui découle de :
  - l'augmentation de 688 millions de dollars résultant de la hausse du coût des services financés par la Régie de l'assurance maladie du Québec,
  - l'augmentation de 386 millions de dollars de la dépense de rémunération des organismes du réseau de la santé et des services sociaux, attribuable principalement aux nouvelles conventions collectives, aux nouveaux investissements annoncés par le gouvernement et à l'intégration de deux nouveaux établissements à des centres intégrés universitaires en santé et services sociaux (CIUSSS),
  - la diminution de 42 millions de dollars de la dépense du régime de retraite, découlant principalement de modifications apportées aux dispositions de certains régimes de retraite;
- une augmentation de 650 millions de dollars, soit de 3,1 %, des dépenses pour la mission « Éducation et culture », qui découle notamment de :
  - l'augmentation de 448 millions de dollars de la dépense de rémunération des commissions scolaires, en raison notamment de l'indexation des salaires, des avancements d'échelon et de l'accroissement de l'effectif enseignant à la suite de la hausse de la clientèle étudiante,
  - l'augmentation de 115 millions de dollars des dépenses de transfert du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, résultant notamment :
    - d'une hausse de 47 millions de dollars des dépenses de transfert envers les établissements d'enseignement privé,
    - d'une hausse de 37 millions de dollars découlant de l'entente signée le 28 novembre 2016 avec le gouvernement fédéral concernant son Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires,
  - la hausse de 42 millions de dollars du montant relatif au crédit d'impôt remboursable pour la production cinématographique,
  - la diminution de 130 millions de dollars de la dépense du Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ), attribuable principalement à une modification du régime à la suite de la conclusion, en mars 2017, d'une entente de principe concernant des modifications à certaines dispositions du RRUQ;

4. Analyse des écarts (suite)

4.2 Comparaison des résultats réels avec ceux de l'année financière précédente (suite)

Dépenses consolidées (suite)

- une hausse de 617 millions de dollars, soit de 5,3 %, des dépenses pour la mission « Économie et environnement », qui s'explique notamment par les variations suivantes :
  - une hausse de 215 millions de dollars des dépenses de transfert du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, attribuable notamment au financement de nouvelles initiatives pour stimuler la recherche et l'innovation,
  - une hausse de 126 millions de dollars des dépenses, attribuable à une baisse de la valeur des prêts présentant des clauses particulières de remboursement basées sur des redevances,
  - une augmentation de 110 millions de dollars des dépenses de transfert de La Financière agricole du Québec, attribuable principalement à la hausse des contributions aux programmes « Agri-Québec » et « Agri-Québec Plus »,
  - une augmentation de 71 millions de dollars des dépenses de transfert du Fonds de développement du marché du travail, découlant de l'augmentation des activités d'aide à l'emploi,
  - une augmentation de 50 millions de dollars des dépenses de transfert du Fonds des ressources naturelles – Volet aménagement durable du territoire forestier, découlant notamment de la mise en place d'un programme de remboursement des coûts des chemins multiressources et du soutien aux organismes liés à l'innovation du secteur forestier,
  - une augmentation de 50 millions de dollars des dépenses de transfert de la Société d'habitation du Québec, attribuable au financement de divers programmes;
- une diminution de 12,0 millions de dollars, soit de 0,1 %, des dépenses pour la mission « Soutien aux personnes et aux familles »;
- une augmentation de 59 millions de dollars, soit de 0,9 %, des dépenses pour la mission « Gouverne et justice », qui s'explique notamment par le coût des aménagements livrés à des organismes sans but lucratif par la Société québécoise des infrastructures.

Enfin, le service de la dette a diminué de 482 millions de dollars par rapport à 2015-2016, soit de 4,8 %. Cette baisse s'explique principalement par la hausse des revenus du fonds d'amortissement des régimes de retraite qui sont inscrits en déduction du service de la dette.

5. Loi sur l'équilibre budgétaire

Solde budgétaire

La Loi sur l'équilibre budgétaire a pour objectif d'équilibrer le budget du gouvernement du Québec. Elle prévoit que ce dernier ne peut encourir aucun déficit budgétaire.

L'année financière 2016-2017 s'est terminée avec un solde budgétaire de 2 361 millions de dollars, lequel prend en compte l'affectation d'une somme de 2 001 millions de dollars au Fonds des générations.

Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2017

(en millions de dollars)

	Budget 2016-2017	Résultats réels au 31 mars 2017
Surplus annuel	2 028	4 362
Revenus du Fonds des générations	(2 028)	(2 001)
Solde budgétaire	–	**2 361**

5. Loi sur l'équilibre budgétaire (suite)

Réserve de stabilisation

La Loi prévoit l'établissement d'une réserve de stabilisation afin de faciliter la planification budgétaire pluriannuelle du gouvernement.

La réserve de stabilisation est affectée au maintien de l'équilibre budgétaire; son solde est diminué du montant nécessaire à l'atteinte de cet équilibre. De plus, le gouvernement peut, aux conditions qu'il détermine, utiliser la réserve de stabilisation afin de verser des sommes au Fonds des générations. Le solde de la réserve est diminué du montant ainsi versé à ce fonds.

Les sommes affectées annuellement à la réserve de stabilisation correspondent au montant de l'excédent constaté pour cette année financière, soit un solde budgétaire supérieur à zéro, établi conformément aux dispositions de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

L'excédent de 2 361 millions de dollars constaté en 2016-2017 est ainsi affecté à la réserve de stabilisation. Au 31 mars 2017, le solde de la réserve de stabilisation s'établit à 4 552 millions de dollars.

Réserve de stabilisation
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2017
(en millions de dollars)

	2017
Solde au début	**2 191**
Excédent de l'année	2 361
Solde à la fin	**4 552**

5. Loi sur l'équilibre budgétaire (suite)

Fonds des générations

Dans le budget 2016-2017, les revenus du Fonds des générations étaient estimés à 2 028 millions de dollars. Les revenus réels s'élèvent à 2 001 millions de dollars, soit 27 millions de dollars de moins par rapport à ce qui était prévu. Le solde du fonds atteint 10 523 millions de dollars au 31 mars 2017.

État de l'évolution du solde du Fonds des générations

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2017
(en millions de dollars)

	2017		2016
	Budget	Résultats réels	Résultats réels
Solde au début	**8 477**	**8 522**	**6 938**
Revenus autonomes			
Taxes à la consommation			
Taxe spécifique sur les boissons alcooliques	500	500	100
Droits et permis			
Redevances hydrauliques	747	782	741
Revenus miniers	109	80	161
Revenus divers			
Biens non réclamés	30	53	55
Revenus de placement	472	422	298
Revenus provenant des entreprises du gouvernement, pris à même les dividendes			
Hydro-Québec			
Indexation du coût moyen de fourniture de l'électricité patrimoniale	170	164	98
Total des revenus autonomes	**2 028**	**2 001**	**1 453**
Versement provenant du surplus cumulé de la Commission des normes du travail			131
Solde à la fin	**10 505**	**10 523**	**8 522**

Note : Selon les données présentées à la note 9 des états financiers consolidés (pages 110 et 111).

6. Analyse des principales tendances

L'analyse des principales tendances présentée dans cette section s'effectue avec les données provenant des états financiers consolidés du gouvernement du Québec. Ces données tiennent compte des impacts de la consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation en 2009-2010, alors que les données des années précédentes sont comptabilisées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

Aux fins du calcul de la croissance annualisée des revenus et dépenses aux sections « Évolution des revenus consolidés » et « Évolution des dépenses consolidées », les données des années 2009-2010 et suivantes ont été ramenées sur une base comparable, soit en considérant les organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire

Évolution des revenus et des dépenses
(en millions de dollars)

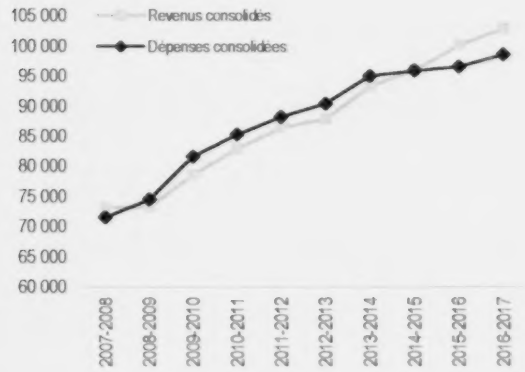

Évolution du solde budgétaire
(en millions de dollars)

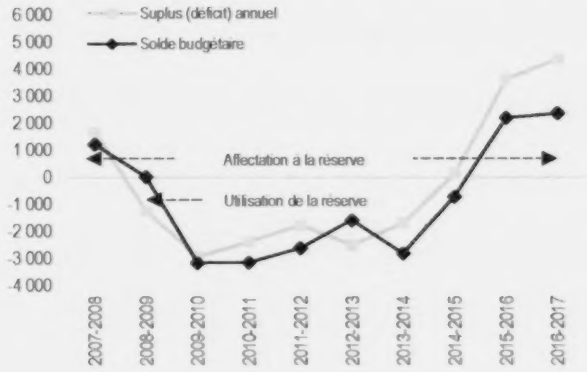

Note : La différence entre le surplus (déficit) annuel aux états financiers et le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire découle, pour l'essentiel, des revenus affectés au Fonds des générations, de l'utilisation de la réserve de stabilisation pour maintenir l'équilibre budgétaire en situation de déficit budgétaire, de la prise en compte d'ajustements liés à des modifications comptables ainsi que de l'exclusion, en 2012-2013, de la perte de 1 876 M$ provenant des activités abandonnées consécutive à la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2 d'Hydro-Québec.

Au cours de l'année financière 2007-2008, un surplus a été porté à la réserve de stabilisation. En 2008-2009 et 2009-2010, la crise financière et la récession mondiale ont détérioré de façon importante les équilibres financiers du gouvernement. En 2008-2009, l'utilisation de la réserve de stabilisation a ramené le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire à zéro. Les dispositions de cette loi, telles qu'adoptées le 21 avril 2015 et qui prohibent tout déficit budgétaire, ne s'appliquaient pas pour les années financières 2009-2010 à 2014-2015. Au cours de cette période, le gouvernement a affiché annuellement des déficits budgétaires dans le respect de la Loi. Pour l'année financière 2016-2017, le solde budgétaire est de 2 361 millions de dollars, lequel est affecté à la réserve de stabilisation.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Revenus

Évolution des revenus consolidés

REVENUS PAR SOURCES
(en millions de dollars)

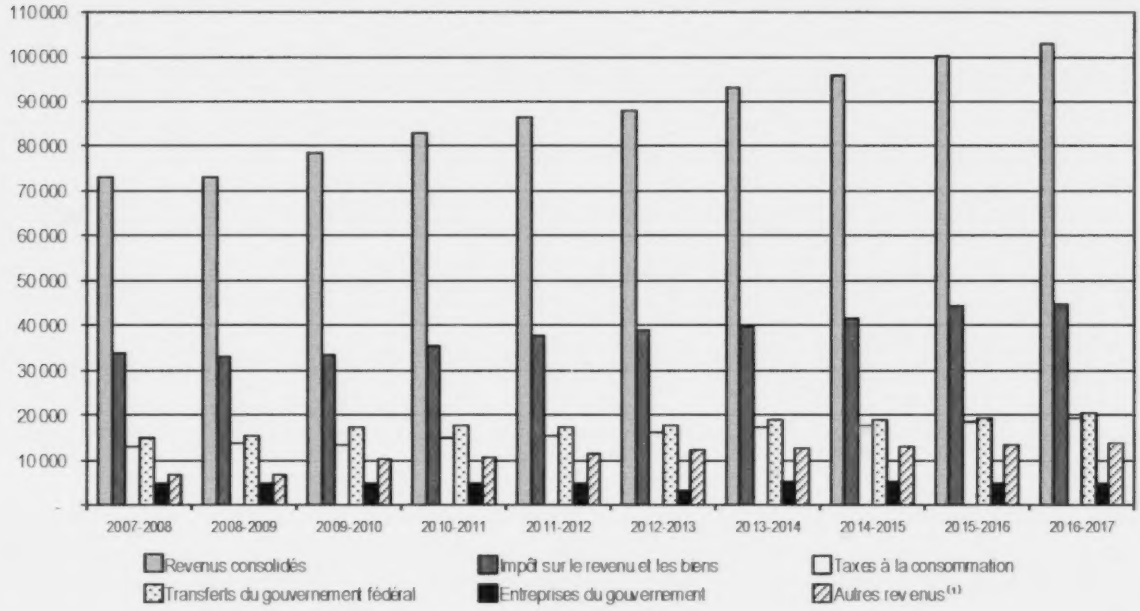

(1) Les autres revenus incluent les revenus de droits et permis, les revenus divers et les revenus du Fonds des générations.

Le niveau des revenus consolidés du gouvernement est passé de 73,1 à 102,9 milliards de dollars de l'année financière 2007-2008 à celle de 2016-2017. La croissance annuelle moyenne a été de 3,4 % pendant que celle du PIB se situait à 2,8 % pour la même période.

Depuis la consolidation ligne par ligne des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation en 2009-2010, les revenus autonomes d'environ 4,0 milliards de dollars de ces établissements sont inclus dans les revenus consolidés. Cela inclut, entre autres, les revenus à l'égard de l'impôt foncier scolaire et de diverses contributions des usagers incluant les frais de scolarité.

Les revenus totaux ont été en constante progression, sauf pour l'année 2008-2009 pour laquelle une baisse a été enregistrée à l'égard des revenus provenant de l'impôt sur le revenu et les biens.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Revenus (suite)

Évolution des revenus consolidés (suite)

Impôt sur le revenu et les biens

Les revenus provenant de l'impôt sur le revenu et les biens sont passés de 33 807 millions de dollars en 2007-2008 à 33 282 millions de dollars en 2009-2010, notamment en raison des effets de la crise financière et de la récession sur les revenus déclarés ainsi que des mesures fiscales mises en place dans le cadre du plan d'action économique pour soutenir l'économie pendant la récession. Cette baisse reflète également la réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers en 2008 et l'impact des autres mesures fiscales annoncées dans les budgets de 2007-2008 à 2009-2010 sur l'impôt des sociétés. Les revenus d'impôt ont ensuite repris leur progression pour atteindre 44 849 millions de dollars en 2016-2017. La croissance annuelle moyenne de ces revenus est de 2,9 % pour les années 2007-2008 à 2016-2017.

Taxes à la consommation

Les revenus provenant des taxes à la consommation sont passés de 13 146 millions de dollars en 2007-2008 à 19 269 millions de dollars en 2016-2017. Leur augmentation annuelle moyenne pour cette période s'établit à 4,5 % et résulte de la croissance soutenue des ventes au détail, des augmentations successives d'un point de pourcentage du taux de la TVQ, soit à compter du 1er janvier 2011 et du 1er janvier 2012, ainsi que de l'harmonisation de la TVQ à la TPS depuis le 1er janvier 2013 pour les institutions financières. Ils ont progressé de façon régulière depuis l'année financière 2007-2008, sauf pour l'année 2009-2010 pendant laquelle une légère baisse a été enregistrée.

Transferts du gouvernement fédéral

Les revenus de transfert du gouvernement fédéral sont passés de 14 733 millions de dollars en 2007-2008 à 20 179 millions de dollars en 2016-2017. La croissance annuelle moyenne des revenus de transfert du gouvernement fédéral est de 3,4 % pendant cette période. Ils ont progressé de 2007-2008 à 2010-2011, alors qu'une diminution, qui résulte principalement de la baisse des revenus de péréquation découlant de la bonne performance économique relative du Québec, a été constatée en 2011-2012. Les revenus de transfert du gouvernement fédéral ont augmenté en 2012-2013 et en 2013-2014, en raison notamment des versements totalisant 2 200 millions de dollars provenant de la compensation fédérale pour l'harmonisation des taxes de vente. Les revenus de transfert fédéraux sont demeurés relativement stables en 2014-2015 par rapport à l'année précédente et ont depuis augmenté pour atteindre 20 179 millions de dollars, en raison notamment d'une augmentation des transferts pour la santé et des paiements de péréquation.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Revenus (suite)

Évolution des revenus consolidés (suite)

Entreprises du gouvernement

Pour ce qui est des revenus provenant des entreprises du gouvernement, qui se composent principalement des résultats d'Hydro-Québec, de Loto-Québec et de la Société des alcools du Québec, ils sont passés de 5 025 millions de dollars en 2007-2008 à 4 899 millions de dollars en 2016-2017. Les revenus provenant des entreprises du gouvernement ont connu une décroissance annuelle moyenne de 0,3 % pendant cette période, principalement due à la diminution du bénéfice net d'Hydro-Québec au cours de cette période.

Autres revenus

Enfin, les autres revenus ont progressé de façon importante au cours des années 2007-2008 à 2016-2017. Parmi tous les facteurs expliquant cette hausse, mentionnons :

- l'addition des contributions des usagers et des frais de scolarité à la suite de la consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation à compter de 2009-2010;
- la prise en compte des redevances hydrauliques et des autres revenus du Fonds des générations à compter du 1er janvier 2007, et de leur croissance depuis ce moment.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Dépenses

Évolution des dépenses consolidées

DÉPENSES PAR MISSIONS
(en millions de dollars)

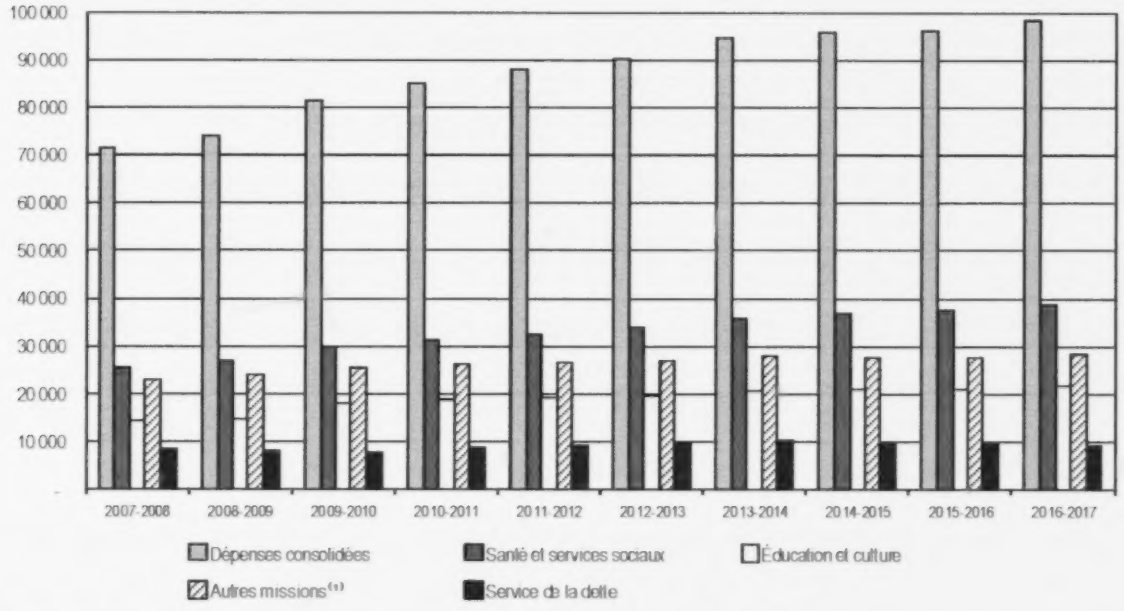

(1) Les autres missions incluent les missions « Économie et environnement », « Soutien aux personnes et aux familles » et « Gouverne et justice »

Le niveau des dépenses consolidées du gouvernement a connu une augmentation de 27,0 milliards de dollars de 2007-2008 à 2016-2017, passant de 71,5 à 98,5 milliards de dollars. La croissance annuelle moyenne s'est élevée à 3,1 %.

Depuis 2009-2010, la consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation a pour effet d'augmenter les dépenses consolidées. L'impact de ces dépenses sur le surplus ou déficit annuel est compensé par l'inclusion des revenus autonomes de ces réseaux dans les revenus consolidés. En 2009-2010, les dépenses consolidées ont été augmentées de 3,7 milliards de dollars en raison du changement de méthode de consolidation.

Santé et services sociaux et Éducation et culture

Les dépenses des missions « Santé et services sociaux » et « Éducation et culture » sont en constante progression, de façon encore plus marquée pour le secteur de la santé. Au 31 mars 2017, les dépenses de santé et d'éducation représentent 61,3 % des dépenses consolidées, soit 39,3 % pour la mission « Santé et services sociaux » et 22,0 % pour la mission « Éducation et culture ».

6. Analyse des principales tendances (suite)

Dépenses (suite)

Évolution des dépenses consolidées (suite)

Autres missions

Les dépenses des autres missions ont également augmenté au cours des dernières années, en raison notamment des éléments suivants :

- la croissance de la dépense liée aux sommes investies dans l'amélioration, le développement et l'entretien du réseau routier et dans les systèmes de transport;
- la croissance des dépenses allouées aux affaires municipales et aux régions, notamment pour améliorer l'accès au logement et pour contribuer à la réfection et à la construction de réseaux d'aqueduc et d'égout ainsi qu'aux travaux d'assainissement des eaux usées municipales dans toutes les régions du Québec;
- l'augmentation du soutien financier aux centres de la petite enfance et aux autres services de garde;
- la création de nouveaux organismes gouvernementaux, notamment la Société de financement des infrastructures locales du Québec, pour le soutien financier aux organismes municipaux dans la réalisation de leurs projets d'infrastructures, ainsi que le Fonds vert dans le cadre de la réalisation de mesures favorisant le développement durable et pour le soutien financier aux organismes œuvrant dans le domaine de l'environnement;
- l'augmentation des budgets consentis à la sécurité publique, notamment pour couvrir les coûts liés à la Sûreté du Québec, aux services correctionnels et aux affaires policières;
- l'augmentation de la dépense au titre de la provision pour créances douteuses, en raison de la hausse des cotisations effectuées par l'Agence du revenu du Québec dans le cadre des efforts consacrés à la lutte contre l'évasion fiscale.

Service de la dette

Pour sa part, le service de la dette a connu une augmentation annuelle moyenne de 0,8 % entre 2007-2008 et 2016-2017. Il s'établit à 9 527 millions de dollars en 2016-2017.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Immobilisations

Évolution de la valeur comptable nette des immobilisations
(en millions de dollars)

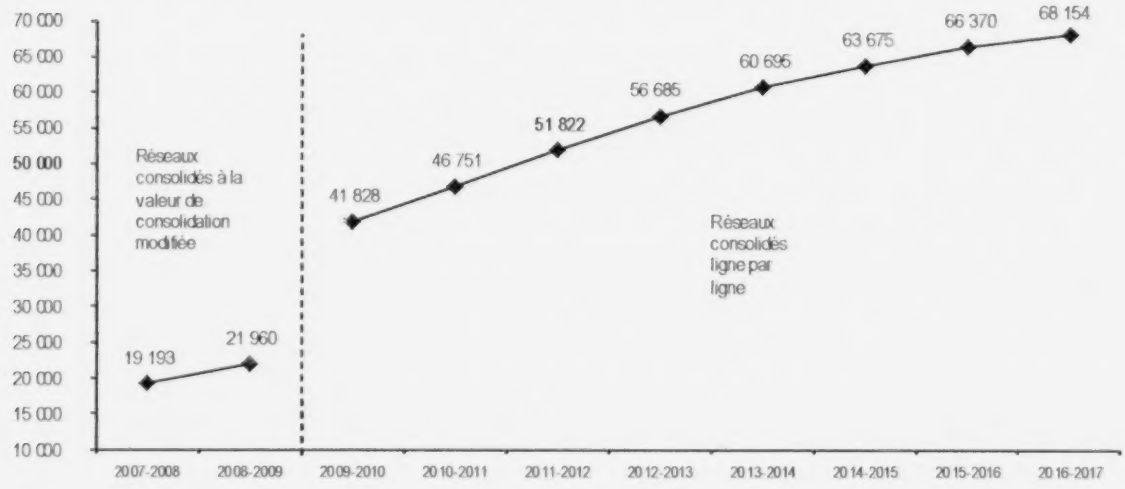

La valeur comptable nette des immobilisations a augmenté de 1,8 milliard de dollars au cours de la dernière année, passant de 66,4 milliards de dollars au 31 mars 2016 à 68,2 milliards de dollars au 31 mars 2017. Cela démontre que les investissements annuels en immobilisations sont plus importants que l'amortissement annuel associé à l'ensemble des immobilisations du gouvernement. La durée de vie utile restante des immobilisations est ainsi meilleure aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a quelques années.

En 2009-2010, une augmentation de 16,8 milliards de dollars de la valeur comptable nette des immobilisations est attribuable à l'ajout du parc d'immobilisations des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation à la suite de leur consolidation ligne par ligne, alors qu'auparavant ils étaient comptabilisés selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

Les immobilisations sont réparties en plusieurs catégories dont les réseaux complexes, composés majoritairement des investissements nets dans les infrastructures routières, qui représentent 36,9 % de la valeur comptable nette totale de celles-ci au 31 mars 2017.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Dette brute

Dette brute du gouvernement

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2017
(en millions de dollars)

	Résultats réels au 31 mars 2017	Résultats réels au 31 mars 2016
Dettes avant gains (pertes) de change reportés	197 556	193 945
Moins		
Dette du Fonds de financement pour financer des entreprises du gouvernement	(258)	(308)
	197 298	**193 637**
Plus		
Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs	24 647	26 745
Moins		
Fonds des générations	(10 523)	(8 522)
Dette brute incluant les emprunts réalisés par anticipation	**211 422**	**211 860**
Moins		
Emprunts réalisés par anticipation	(7 932)	(8 513)
Dette brute	**203 490**	**203 347**
En % du PIB nominal	**51,9%**	**53,4%**

Évolution de la dette brute du gouvernement

(en millions de dollars)

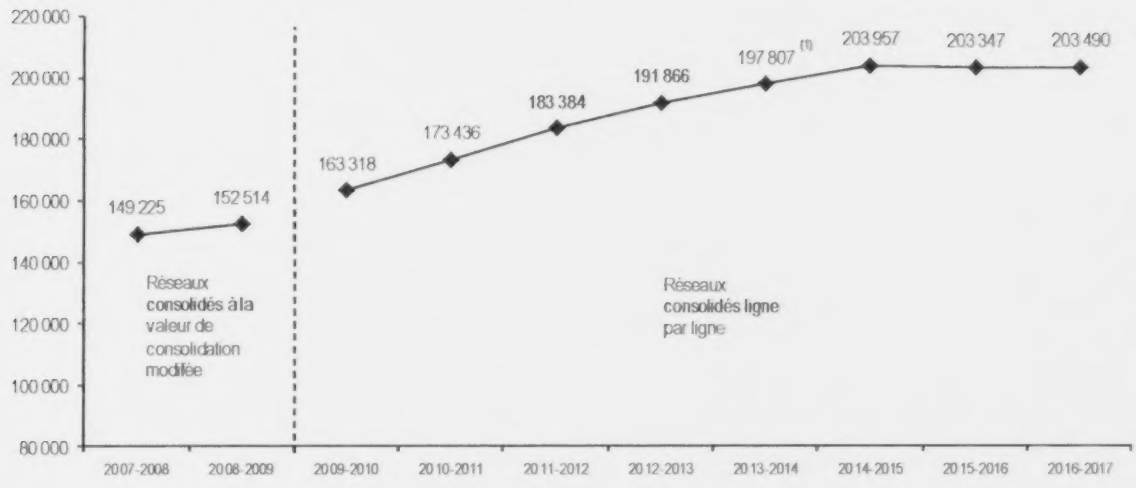

(1) La valeur de la dette brute au 31 mars 2014 a été augmentée de 709 M$ afin de refléter la prise en charge par Financement-Québec des prêts appartenant au Fonds de financement et effectués à des entités hors périmètre comptable du gouvernement.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Dette brute (suite)

Depuis 2009-2010, soit à la suite de la consolidation ligne par ligne des résultats financiers des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, l'ensemble des dettes contractées par ces organismes est inclus dans celles du gouvernement. Auparavant, seule la partie de la dette contractée par ces organismes auprès d'organismes inclus au périmètre comptable était prise en compte. Pour tenir compte des modes de comptabilisation différents, l'analyse de la tendance de la dette brute est présentée en deux périodes.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Dette brute (suite)

Augmentation de la dette brute du 31 mars 2008 au 31 mars 2009

La dette brute, qui s'établissait à 149,2 milliards de dollars au 31 mars 2008, est passée à 152,5 milliards de dollars au 31 mars 2009, soit une augmentation de 3,3 milliards de dollars. Cette augmentation est due à :

- des investissements de 2,4 milliards de dollars du gouvernement dans ses immobilisations;
- des placements, prêts et avances de 1,0 milliard de dollars, dont certains effectués aux entreprises du gouvernement;
- des investissements du gouvernement dans les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation de 0,6 milliard de dollars par le biais notamment des prêts de Financement-Québec pour financer leurs immobilisations.

En outre, les versements au Fonds des générations ont fait diminuer de 0,7 milliard de dollars la dette brute.

Facteurs de croissance de la dette brute du gouvernement du 31 mars 2008 au 31 mars 2009
(en millions de dollars)

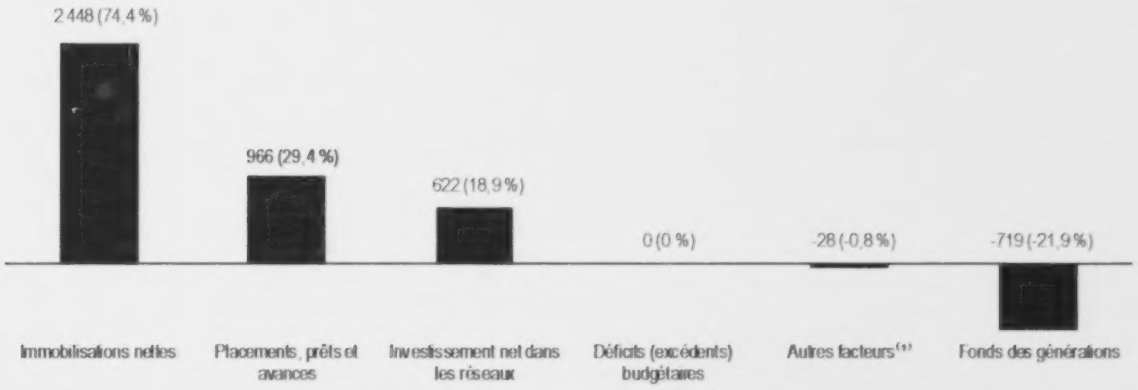

Note Les données relatives aux années 2009-2010 et subséquentes ne sont pas incluses dans ce graphique, car à la suite de la consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, ces données ne sont pas comparables avec celles de la période 2007-2008 à 2008-2009.

(1) Les autres facteurs comprennent notamment la variation des « autres comptes », comme les comptes débiteurs et les comptes à payer, ainsi que la variation de la valeur de la dette en devises étrangères.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Dette brute (suite)

Augmentation de la dette brute du 31 mars 2009 au 31 mars 2017

La dette brute au 31 mars 2009, une fois redressée à la suite de la consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, s'établissait à 157,6 milliards de dollars. Elle s'élève à 203,5 milliards de dollars au 31 mars 2017. Ainsi, pour les années financières 2009-2010 à 2016-2017, la dette brute du gouvernement a augmenté de 45,9 milliards de dollars. Cette augmentation s'explique par :

- des investissements de 30,5 milliards de dollars du gouvernement dans ses immobilisations;
- des déficits budgétaires de 11,8 milliards de dollars;
- des placements, prêts et avances de 13,6 milliards de dollars, dont certains effectués aux entreprises du gouvernement;

L'augmentation de la dette brute est atténuée par :

- les versements au Fonds des générations, qui ont fait diminuer la dette brute de 9,5 milliards de dollars;
- la variation des autres facteurs, qui font diminuer de 0,5 milliard de dollars la dette brute.

Facteurs de croissance de la dette brute du gouvernement du 31 mars 2009 au 31 mars 2017
(en millions de dollars)

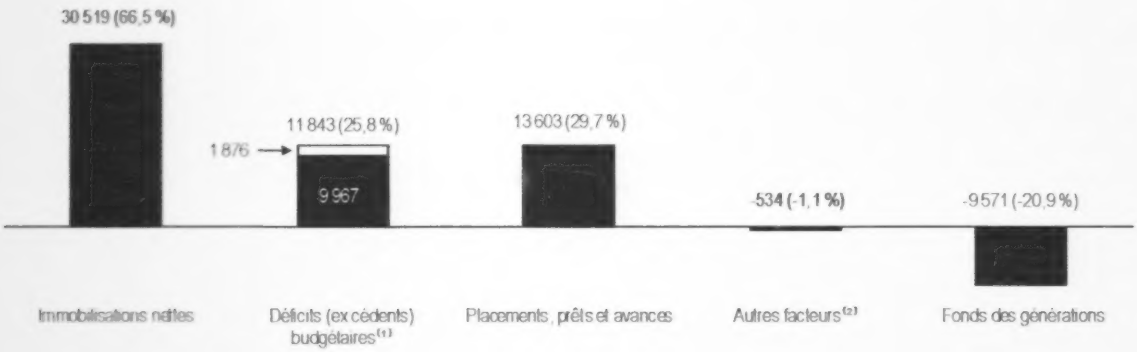

(1) Les déficits (excédents) budgétaires incluent la perte de 1 876 M$ provenant des activités abandonnées consécutive à la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2 en 2012-2013.

(2) Les autres facteurs comprennent notamment la variation des « autres comptes », comme les comptes débiteurs et les comptes à payer, ainsi que la variation de la valeur de la dette en devises étrangères.

7. Résultat de l'analyse des indicateurs

L'analyse des indicateurs financiers vise principalement à fournir des précisions et des explications sur les informations contenues dans les états financiers consolidés.

Aux fins de l'évaluation de l'état de ses finances, le gouvernement du Québec présente onze indicateurs. Ces indicateurs sont inspirés de ceux que le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public propose dans un énoncé de pratiques recommandées.

La réforme comptable de 2006-2007 a permis de rendre les conventions comptables du gouvernement pleinement conformes aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Elle a aussi permis d'intégrer les organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation dans le périmètre comptable du gouvernement, d'abord à la valeur de consolidation modifiée et, par la suite en 2009-2010, selon la consolidation ligne par ligne.

Aux fins du calcul de la croissance annualisée des revenus et dépenses à l'indicateur 3, les données des années 2009-2010 et suivantes ont été ramenées sur une base comparable, soit en considérant les organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

Aux fins de la présente section, le produit intérieur brut (PIB) utilisé correspond au produit intérieur brut nominal.

7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 1 : Les actifs (financiers et non financiers) par rapport au total des passifs

Cet indicateur illustre la mesure dans laquelle le gouvernement a financé ses opérations courantes par des passifs. Un ratio supérieur à 100 % indique qu'il a accumulé dans le passé un excédent et que la valeur de ses actifs financiers et non financiers est plus élevée que celle de ses passifs. Un ratio inférieur à 100 % indique que le gouvernement a accumulé dans le passé un déficit et que la valeur de ses actifs financiers et non financiers est moins élevée que celle de ses passifs. Un ratio à la hausse illustre une tendance favorable.

Actifs financiers et non financiers
(en pourcentage du total des passifs)

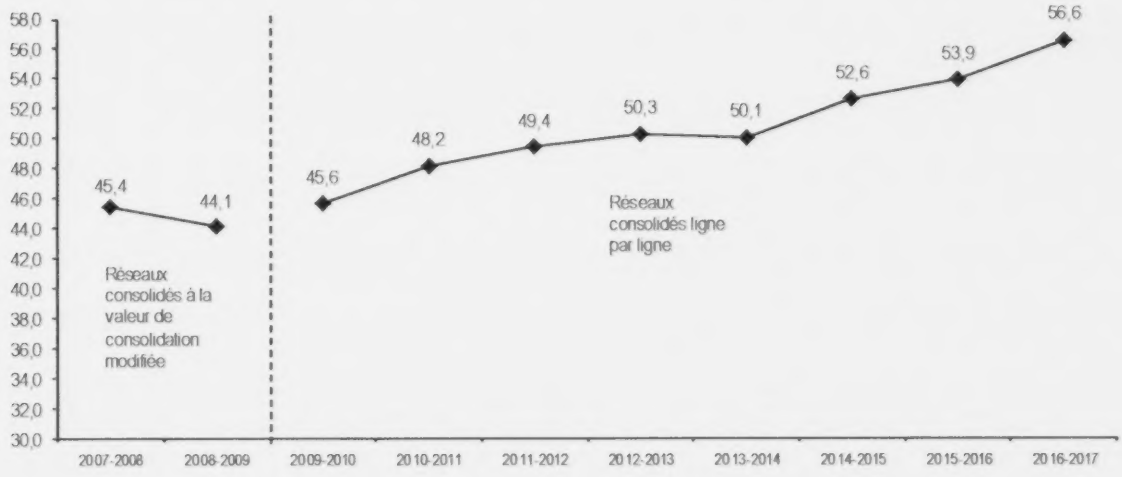

Le rapport des actifs financiers et non financiers sur le total des passifs se situait à 45,4 % en 2007-2008. La consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, en 2009-2010, a porté ce ratio à 45,6 % au 31 mars 2010. Il s'établit à 56,6 % au 31 mars 2017. Compte tenu des déficits cumulés, la valeur des actifs demeure moins élevée que celle des passifs. En outre, une amélioration du ratio est observée et démontre que les actifs augmentent à un rythme plus rapide que les passifs. D'ailleurs, au cours des dernières années, les emprunts ont servi principalement à financer l'acquisition d'immobilisations.

7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 2 : La dette brute par rapport aux revenus totaux

Cet indicateur vise à mettre en perspective l'ampleur de la dette brute du gouvernement en la comparant à ses revenus. Un ratio en baisse indique une diminution de l'importance relative de la dette brute.

Dette brute
(en pourcentage des revenus totaux)

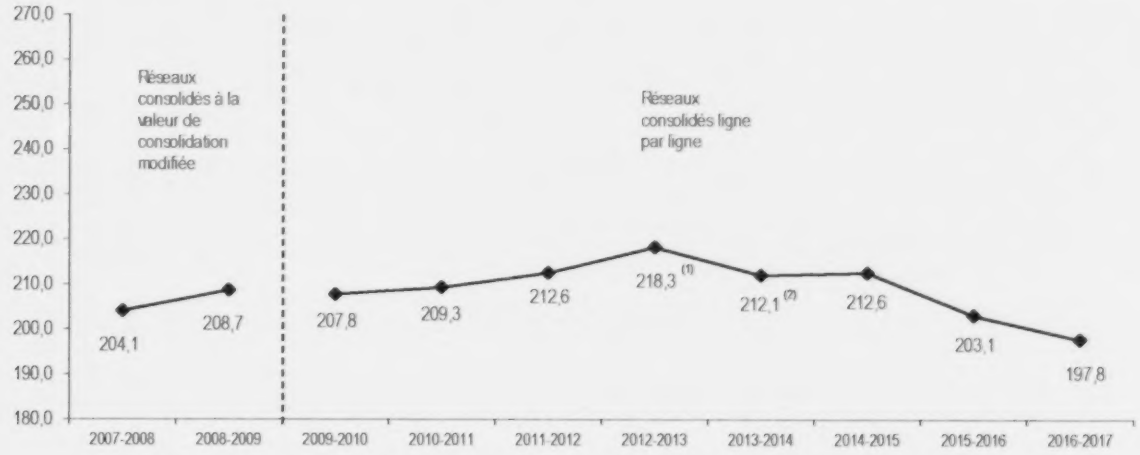

(1) La hausse du ratio en 2012-2013 résulte principalement de l'inscription de la perte de 1 876 M$ provenant des activités abandonnées à la suite de la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2 d'Hydro-Québec, laquelle a eu pour effet de diminuer d'autant les revenus. En excluant cette perte, le ratio s'établit à 213,7 %.

(2) La valeur de la dette brute au 31 mars 2014 a été augmentée de 709 M$ afin de refléter la prise en charge par Financement-Québec des prêts appartenant au Fonds de financement et effectués à des entités hors périmètre comptable du gouvernement.

En 2007-2008, la dette brute en pourcentage des revenus totaux s'établissait à 204,1 %. En 2008-2009, le ratio a légèrement augmenté, passant à 208,7 %. De 2009-2010 à 2012-2013, le ratio a également augmenté, passant de 207,8 % à 218,3 %. Il s'est établi à 197,8 % en 2016-2017, en diminution par rapport à 2015-2016.

7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 3 : Les dépenses par missions par rapport aux dépenses consolidées

Cet indicateur permet d'illustrer la tendance des dépenses consolidées du gouvernement pour une mission particulière au fil du temps. Pour assurer la pérennité de tous les programmes, la croissance des dépenses d'une mission ne doit pas excéder, de façon importante, celle des dépenses consolidées.

Dépenses par missions
(en pourcentage des dépenses consolidées)

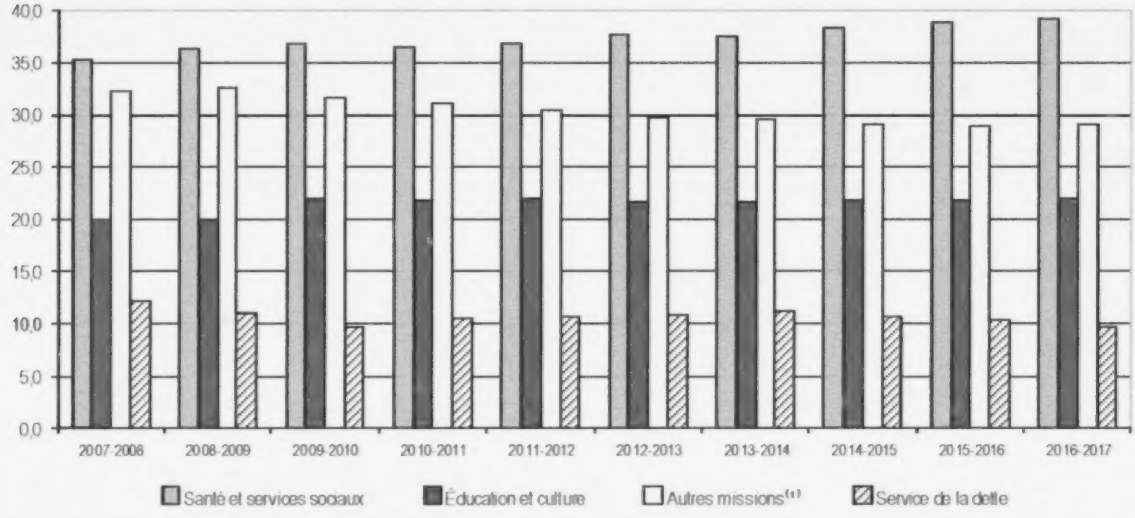

(1) Les autres missions incluent les missions « Économie et environnement », « Soutien aux personnes et aux familles » et « Gouverne et justice ».

Au cours de la période de 2007-2008 à 2016-2017, les dépenses de la mission « Santé et services sociaux » affichent une progression annuelle moyenne de 4,6 %, comparativement à 3,1 % pour le total des dépenses consolidées. Ainsi, la part que représentent les dépenses de cette mission sur l'ensemble des dépenses est passée de 35,4 % à 39,3 %. L'indicateur reflète la place de plus en plus importante que prennent les dépenses de cette mission. Cela traduit notamment les besoins de plus en plus importants attribuables, entre autres, au vieillissement de la population.

L'indicateur démontre que la portion des dépenses consacrées à la mission « Éducation et culture » est demeurée relativement stable, passant de 20,0 % à 22,0 %. Quant aux dépenses des autres missions, leur part par rapport aux dépenses consolidées est passée de 32,4 % en 2007-2008 à 29,0 % en 2016-2017.

La part des dépenses consolidées consacrée au « Service de la dette » est passée de 12,2 % en 2007-2008 à 9,7 % en 2016-2017. L'augmentation annuelle moyenne du niveau du « Service de la dette » durant cette période a été de 0,8 %.

7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 4 : La dette brute par rapport au PIB

Cet indicateur met en perspective la dette brute du gouvernement et la capacité de payer de ce dernier, laquelle est mesurée par le PIB. Une tendance à la baisse de ce ratio est souhaitable, puisque cela démontre une diminution de l'importance relative de la dette brute.

Dette brute
(en pourcentage du PIB)

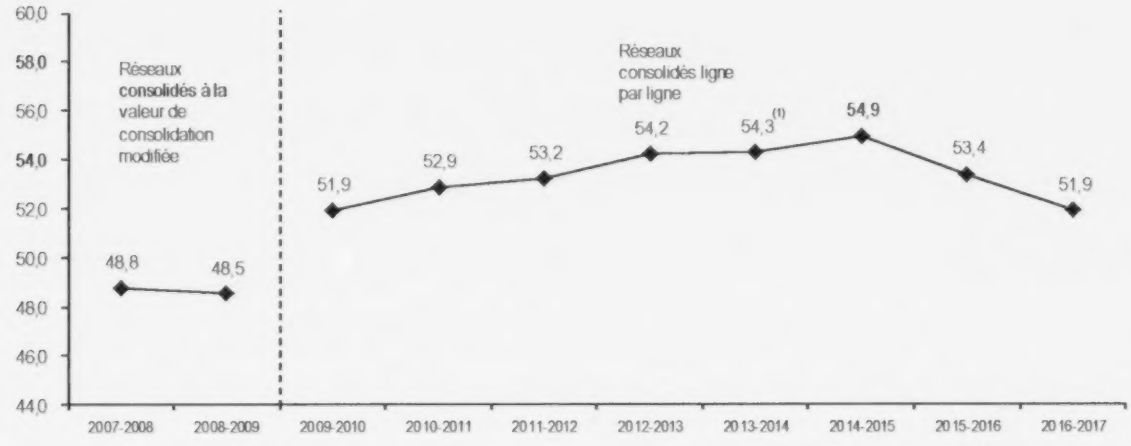

(1) La valeur de la dette brute au 31 mars 2014 a été augmentée de 709 M$ afin de refléter la prise en charge par Financement-Québec des prêts appartenant au Fonds de financement et effectués à des entités hors périmètre comptable du gouvernement.

De 2007-2008 à 2008-2009, le ratio de la dette brute par rapport au PIB s'est amélioré, passant de 48,8 % à 48,5 %. En 2009-2010, sur la base de la consolidation ligne par ligne des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, le ratio de la dette brute par rapport au PIB s'élevait à 51,9 %. Il s'établit également à 51,9 % en 2016-2017, en diminution par rapport à 2015-2016. Le ratio est en diminution depuis maintenant deux ans.

7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 5 : La dette représentant les déficits cumulés par rapport au PIB

Cet indicateur mesure la dette représentant les déficits cumulés, c'est-à-dire la dette qui n'a pas servi à financer des actifs, avec la capacité de payer du gouvernement qui est mesurée par le PIB. Une tendance à la baisse de ce ratio est souhaitable, puisque cela signifie une réduction de l'importance relative de la dette représentant les déficits cumulés.

Dette représentant les déficits cumulés
(en pourcentage du PIB)

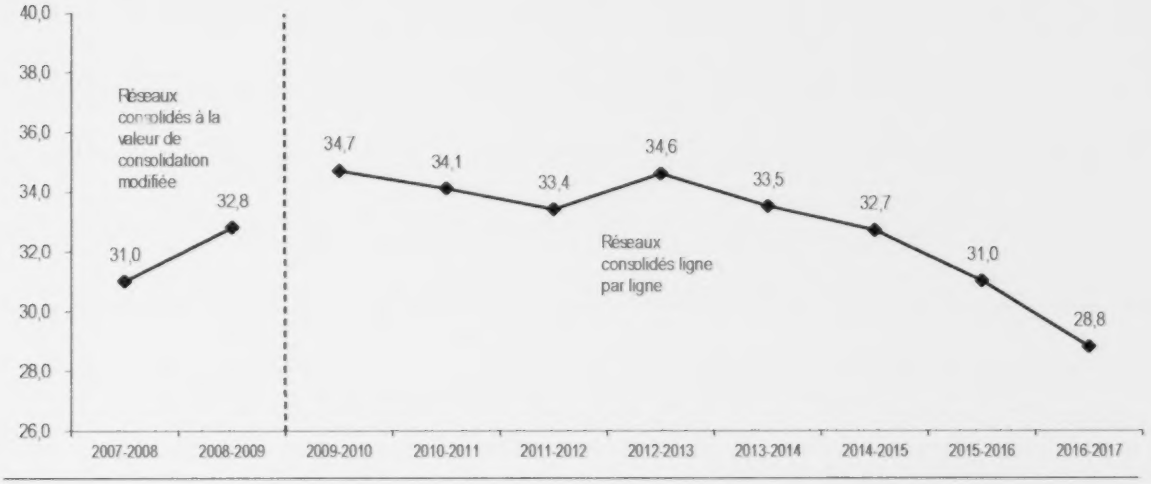

Note : Avant la prise en compte de la réserve de stabilisation.

En 2007-2008, le ratio de la dette représentant les déficits cumulés par rapport au PIB s'établissait à 31,0 %. Depuis 2009-2010, le ratio de la dette représentant les déficits cumulés par rapport au PIB a diminué, passant de 34,7 % à 28,8 %.

7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 6 : Les dépenses consolidées par rapport au PIB

Cet indicateur permet de comparer, au fil du temps, le taux de croissance des dépenses du gouvernement à celui de l'économie. Une baisse de cet indicateur signifie que la croissance des dépenses est moins rapide que celle de l'économie et permet donc d'évaluer l'importance relative du coût des services publics dans l'économie.

Dépenses (excluant le service de la dette)
(en pourcentage du PIB)

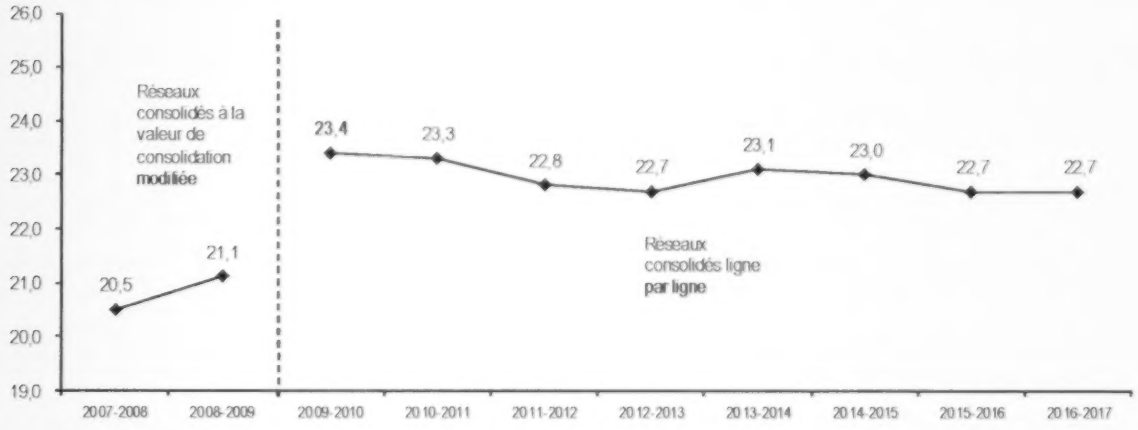

Les dépenses excluant le service de la dette en pourcentage du PIB ont suivi une augmentation entre 2007-2008 et 2008-2009, passant de 20,5 % à 21,1 %, en raison notamment de la faible croissance du PIB.

À partir de l'année financière 2009-2010, la dépense consolidée intègre la totalité des dépenses des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation à la suite de la consolidation ligne par ligne, ce qui explique principalement l'augmentation du ratio à 23,4 %. Le gouvernement a maintenu une croissance des dépenses supérieure à celle du PIB afin de continuer à soutenir l'économie et à maintenir les services publics en période de récession. De 2010-2011 à 2012-2013, le taux de croissance des dépenses a été inférieur à celui du PIB, réduisant leur importance dans l'économie, passant de 23,3 % à 22,7 %. En 2013-2014, le taux a augmenté à 23,1 % en raison d'une croissance des dépenses plus élevée que celle du PIB. En 2015-2016, le taux est passé à 22,7 % en raison d'une croissance des dépenses de 1,1 %, alors que le PIB a augmenté de 2,6 %. En 2016-2017, le taux est resté stable à 22,7 % en raison de croissances semblables pour les dépenses et le PIB, soit de 2,9 %.

7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 7 : Le service de la dette par rapport aux revenus totaux

Cet indicateur illustre la part des revenus du gouvernement qui doit être allouée au service de la dette. Une tendance à la baisse de ce ratio est souhaitable, puisque cela signifie qu'une plus grande part des revenus peut être consacrée aux dépenses de programmes.

Service de la dette
(en pourcentage des revenus totaux)

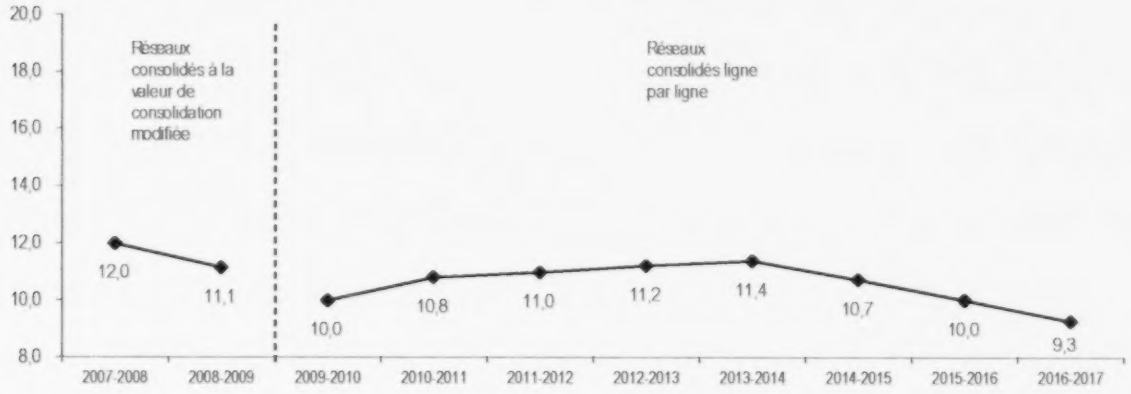

Dans l'ensemble, la part des revenus budgétaires consacrée au service de la dette a diminué depuis 2007-2008. Le ratio du service de la dette sur le total des revenus se situait à 12,0 % en 2007-2008. En 2009-2010, en tenant compte de la consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, il s'établissait à 10,0 %. En 2016-2017, ce ratio s'établit à 9,3 %, en diminution par rapport à 2015-2016.

7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 8 : La valeur comptable nette des immobilisations par rapport au coût des immobilisations

Cet indicateur renseigne sur la mesure dans laquelle la durée de vie utile estimative restante des immobilisations corporelles permettra au gouvernement de fournir ses produits et services dans l'avenir.

Valeur comptable nette des immobilisations
(en pourcentage du coût des immobilisations)

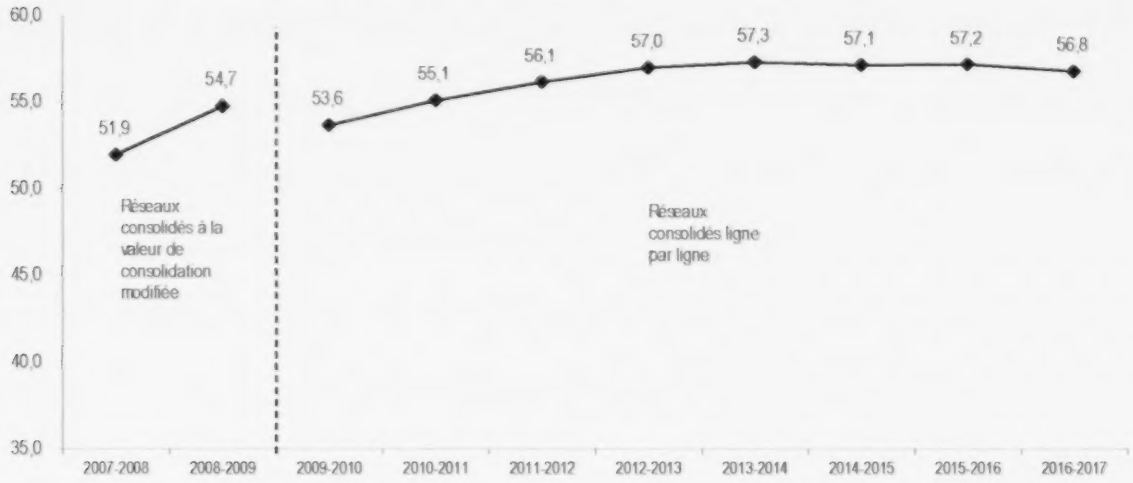

L'indicateur de la valeur comptable nette par rapport au coût des immobilisations a augmenté de façon importante au cours des dix dernières années, passant de 51,9 % au 31 mars 2008 à 56,8% au 31 mars 2017. Cela démontre que les investissements annuels en immobilisations sont plus importants que la dépréciation annuelle associée à l'ensemble des immobilisations du gouvernement. L'âge moyen et la durée de vie utile restante des immobilisations sont ainsi meilleurs aujourd'hui qu'ils ne l'étaient il y a quelques années.

7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 9 : Les revenus autonomes par rapport au PIB

Cet indicateur montre la part de la richesse collective que le gouvernement doit prélever pour financer les services publics. Les revenus autonomes du gouvernement sont constitués des impôts, des taxes, des droits d'utilisation et d'autres revenus provenant notamment de ses entreprises. Ces revenus incluent donc tous les revenus du gouvernement, à l'exception des transferts reçus du gouvernement fédéral. Avec le temps, une diminution de ce ratio tend à indiquer que davantage de richesse créée reste directement disponible aux contribuables.

Revenus autonomes
(en pourcentage du PIB)

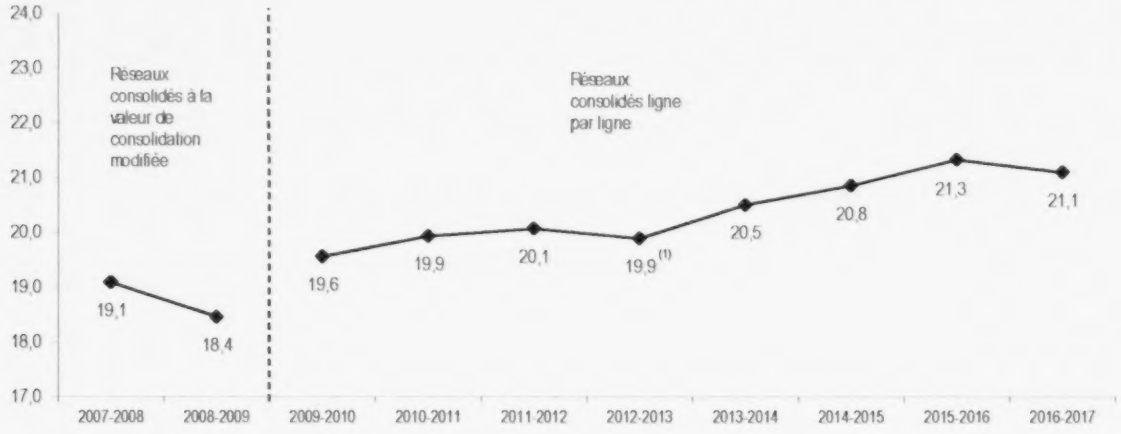

(1) La baisse du ratio en 2012-2013 résulte principalement de l'inscription de la perte de 1 876 M$ provenant des activités abandonnées à la suite de la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2 d'Hydro-Québec, laquelle a eu pour effet de diminuer d'autant les revenus. En excluant cette perte, le ratio s'établit à 20,4 %.

De 2007-2008 à 2008-2009, le ratio des revenus autonomes par rapport au PIB a diminué, passant de 19,1 % à 18,4 %, en raison notamment des effets de la récession sur les revenus du gouvernement. En 2009-2010, l'augmentation des revenus autonomes, causée par la consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, a porté ce ratio à 19,6 %. En 2011-2012, le ratio a augmenté à 20,1 % en raison des hausses des revenus requises pour retourner à l'équilibre budgétaire. La perte provenant des activités abandonnées, consécutive à la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2, a fait diminuer ce ratio à 19,9 % en 2012-2013, pour ensuite atteindre 20,5 % en 2013-2014. Il s'établit à 21,1 % en 2016-2017.

7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 10 : Les transferts du gouvernement fédéral par rapport aux revenus totaux

Les transferts reçus du gouvernement fédéral sont constitués des paiements de péréquation, des paiements provenant des transferts pour la santé et pour l'éducation postsecondaire et les autres programmes sociaux, ainsi que des sommes transférées par le gouvernement fédéral dans le cadre de diverses ententes. Cet indicateur sert à mesurer la part des revenus du gouvernement du Québec qui provient du gouvernement fédéral.

Transferts du gouvernement fédéral
(en pourcentage des revenus totaux)

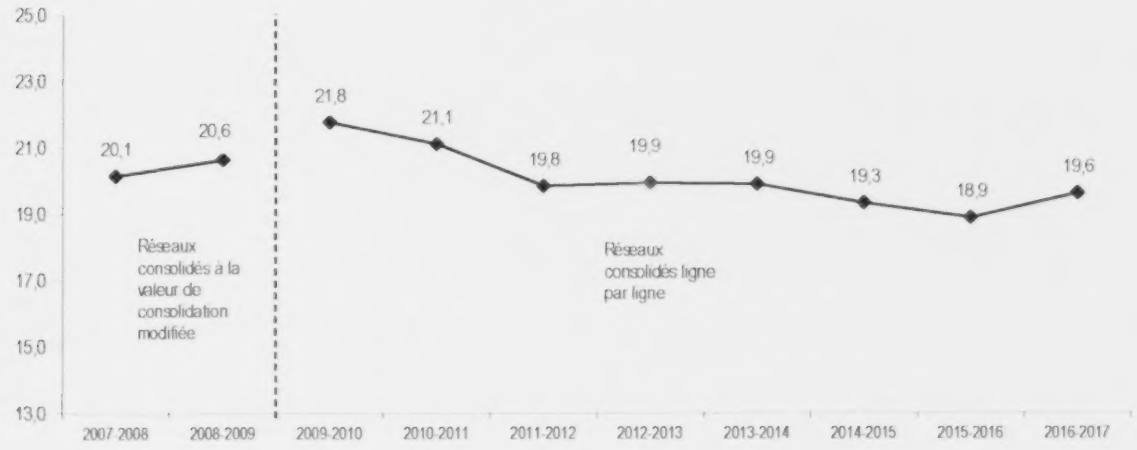

De 2007-2008 à 2008-2009, la part des transferts du gouvernement fédéral dans les revenus totaux est passée de 20,1 % à 20,6 %, en raison notamment d'une réforme en profondeur du programme de péréquation. Cette part atteint 21,8 % en 2009-2010, en raison notamment de l'intégration des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation et de la hausse des sommes transférées par le gouvernement fédéral dans le cadre de diverses ententes. En 2011-2012, cette part a diminué à 19,8 %, principalement en raison d'une diminution des revenus de péréquation découlant de la bonne performance économique relative du Québec. En 2012-2013 et en 2013-2014, la part des transferts du gouvernement fédéral dans les revenus totaux s'est établie à 19,9 %. Elle a légèrement fléchi en 2014-2015 pour atteindre 19,3 %, en raison de la fin des versements de la compensation pour l'harmonisation de la TVQ à la TPS. La part atteint un creux à 18,9 % en 2015-2016 avant de remonter à 19,6 % en 2016-2017, en raison principalement des augmentations de revenus de péréquation et des transferts pour la santé.

7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 11 : La dette en devises étrangères par rapport à la dette brute

Cet indicateur illustre jusqu'à quel point le service de la dette du gouvernement peut être affecté par les fluctuations du dollar canadien. Une tendance à la baisse de la proportion de la dette en devises étrangères signifie que la vulnérabilité du service de la dette diminue.

Dette en devises étrangères
(en pourcentage de la dette brute)

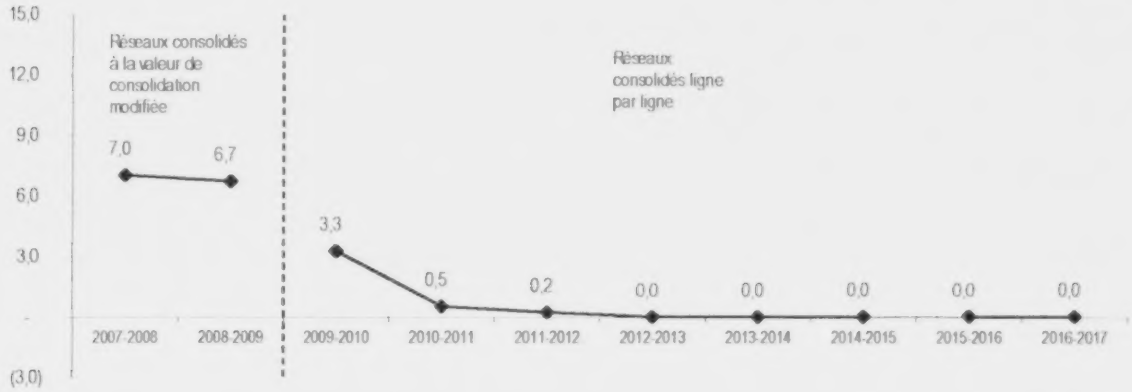

Note : Dette brute incluant les emprunts réalisés par anticipation

De 2007-2008 à 2008-2009, la proportion de la dette libellée en devises étrangères est passée de 7,0 % à 6,7 %. De 2009-2010 à 2011-2012, cette proportion a diminué, passant de 3,3 % à 0,2 %. La proportion est nulle depuis 2012-2013, ce qui fait en sorte que le service de la dette n'est plus vulnérable aux fluctuations du dollar canadien par rapport aux devises dans lesquelles le gouvernement maintient une part de sa dette.

ANNEXE 1

Statistiques financières

Ces tableaux présentent les données historiques de certains postes des états financiers consolidés des dernières années, lesquelles correspondent à celles établies au moment de leur publication initiale. Toutefois, certains ajustements ou reclassements ont été apportés aux postes « Revenus » et « Dépenses », afin de les présenter selon la structure budgétaire en vigueur en 2016-2017 et de les rendre comparables aux données historiques présentées au plan budgétaire le plus récent.

Historique des postes des états financiers consolidés

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS
(en millions de dollars)

Année financière	Revenus	Dépenses	(Déficit) surplus[1]	Actifs financiers	Passifs	Dette nette[2]	Actifs non financiers[3]	Déficits cumulés[4]
2016-2017	102 884	98 522	4 362	78 089	(259 844)	(181 755)	68 906	(112 849)
2015-2016	100 123	96 479	3 644	70 767	(255 792)	(185 025)	67 095	(117 930)
2014-2015	95 937	95 801	136	70 178	(255 758)	(185 580)	64 419	(121 161)
2013-2014	93 231	94 934	(1 703)	62 701	(243 962)	(181 261)	61 372	(119 889)
2012-2013	87 997	90 512	(2 515)	62 015	(237 502)	(175 487)	57 392	(118 095)
2011-2012	86 410	88 198	(1 788)	60 060	(227 171)	(167 111)	52 989	(114 122)
2010-2011	82 863	85 253	(2 390)	56 345	(215 634)	(159 289)	47 387	(111 902)
2009-2010	78 604	81 544	(2 940)	49 235	(199 335)	(150 100)	42 483	(107 617)
Avant la consolidation des organismes des réseaux ligne par ligne[5]								
2008-2009	73 227	74 485	(1 258)	53 532	(182 325)	(128 793)	30 767	(98 026)
2007-2008	73 126	71 476	1 650	49 016	(173 334)	(124 318)	30 147	(94 171)

(1) Le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire est présenté dans le tableau 1.3 de la présente annexe (page 61).

(2) La dette nette représente le passif diminué des actifs financiers présentés dans l'état consolidé de la situation financière.

(3) Le détail de la variation annuelle des actifs non financiers est présenté dans le tableau 1.1 de la présente annexe (page 58).

(4) Le détail de la variation annuelle des déficits cumulés attribuable aux résultats étendus des entreprises du gouvernement et aux modifications comptables est présenté dans le tableau 1.2 de la présente annexe (pages 59 et 60).

(5) La comparaison des données des années 2009-2010 et subséquentes à celles des années précédentes doit être faite avec discernement, en raison des impacts de la consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

ANNEXE 1

Statistiques financières (suite)

Tableau 1.1 – Détails de la variation annuelle des actifs non financiers

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS

(en millions de dollars)

Année financière	Variation courante de l'année financière			Ajustements du solde des actifs non financiers[1]			Total de la variation de l'année financière
	Valeur comptable nette des immobilisations	Stocks et frais payés d'avance	Investissement net dans les réseaux	Valeur comptable nette des immobilisations	Stocks et frais payés d'avance	Investissement net dans les réseaux	
2016-2017	1 784	27					1 811
2015-2016	2 695	(19)					2 676
2014-2015	2 980	34		33			3 047
2013-2014	3 977	3					3 980
2012-2013	4 863	49		(279) [2]	(230) [3]		4 403
2011-2012	5 360	252					5 602
2010-2011	4 923	(19)					4 904
2009-2010	4 226	83		16 112 [4],[5]	334 [5]	(9 039) [5]	11 716
2008-2009	2 297	46	622	(290) [6]		(2 055) [7]	620
2007-2008	1 457	30	487	1 639 [8]		102 [8]	3 715

(1) Le solde d'ouverture des actifs non financiers a été modifié en raison de modifications comptables et de reclassifications de données.

(2) La modification de la convention comptable sur les revenus de transfert a entraîné une révision à la baisse du poste « Immobilisations » de 249 M$.

(3) La diminution découle de la modification de la convention comptable sur les dépenses de transfert, entraînant l'imputation dans les dépenses de certains frais payés d'avance.

(4) L'augmentation découle de l'adoption d'une approche par composantes pour capitaliser et amortir le coût des immobilisations en infrastructures routières.

(5) L'intégration des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation sur la base de la méthode de consolidation ligne par ligne, en remplacement de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, a fait augmenter le poste « Immobilisations » de 15 642 M$ et les postes « Stocks » et « Frais payés d'avance » de 420 M$. De plus, l'investissement net dans les réseaux a été éliminé en raison de la consolidation ligne par ligne de ces organismes.

(6) La diminution découle de l'harmonisation des conventions comptables d'Immobilière SHQ avec celles du gouvernement, relativement à l'amortissement aux résultats du coût de ses immobilisations.

(7) La diminution découle de l'harmonisation des conventions comptables utilisées par les organismes du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que par les commissions scolaires avec celles du gouvernement, notamment quant à la comptabilisation des immobilisations et à l'application intégrale de la comptabilité d'exercice pour leurs revenus et leurs dépenses.

(8) L'augmentation découle de la consolidation ligne par ligne d'Immobilière SHQ à la suite du changement de son statut d'entreprise.

ANNEXE 1

Statistiques financières (suite)

Tableau 1.2 – Détail de la variation annuelle des déficits cumulés attribuable aux résultats étendus des entreprises et aux modifications comptables

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS
(en millions de dollars)

Année financière	Résultats étendus des entreprises et autres	Redressements des déficits cumulés		Total des autres facteurs	Détails des redressements
		Entreprises du gouvernement	Ministères et organismes		
2016-2017	719	—	—	719	
2015-2016	(306)	(107)	—	(413)	**Entreprises du gouvernement** : (107 M$) pour finaliser les ajustements apportés en 2014-2015 pour se conformer aux Normes internationales d'information financière IFRS (*International Financial Reporting Standards*)
2014-2015	560	(2 252)	294	(1 408)	**Ministères et organismes** : 294 M$ pour l'ajustement des revenus des années antérieures relativement à la taxe de vente perçue par l'Agence du revenu du Canada auprès des institutions financières désignées particulières; **Entreprises du gouvernement** : (2 252 M$) pour se conformer aux Normes internationales d'information financière IFRS (*International Financial Reporting Standards*)
2013-2014	(80)	(11)	—	(91)	**Entreprises du gouvernement** : (11 M$) pour se conformer aux Normes internationales d'information financière IFRS (*International Financial Reporting Standards*) IAS 19 – Avantages du personnel.
2012-2013	(360)	—	(1 098)	(1 458)	**Ministères et organismes** : (988 M$) pour la modification de conventions comptables pour tenir compte des recommandations de la norme comptable révisée sur les paiements de transfert (SP 3410) du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) et (110 M$) pour tenir compte des améliorations apportées à la méthode d'évaluation des provisions relatives aux revenus fiscaux.
2011-2012	(376)	(56)	—	(432)	**Entreprises du gouvernement** : (56 M$) pour se conformer aux Normes internationales d'information financière IFRS (*International Financial Reporting Standards*).
2010-2011	(229)	(253)	(1 413)	(1 895)	**Entreprises du gouvernement** : (95 M$) pour les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et (158 M$) pour se conformer aux Normes internationales d'information financière IFRS (*International Financial Reporting Standards*). **Ministères et organismes** : (1 413 M$) pour les obligations découlant de la réhabilitation des terrains contaminés comptabilisées à titre de passif environnemental.
2009-2010	(452)	(3 749)	(2 450)	(6 651)	**Entreprises du gouvernement** : (3 758 M$) pour l'adoption de la méthode de l'amortissement linéaire pour les immobilisations corporelles, en remplacement d'une méthode non reconnue par les Normes internationales d'information financière IFRS (*International Financial Reporting Standards*) et 9 M$ pour divers éléments. **Ministères et organismes** : (1 234 M$) pour l'harmonisation des conventions comptables des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation avec celles du gouvernement pour faciliter leur inclusion dans les états financiers consolidés du gouvernement selon la méthode de consolidation ligne par ligne; 431 M$ pour l'adoption d'une approche par composantes pour capitaliser et amortir le coût des immobilisations en infrastructures routières; (683 M$) pour les obligations découlant de la réhabilitation des terrains contaminés comptabilisées à titre de passif environnemental; (1 129 M$) pour le changement de la base d'évaluation utilisée dans le calcul des intérêts relatifs aux régimes de retraite et 165 M$ pour le changement de méthode de comptabilisation de l'impôt sur le revenu des particuliers perçu par le gouvernement fédéral au nom du Québec.

ANNEXE 1

Statistiques financières (suite)

Tableau 1.2 – Détail de la variation annuelle des déficits cumulés attribuable aux résultats étendus des entreprises et aux modifications comptables (suite)

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS
(en millions de dollars)

Année financière	Résultats étendus des entreprises et autres	Redressements des déficits cumulés		Total des autres facteurs	Détails des redressements
		Entreprises du gouvernement	Ministères et organismes		
2008-2009	111	—	(2 708)	(2 597)	**Ministères et organismes** : (2 055 M$) pour l'harmonisation des conventions comptables des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation avec celles du gouvernement; (290 M$) pour une harmonisation des conventions comptables d'Immobilière SHQ avec celles du gouvernement concernant la constatation aux résultats du coût de ses immobilisations; (193 M$) pour le changement de la période d'amortissement des gains et pertes actuariels de certains régimes de retraite et (170 M$) pour les obligations découlant de la réhabilitation des terrains contaminés comptabilisées à titre de passif environnemental.
2007-2008	303	(20)	(345)	(62)	**Entreprises du gouvernement** : (28 M$) pour la modification de la convention comptable concernant la comptabilisation des instruments financiers et 8 M$ pour une modification concernant les avantages sociaux futurs. **Ministères et organismes** : (345 M$) pour les obligations découlant de la réhabilitation des terrains contaminés comptabilisées à titre de passif environnemental.

ANNEXE 1

Statistiques financières (suite)

Tableau 1.3 – Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS
(en millions de dollars)

Année financière	(Déficit) surplus	Fonds des générations	Sous-total	Modifications comptables et autres	Solde budgétaire[1]	Utilisation de (affectation à) la réserve	Solde budgétaire après la réserve[2]
2016-2017	4 362	(2 001)	2 361		2 361	(2 361)	-
2015-2016	3 644	(1 453)	2 191		2 191	(2 191)	-
2014-2015	136	(1 279)	(1 143)	418 [3]	(725)		(725)
2013-2014	(1 703)	(1 121)	(2 824)		(2 824)		(2 824)
2012-2013	(2 515)	(961)	(3 476)	1 876 [4]	(1 600)		(1 600)
2011-2012	(1 788)	(840)	(2 628)		(2 628)		(2 628)
2010-2011	(2 390)	(760)	(3 150)		(3 150)		(3 150)
2009-2010	(2 940)	(725)	(3 665)	58 [3]	(3 607)	433	(3 174)
2008-2009	(1 258)	(587)	(1 845)		(1 845)	1 845	-
2007-2008	1 650	(449)	1 201		1 201	(1 201)	-

(1) Le solde budgétaire est établi conformément à l'article 2 de la Loi sur l'équilibre budgétaire, en vigueur depuis le 21 septembre 2009. Les dispositions de cet article ont effet depuis le 1er avril 2006.

(2) Le solde budgétaire après la réserve présente l'atteinte de l'équilibre budgétaire conformément aux dispositions de l'article 6 de la Loi, lequel prévoit que le gouvernement ne peut encourir de déficit budgétaire. Cet article ne s'applique pas aux années 2009-2010 à 2014-2015.

(3) La Loi prévoit que le solde budgétaire doit :

a) exclure les impacts de la mise en œuvre d'une nouvelle norme comptable de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, relatifs à la période antérieure à une date de mise en vigueur recommandée par l'Institut;

b) prendre en considération les impacts des modifications comptables relatifs à une période postérieure au 31 mars 2006 et portés directement aux déficits cumulés. Cette règle ne s'applique pas aux modifications comptables qui découlent de la mise en œuvre de la réforme comptable de 2006-2007.

(4) La Loi prévoit l'exclusion, dans le calcul du solde budgétaire de l'année financière 2012-2013, du résultat provenant des activités abandonnées, consécutif à la décision de fermer la centrale nucléaire de Gentilly-2, présenté dans les états financiers consolidés annuels d'Hydro-Québec.

ANNEXE 1

Statistiques financières (suite)

Tableau 1.4 – Réserve de stabilisation

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS
(en millions de dollars)

Année financière	Solde au début	Affectation à la réserve	Utilisation pour le maintien de l'équilibre budgétaire	Versement au Fonds des générations	Solde à la fin
2016-2017	2 191	2 361			4 552
2015-2016	-	2 191			2 191
2014-2015	-				-
2013-2014	-				-
2012-2013	-				-
2011-2012	-				-
2010-2011	-				-
2009-2010	433		(433)		-
2008-2009	2 410		(1 845)	(132)	433
2007-2008	1 409	1 201		(200)	2 410

Note : En vertu de la Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et de diverses dispositions législatives concernant la mise en œuvre de la réforme comptable (L.Q. 2009, chapitre 38), adoptée en septembre 2009, le gouvernement a institué une réserve de stabilisation afin de faciliter sa planification pluriannuelle et de permettre subsidiairement le versement de sommes au Fonds des générations. Les dispositions de la Loi relatives à cette réserve ont effet depuis le 1er avril 2006.

Cette loi est venue notamment abroger la Loi constituant une réserve budgétaire pour l'affectation d'excédents. Ainsi, les opérations de la réserve budgétaire effectuées entre le 1er avril 2006 et l'adoption de la Loi sont devenues celles de la réserve de stabilisation. De plus, le solde de 109 millions de dollars de l'excédent constaté pour l'année financière 2006-2007 qui n'avait pas été affecté à la réserve budgétaire l'a été à la réserve de stabilisation en vertu de la Loi.

ANNEXE 2

Informations par secteurs de reddition de comptes

AU 31 MARS 2017

Les résultats consolidés incluent les données financières de nombreux ministères, d'organismes, de fonds et d'entreprises du gouvernement. Le cadre financier du gouvernement présente les prévisions financières consolidées de revenus et de dépenses de toutes ces entités, regroupées par secteurs selon la relation de contrôle et de reddition de comptes que les entités ont avec le gouvernement. Des critères tels que la responsabilité ministérielle, le cadre juridique, l'étendue des pouvoirs délégués à la direction, le mode de financement, le degré d'autonomie et la nature des activités permettent de classer les entités dans les différents secteurs.

Les tableaux qui suivent présentent une reddition de comptes des résultats pour chacun des secteurs déterminés dans le cadre financier du gouvernement. Tous les éléments de revenu et de dépense étant attribuables à un secteur spécifique, il ne s'est pas avéré nécessaire d'utiliser des méthodes de répartition pour attribuer certains de ces éléments à deux ou plusieurs secteurs particuliers.

ANNEXE 2

Informations par secteurs de reddition de comptes (suite)

AU 31 MARS 2017

Sommaire des résultats consolidés par secteurs

(en millions de dollars)

	Fonds consolidé du revenu [1]				
	Fonds général [2]	Dépenses financées par le régime fiscal [3]	Entreprises du gouvernement [4]	Fonds spéciaux [5]	Comptes à fin déterminée [6]
REVENUS					
Impôt sur le revenu et les biens	34 719	6 292		1 407	
Taxes à la consommation	17 924	230		2 445	
Droits et permis	302			1 723	
Revenus divers	1 393			2 013	212
Autres sources de revenus			4 899		
Dividendes versés par les entreprises	4 274		(4 438)		
Total des revenus autonomes	**58 612**	**6 522**	**461**	**7 588**	**212**
Transferts du gouvernement du Québec				4 545	
Transferts du gouvernement fédéral	18 240			456	774
Total des revenus	**76 852**	**6 522**	**461**	**12 589**	**986**
DÉPENSES					
Santé et services sociaux	33 932	613		1 758	145
Éducation et culture	17 922	464		105	100
Économie et environnement	5 485	1 445		5 555	676
Soutien aux personnes et aux familles	6 311	3 237		2 643	6
Gouverne et justice	4 222	763		1 591	59
Sous-total	**67 872**	**6 522**	–	**11 652**	**986**
Service de la dette	7 543			1 529	
Total des dépenses	**75 415**	**6 522**	–	**13 181**	**986**
SURPLUS (DÉFICIT) ANNUEL	**1 437**	–	**461**	**(592)**	–

ANNEXE 2

Fonds des générations [7]	Organismes autres que budgétaires [8]	Organismes du réseau de la santé et des services sociaux [9]	Organismes des réseaux de l'éducation [9]	Ajustements de consolidation [10]	Résultats consolidés
			2 177	254	**44 849**
500	69			(1 899)	**19 269**
862	410				**3 297**
475	5 933	2 463	1 763	(3 861)	**10 391**
					4 899
164					—
2 001	**6 412**	**2 463**	**3 940**	**(5 506)**	**82 705**
	13 741	21 704	12 095	(52 085)	—
	945	176	182	(594) [11]	**20 179**
2 001	**21 098**	**24 343**	**16 217**	**(58 185)**	**102 884**
	13 094	23 905		(34 712)	**38 735**
	516		15 602	(13 063)	**21 646**
	3 329			(4 175)	**12 315**
	191			(2 826)	**9 562**
	2 766			(2 664)	**6 737**
—	**19 896**	**23 905**	**15 602**	**(57 440)**	**88 995**
	697	418	346	(1 006)	**9 527**
—	**20 593**	**24 323**	**15 948**	**(58 446)**	**98 522**
2 001	**505**	**20**	**269**	**261**	**4 362**

ANNEXE 2

Informations par secteurs de reddition de comptes (suite)

AU 31 MARS 2017

(1) Le fonds consolidé du revenu est constitué des sommes d'argent perçues ou reçues de diverses sources et sur lesquelles le Parlement du Québec a droit d'allocation. Le fonds comprend un fonds général et des fonds spéciaux.

(2) Le fonds général est constitué des sommes d'argent versées au fonds consolidé du revenu qui n'ont pas été portées au crédit d'un fonds spécial en vertu de dispositions législatives, ainsi que des dépenses de l'Assemblée nationale, des personnes qu'elle désigne, des ministères et des organismes dirigés par un ministre dont le budget est financé par des crédits alloués par l'Assemblée nationale. Les revenus fiscaux administrés par l'Agence du revenu du Québec pour le compte du gouvernement sont réduits des créances douteuses afférentes, comme le prévoit la Loi sur l'Agence du revenu du Québec (RLRQ, chapitre A-7.003). De plus, les revenus de l'impôt sur le revenu et les biens sont réduits des crédits d'impôt remboursables prévus à la Loi sur les impôts (RLRQ, chapitre I-3), ces crédits étant, au sens de la Loi, soit un acompte sur l'impôt à payer, soit une somme payée en trop de l'impôt à payer. Ce secteur inclut également les activités du Fonds des services de santé.

(3) Les revenus fiscaux servant à financer les créances douteuses afférentes à ces revenus et les dépenses de transfert effectuées par le truchement du régime fiscal ne sont pas sujets à l'allocation de crédits par l'Assemblée nationale et font l'objet d'un secteur de reddition de comptes particulier. Une dépense de transfert effectuée par le truchement du régime fiscal est un crédit d'impôt remboursable qui procure à un contribuable un avantage financier dans un but autre que la réduction de l'impôt ou des taxes qu'il aurait dû autrement verser au gouvernement.

(4) Les entreprises du gouvernement constituent des entités juridiques distinctes investies des pouvoirs nécessaires pour mener des activités commerciales. La vente de leurs biens ou la prestation de leurs services s'adresse soit à des particuliers, soit à des organismes non compris dans le périmètre comptable du gouvernement. Ainsi, les entreprises sont autonomes financièrement, en ce sens que leurs revenus provenant de l'extérieur du périmètre comptable garantissent à eux seuls la poursuite de leurs activités et le remboursement de leurs dettes. Leurs comptes étant comptabilisés selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, seuls leurs surplus nets de l'année financière sont présentés dans le tableau, déduction faite des dividendes versés au fonds général.

(5) Un fonds spécial est un fonds institué par une loi afin de pourvoir à certains engagements financiers d'un ministre, d'un organisme budgétaire ou d'un organisme autre que budgétaire exerçant une fonction juridictionnelle. Des dispositions législatives déterminent quelles sommes, versées au fonds consolidé du revenu, doivent être portées au crédit d'un fonds spécial. Les résultats des fonds spéciaux excluent les activités du Fonds des services de santé et du Fonds des générations.

(6) Un compte à fin déterminée est un mécanisme de gestion financière créé par décret du gouvernement en vertu de dispositions législatives. Il permet à un ministère de comptabiliser de façon distincte des sommes versées au fonds consolidé du revenu par un tiers en vertu d'un contrat ou d'une entente qui en prévoit l'affectation à une fin particulière.

(7) Le Fonds des générations, créé en vertu de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (RLRQ, chapitre R-2.2.0.1), se distingue des autres fonds spéciaux en raison de son affectation exclusive au remboursement de la dette du gouvernement.

(8) Les organismes autres que budgétaires dépendent en partie ou en totalité des ministères pour leur financement. Cependant, les organismes autres que budgétaires disposent d'un plus grand degré d'autonomie que ceux financés par des crédits budgétaires. En effet, bien que ces organismes relèvent aussi d'un ministre, les pouvoirs en matière de finances et de fonctionnement délégués à leur direction en vertu de la législation sont plus étendus.

(9) Le réseau de la santé et des services sociaux inclut les centres intégrés de santé et de services sociaux et les autres établissements publics (centres hospitaliers, centres de santé et de services sociaux, centres de réadaptation, centres de protection de l'enfance et de la jeunesse).

Les réseaux de l'éducation sont composés de celui des commissions scolaires, celui des collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps) ainsi que celui de l'Université du Québec et ses constituantes.

Tous ces organismes, financés en grande partie par des crédits budgétaires, sont autonomes quant à leur prestation de services au public. Ils constituent des entités juridiques investies des pouvoirs financiers et administratifs nécessaires pour fournir un service public et dotées d'un conseil d'administration formé de représentants locaux élus ou désignés provenant du territoire ou du secteur desservi par l'organisme. De plus, la capacité du gouvernement de disposer de leurs actifs est assujettie à d'importantes restrictions.

(10) Les ajustements de consolidation résultent principalement de l'élimination des opérations et des soldes réciproques entre des entités de différents secteurs. Ainsi, les revenus et les charges de chaque secteur sont présentés avant ces éliminations. Cependant, les opérations et les soldes réciproques entre des entités d'un même secteur sont éliminés avant la détermination des montants sectoriels.

(11) Le gouvernement du Québec reçoit du gouvernement fédéral des revenus de transfert dont les actifs reçus doivent être utilisés aux fins prescrites par le gouvernement fédéral, conformément aux contrats ou ententes conclus entre les deux parties. Ces sommes sont perçues par le fonds général et comptabilisées dans les comptes à fin déterminée. Par la suite, ces sommes sont versées aux bénéficiaires lorsque ces derniers sont admissibles. Des ajustements de consolidation sont apportés afin d'éliminer les revenus de transfert fédéraux liés à des sommes versées par le fonds général à des organismes compris dans le périmètre comptable du gouvernement.

ANNEXE 3

Glossaire

Les termes suivants sont utilisés dans les sections « Analyse des états financiers consolidés » et « États financiers consolidés », contenues dans ce volume.

Actifs financiers

Les actifs financiers constituent des éléments d'actif qui peuvent être utilisés pour rembourser les dettes existantes ou pour financer des opérations futures; ils ne sont pas destinés à être utilisés pour la prestation de services publics.

Actifs non financiers

Les actifs non financiers constituent des éléments d'actif utilisés dans le cours normal des activités du gouvernement pour la prestation de services publics.

Besoins financiers nets

Les besoins financiers nets sont les liquidités nettes requises par les activités de fonctionnement et celles d'investissement en placements et en immobilisations.

Comptabilité d'exercice

La comptabilité d'exercice est une méthode de comptabilisation qui consiste à tenir compte, dans la détermination du résultat net d'une entité, des revenus gagnés et des dépenses engagées au cours d'une année financière, le tout sans considération du moment où les opérations sont réglées par un encaissement ou un décaissement ou de toute autre façon.

Conventions comptables du gouvernement

Les conventions comptables du gouvernement définissent la façon dont celui-ci doit inscrire les opérations financières dans ses livres et en rendre compte adéquatement à la population. Celles-ci sont adoptées par le Conseil du trésor et s'inspirent des Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

ANNEXE 3

Glossaire (suite)

Dette brute

La dette brute correspond à la somme des dettes avant gains ou pertes de change reportés et du passif des régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs. Le solde du Fonds des générations est soustrait de cette somme.

La dette brute d'une année financière ne comprend pas les emprunts effectués par le ministre des Finances pour l'année financière suivante, non plus la partie des avances faites au Fonds de financement institué en vertu de la Loi sur le ministère des Finances (RLRQ, chapitre M-24.01), attribuables au financement d'organismes qui ne sont pas visés par le premier alinéa de l'article 89 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001) et des entreprises du gouvernement énumérées dans l'annexe 3 de cette loi.

Dette nette

La dette nette correspond à la différence entre les actifs financiers et les passifs du gouvernement. Elle se compose des déficits cumulés et des actifs non financiers.

Dette représentant les déficits cumulés

La dette représentant les déficits cumulés est constituée des déficits cumulés présentés aux états financiers consolidés du gouvernement, augmentés du solde de la réserve de stabilisation établie par la Loi sur l'équilibre budgétaire (RLRQ, chapitre E-12.00001).

Emprunts par anticipation

Les emprunts par anticipation sont effectués par le fonds général du fonds consolidé du revenu au cours d'une année financière et servent à combler ses besoins de financement pour l'année financière suivante.

Fonds consolidé du revenu

Le fonds consolidé du revenu est constitué des sommes d'argent perçues ou reçues de diverses sources et sur lesquelles le Parlement du Québec a droit d'allocation. Le fonds comprend un fonds général et des fonds spéciaux.

ANNEXE 3

Glossaire (suite)

Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement

En vertu de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le ministre des Finances peut constituer un fonds d'amortissement afin de pourvoir au remboursement de tout emprunt de la dette publique du gouvernement. À cette fin, le ministre peut, sur autorisation du gouvernement, prendre sur le fonds général du fonds consolidé du revenu toute somme qu'il verse au fonds d'amortissement. De plus, des liquidités prudentielles sont maintenues dans le fonds d'amortissement afin de permettre au gouvernement de respecter ses engagements financiers en cas de fortes perturbations des marchés financiers.

Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR)

En vertu de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le ministre des Finances peut placer à long terme, par dépôt à la Caisse de dépôt et placement du Québec, toute partie du fonds général du fonds consolidé du revenu, jusqu'à concurrence des sommes qui sont comptabilisées au passif des régimes de retraite, pour former un fonds d'amortissement en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations de ces régimes de retraite.

Fonds des générations

En vertu de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (RLRQ, chapitre R-2.2.0.1), le ministre des Finances dépose à la Caisse de dépôt et placement du Québec les sommes constituant le Fonds des générations, lesquelles sont affectées exclusivement au remboursement de la dette brute du gouvernement.

Fonds général

Le fonds général est constitué des sommes d'argent versées au fonds consolidé du revenu qui n'ont pas été portées au crédit d'un fonds spécial en vertu de dispositions législatives.

Fonds spécial

Un fonds spécial est un fonds institué par une loi afin de pourvoir à certains engagements financiers d'un ministre, d'un organisme budgétaire ou d'un organisme autre que budgétaire exerçant une fonction juridictionnelle. Des dispositions législatives déterminent quelles sommes, versées au fonds consolidé du revenu, doivent être portées au crédit d'un fonds spécial.

ANNEXE 3

Glossaire (suite)

Indicateurs

Les indicateurs sont des outils de mesure permettant de suivre et d'évaluer l'atteinte d'un objectif, la mise en œuvre d'une stratégie ou l'accomplissement d'un travail ou d'une activité.

Instruments financiers

Les instruments financiers représentent les liquidités, un titre de participation dans une entité ou un contrat, lequel est à la fois la source d'un actif financier pour l'un des deux contractants et la source d'un passif financier ou d'un instrument de capitaux propres pour l'autre contractant.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des instruments dont la valeur fluctue en fonction d'un instrument sous-jacent sans nécessiter la détention ou la livraison de l'instrument sous-jacent lui-même.

Méthodes de consolidation

Méthode de consolidation ligne par ligne

Les comptes du fonds consolidé du revenu, qui regroupe le fonds général et les fonds spéciaux, et des autres entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement, exception faite des entreprises du gouvernement, sont consolidés ligne par ligne dans les états financiers. Ainsi, les comptes sont harmonisés selon les conventions comptables du gouvernement et combinés ligne par ligne; les opérations et les soldes réciproques entre entités sont éliminés.

Méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation

Les participations dans les entreprises du gouvernement sont comptabilisées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. Selon cette méthode, les participations sont comptabilisées au coût. Le coût est ajusté annuellement, d'une part, de la quote-part du gouvernement dans les résultats de ces entreprises, une contrepartie étant portée aux revenus, et, d'autre part, de sa quote-part dans les autres éléments de leur résultat étendu, une contrepartie étant alors portée aux déficits cumulés. La valeur de la participation est réduite des dividendes déclarés et ajustée de l'élimination des gains et pertes entre entités non réalisés relatifs à des opérations sur des actifs demeurés dans le périmètre comptable du gouvernement. Cette méthode ne requiert aucune harmonisation des conventions comptables des entreprises avec celles du gouvernement.

ANNEXE 3

Glossaire (suite)

Missions

Les missions représentent les champs d'activité fondamentaux d'un gouvernement qui constituent sa raison d'être. Au Québec, il existe six missions, soit : « Santé et services sociaux », « Éducation et culture », « Économie et environnement », « Soutien aux personnes et aux familles », « Gouverne et justice » et « Service de la dette ».

Périmètre comptable

Le périmètre comptable du gouvernement englobe les opérations financières de l'Assemblée nationale, des personnes qu'elle désigne, des ministères et de tous les organismes, fonds et entreprises qui sont sous le contrôle du gouvernement. Le contrôle se définit comme le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives d'une entité de sorte que les activités de celle-ci procureront des avantages attendus au gouvernement ou l'exposeront à un risque de perte.

Produit intérieur brut (PIB)

Le PIB est la valeur de tous les biens et services produits à l'intérieur des limites géographiques d'un pays ou d'un territoire au cours d'une année civile donnée.

Revenus autonomes

Les revenus autonomes sont ceux qui résultent de l'impôt sur le revenu et les biens, des taxes à la consommation, des droits et permis, des revenus divers et des revenus des entreprises du gouvernement.

Solde budgétaire

Le solde budgétaire et sa méthode de calcul sont définis dans la Loi sur l'équilibre budgétaire (RLRQ, chapitre E-12.00001).

Le solde budgétaire permet d'évaluer l'atteinte de l'équilibre budgétaire. Pour une année financière, il est le résultat de l'écart entre les revenus et les dépenses établis conformément aux conventions comptables du gouvernement et de la prise en compte des ajustements suivants :

- Éléments exclus du solde budgétaire :
  - i) les revenus et les dépenses comptabilisés au Fonds des générations;
  - ii) certains ajustements rétroactifs des revenus provenant des entreprises du gouvernement;
  - iii) pour l'année financière 2012-2013, le résultat provenant des activités abandonnées, consécutif à la décision de fermer la centrale nucléaire de Gentilly-2, présenté dans les états financiers consolidés annuels d'Hydro-Québec.

ANNEXE 3

Glossaire (suite)

Solde budgétaire (suite)

- Éléments inclus dans le solde budgétaire :
  - i) les inscriptions comptables portées directement aux déficits cumulés, à l'exception des inscriptions qui résultent :
    - (1) de l'effet rétroactif d'une nouvelle norme de l'Institut Canadien des Comptables Agréés[1] pour les années précédant l'année de sa mise en vigueur recommandée par l'Institut,
    - (2) des modifications comptables relatives à la réforme comptable de 2006-2007 apparaissant dans les comptes publics.

Supercatégories

Les supercatégories regroupent les catégories utilisées pour la comptabilisation des dépenses. Il existe cinq supercatégories de dépenses.

Transfert

Cette supercatégorie comprend les dépenses dont le versement est effectué dans le but de fournir aux bénéficiaires un soutien financier sous différentes formes. Pour le gouvernement, ces dépenses ne constituent ni des acquisitions directes de biens ou de services ni des sommes accordées en vue d'obtenir un rendement, comme ce serait le cas s'il s'agissait d'un placement.

Rémunération

Cette supercatégorie comprend les dépenses encourues pour la rémunération normale, les heures supplémentaires et certaines autres indemnités versées directement par le gouvernement aux employés permanents, aux employés à temps partiel et aux occasionnels, y compris les étudiants et les saisonniers du secteur public. Elle comprend également la rémunération des professionnels de la santé ainsi que les avantages sociaux et les autres contributions du gouvernement à titre d'employeur, notamment la contribution aux régimes de retraite, au Régime de rentes du Québec, au Régime québécois d'assurance parentale et à l'assurance-emploi.

[1] Les normes de l'Institut Canadien des Comptables Agréés sont publiées par CPA Canada depuis le 1er novembre 2013.

ANNEXE 3

Glossaire (suite)

Supercatégories (suite)

Fonctionnement

Cette supercatégorie comprend les dépenses encourues dans le cadre des activités administratives de l'entité, à l'exclusion des dépenses de rémunération, de transfert, de créances douteuses et autres provisions ainsi que du service de la dette. Elle inclut notamment le coût estimatif lié à la réévaluation et aux nouvelles obligations du gouvernement relatives à la réhabilitation de sites contaminés de même que l'amortissement des immobilisations.

Créances douteuses et autres provisions

Cette supercatégorie comprend les dépenses découlant des variations de la provision pour créances douteuses, de la provision pour pertes sur les interventions financières garanties par le gouvernement et de la provision pour moins-value sur les prêts et les placements de portefeuille.

Service de la dette

Cette supercatégorie comprend les intérêts sur les dettes, réduits des revenus de placement des fonds d'amortissement afférents à des emprunts, et la charge relative aux intérêts des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs. Elle inclut également l'amortissement des primes, des escomptes et des frais liés à l'émission et à la gestion des dettes ainsi que l'amortissement des gains et des pertes de change.

SECTION 2

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Déclaration de responsabilité

Le gouvernement est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers consolidés. Ces derniers sont préparés par le Contrôleur des finances pour le ministre des Finances selon les dispositions de l'article 86 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001). Ces états sont préparés selon les conventions comptables définies dans la note complémentaire 1. L'analyse des états financiers consolidés contenue dans le volume 1 a été préparée par le ministère des Finances.

Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information financière, le gouvernement maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont dûment autorisées par le Parlement, réalisées et comptabilisées adéquatement.

Le Contrôleur des finances est responsable de la comptabilité gouvernementale et obtient des ministères, organismes, entreprises et fonds du gouvernement toute l'information nécessaire pour satisfaire aux exigences de la comptabilité.

Le gouvernement soumet ses états financiers consolidés, pour l'audit, au Vérificateur général du Québec qui expose, dans son rapport de l'auditeur indépendant à l'Assemblée nationale, la nature et l'étendue de son audit et exprime son opinion.

Les états financiers consolidés faisant partie des comptes publics sont déposés annuellement à l'Assemblée nationale par le ministre des Finances.

Au nom du gouvernement du Québec,

Le sous-ministre des Finances,

Luc Monty

Le contrôleur des finances,

Simon-Pierre Falardeau, CPA, CA

Québec, le 29 septembre 2017

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
DU QUÉBEC

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers consolidés

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du gouvernement du Québec, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2017, les états consolidés des résultats, des déficits cumulés, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'année financière terminée à cette date, ainsi qu'un résumé des principales conventions comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires et les annexes.

Responsabilité du gouvernement pour les états financiers consolidés

Le ministre des Finances est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gouvernement, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Le gouvernement du Québec n'a pas comptabilisé aux 31 mars 2017 et 2016, à l'état consolidé de la situation financière, des paiements de transfert relatifs à différents programmes d'aide concernant la construction d'immobilisations et d'autres dépenses financées ou devant être financées par emprunts pour lesquels les travaux ont été réalisés. Ces paiements de transfert sont actuellement présentés à titre d'obligations contractuelles à la note 17 des états financiers consolidés du gouvernement. Cette situation constitue une dérogation à la norme comptable sur les paiements de transfert (Normes comptables canadiennes pour le secteur public) qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité. Cette dérogation a donné lieu à l'expression d'une opinion d'audit modifiée concernant les états financiers consolidés de l'année financière précédente. Étant donné la comptabilisation actuelle de ces paiements de transfert, les ajustements suivants, selon l'estimation établie en fonction des informations disponibles, sont nécessaires afin que les états financiers consolidés du gouvernement du Québec respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public :

	Augmentation (Diminution) estimée En millions de dollars	
	2017	**2016**
État consolidé de la situation financière		
Prêts et placements de portefeuille	(4 577)	(4 170)
Autres passifs	5 018	5 210
Dette nette et déficits cumulés	**9 595**	**9 380**
État consolidé des résultats		
Dépenses		
Santé et services sociaux	1	12
Éducation et culture	49	84
Économie et environnement	166	63
Soutien aux personnes et aux familles	7	36
Gouverne et justice	(8)	(7)
Total des dépenses	**215**	**188**
Surplus annuel	**(215)**	**(188)**
Note 17		
Obligations contractuelles	(9 595)	(9 380)

En plus de ces ajustements, compte tenu de l'absence d'information permettant d'identifier les travaux réalisés à la fin de l'année financière pour un solde résiduel de 3 201 millions de dollars au 31 mars 2017 (3 057 millions au 31 mars 2016) de la catégorie d'obligations contractuelles « Subventions pour le remboursement du capital d'emprunts à être contractés par des bénéficiaires » et de la catégorie « Subventions pour le remboursement du coût des immobilisations des bénéficiaires » à la note 17, je ne suis pas en mesure de déterminer le montant des ajustements supplémentaires à apporter à certains éléments mentionnés précédemment.

Opinion avec réserve

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du gouvernement du Québec au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'année financière terminée à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers consolidés présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du gouvernement du Québec au 31 mars 2017 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables du gouvernement du Québec. Celles-ci sont présentées dans la note 1 afférente aux états financiers consolidés et complétées, notamment, par l'article 24.1 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001) qui énonce que la seule partie d'un transfert pluriannuel qui doit être comptabilisé dans l'année financière du gouvernement est celle qui est exigible et autorisée par le Parlement.

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Commentaires du Vérificateur général

La *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01) me permet de faire tout commentaire que je juge approprié dans mon rapport sur les états financiers consolidés du gouvernement. C'est dans ce contexte que j'ai décidé de formuler les commentaires suivants qui complètent ainsi mon opinion sur ces états financiers.

Comptabilisation des paiements de transfert (subventions)

Le fondement de mon opinion avec réserve exprimé ci-dessus découle de la connaissance approfondie de mon organisation quant aux pratiques financières et budgétaires du gouvernement du Québec et de mon interprétation de la norme comptable sur les paiements de transfert, à la lumière du cadre conceptuel actuel. Il prend aussi en compte les informations et analyses qui ont été publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

Tout en reconnaissant les pouvoirs de l'Assemblée nationale, je constate que les représentants du gouvernement sont habilités à négocier et à conclure des contrats valides. Dès lors, les paiements de transfert sont autorisés lorsqu'une décision a été prise par le gouvernement de sorte qu'il n'a plus d'autre option réaliste que d'effectuer le transfert. Je considère donc qu'une dépense de subvention doit être comptabilisée dès que le gouvernement l'a autorisée au terme de son pouvoir habilitant et que les bénéficiaires ont engagé les dépenses admissibles leur donnant droit à cette subvention. Le gouvernement ne partage pas mon interprétation. Il considère qu'une dépense de transfert ne peut être comptabilisée tant que les crédits n'ont pas été votés par les parlementaires.

Ainsi, je suis d'avis que la pratique comptable du gouvernement au regard de la comptabilisation des paiements de transfert n'est pas appropriée. J'invite donc ce dernier à prendre les mesures nécessaires pour corriger la situation et, ainsi, donner un portrait plus juste de sa situation financière.

La vérificatrice générale du Québec,

Guylaine Leclerc FCPA auditrice, FCA

Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA
Québec, le 29 septembre 2017

État consolidé des résultats

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2017
(en millions de dollars)

Annexes		2017 Budget[1]	2017 Résultats réels	2016 Résultats réels
6	**REVENUS**			
	Impôt sur le revenu et les biens (note 4)	44 802	44 849	44 473
	Taxes à la consommation	18 906	19 269	18 517
	Droits et permis	3 763	3 297	3 828
	Revenus divers	10 065	10 391	9 391
8	Revenus provenant des entreprises du gouvernement	4 850	4 899	5 013
	Revenus autonomes	**82 386**	**82 705**	**81 222**
	Transferts du gouvernement fédéral	20 180	20 179	18 901
	Total des revenus	**102 566**	**102 884**	**100 123**
7	**DÉPENSES**			
	Santé et services sociaux	38 372	38 735	37 524
	Éducation et culture	21 698	21 646	20 996
	Économie et environnement	12 276	12 315	11 698
	Soutien aux personnes et aux familles	9 846	9 562	9 574
	Gouverne et justice	7 528	6 737	6 678
	Sous-total	**89 720**	**88 995**	**86 470**
	Service de la dette	10 418	9 527	10 009
	Total des dépenses	**100 138**	**98 522**	**96 479**
	Provision pour éventualités	(400)	—	—
	SURPLUS ANNUEL	**2 028**	**4 362**	**3 644**

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) Il s'agit des données présentées dans le budget 2016-2017 du ministère des Finances, déposé le 17 mars 2016. Certaines données du budget 2016-2017 ont été reclassées pour les rendre conformes à la présentation adoptée dans les états financiers consolidés.

État consolidé des déficits cumulés

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2017
(en millions de dollars)

Annexe		2017	2016
	DÉFICITS CUMULÉS AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLIS	**(117 930)**	**(121 268)**
8	Autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement	719	(306)
	Surplus annuel	4 362	3 644
	DÉFICITS CUMULÉS À LA FIN	**(112 849)**	**(117 930)**

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé de la situation financière

AU 31 MARS 2017
(en millions de dollars)

		2017		2016	
Annexe					
	ACTIFS FINANCIERS				
	Encaisse (note 5)		3 228		1 844
	Placements temporaires (note 6)		9 805		9 049
	Débiteurs (note 7)		15 745		15 387
	Stocks et autres actifs destinés à la vente		45		59
8	Participations dans les entreprises du gouvernement		25 225		23 993
	Prêts et placements de portefeuille (note 8)		12 712		11 031
	Fonds des générations (note 9)		10 523		8 522
	Frais reportés liés aux dettes		806		882
	Total des actifs financiers		**78 089**		**70 767**
	PASSIFS				
	Créditeurs et frais à payer (note 10)		26 383		23 740
	Revenus reportés (note 11)		6 481		6 212
	Autres passifs (note 12)		4 494		4 776
	Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (note 13)		24 647		26 745
	Dettes avant gains (pertes) de change reportés (notes 14 et 15)	197 556		193 945	
	Gains (pertes) de change reportés	283	197 839	374	194 319
	Total des passifs		**259 844**		**255 792**
	DETTE NETTE		**(181 755)**		**(185 025)**
	ACTIFS NON FINANCIERS				
	Immobilisations (note 16)		68 154		66 370
	Stocks		461		462
	Frais payés d'avance		291		263
	Total des actifs non financiers		**68 906**		**67 095**
	DÉFICITS CUMULÉS		**(112 849)**		**(117 930)**
	Obligations contractuelles (note 17)				
	Garanties d'emprunts (note 18)				
	Éventualités (note 19)				
	Événement postérieur à la date des états financiers consolidés (note 22)				

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé de la variation de la dette nette

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2017
(en millions de dollars)

		2017		2016
		Budget[1]	Résultats réels	Résultats réels
Annexe				
	DETTE NETTE AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLIE	**(187 098)**	**(185 025)**	**(185 687)**
	Variation due aux immobilisations			
	Acquisitions et travaux en cours (note 16)	(7 311)	(5 743)	(6 654)
	Amortissement (note 16)	3 817	3 867	3 732
	Dispositions, réductions de valeur et autres	–	92	227
	Total de la variation due aux immobilisations	(3 494)	(1 784)	(2 695)
	Variation due aux stocks et aux frais payés d'avance	–	(27)	19
8	Autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement	–	719	(306)
	Surplus annuel	2 028	4 362	3 644
	Diminution (augmentation) nette de la dette nette	**(1 466)**	**3 270**	**662**
	DETTE NETTE À LA FIN	**(188 564)**	**(181 755)**	**(185 025)**

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) Il s'agit des données présentées dans le budget 2016-2017 du ministère des Finances, déposé le 17 mars 2016.

État consolidé des flux de trésorerie

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2017
(en millions de dollars)

	2017		2016	
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT[1]				
Surplus annuel		4 362		3 644
Éléments n'affectant pas les liquidités				
Créances douteuses	778		926	
Provisions liées aux prêts et placements de portefeuille et aux interventions financières garanties	71		(8)	
(Gains) pertes sur dispositions d'actifs	49		149	
Amortissement des frais reportés liés aux dettes	191		156	
Amortissement des revenus reportés liés à l'acquisition d'immobilisations	(203)		(218)	
Amortissement des escomptes et des primes	(74)		(61)	
Amortissement des (gains) pertes de change reportés	(74)		(94)	
Amortissement des immobilisations	3 867		3 732	
Stocks et frais payés d'avance	(27)	4 578	19	4 601
		8 940		8 245
Variation des actifs financiers et des passifs liés au fonctionnement (note 20)		1 746		(604)
		10 686		7 641
Activités liées aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs				
Coût des prestations acquises[2]	2 584		2 563	
Modifications de régimes	(672)		(5)	
Amortissement des (gains) pertes actuariels	1 318		891	
Intérêts sur les obligations relatives aux prestations acquises	6 078	9 308	6 036	9 485
Prestations versées et transferts de régimes		(6 206)		(5 980)
		3 102		3 505
Liquidités provenant des activités de fonctionnement		**13 788**		**11 146**
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN PLACEMENTS[1]				
Variation des participations dans les entreprises du gouvernement				
Placements effectués	(201)		(6)	
Placements disposés et autres	149		78	
Revenus provenant des entreprises du gouvernement, nets des dividendes déclarés	(461)	(513)	(384)	(312)
Variation des prêts et placements de portefeuille				
Prêts et placements de portefeuille effectués	(4 201)		(2 580)	
Prêts et placements de portefeuille disposés et autres	2 187	(2 014)	1 921	(659)
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement en placements		**(2 527)**		**(971)**

État consolidé des flux de trésorerie (suite)

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2017
(en millions de dollars)

	2017		2016	
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS[1]				
Acquisitions	(5 611)		(6 135)	
Dispositions	98	(5 513)	168	(5 967)
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement en immobilisations		**(5 513)**		**(5 967)**
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT[1]				
Variation des dettes				
Emprunts effectués	27 910		23 331	
Emprunts remboursés	(24 428)	3 482	(22 658)	673
Activités liées aux régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs				
Variation du Fonds d'amortissement des régimes de retraite et des fonds particuliers				
Versements et prestations	(1 431)		(1 627)	
Réinvestissement des revenus de placement des fonds	(3 769)	(5 200)	(3 305)	(4 932)
Activités liées au Fonds des générations				
Variation du Fonds des générations		(2 001)		(1 584)
Liquidités utilisées pour les activités de financement		**(3 719)**		**(5 843)**
Augmentation (diminution) des liquidités		2 029		(1 635)
LIQUIDITÉS AU DÉBUT		11 498		13 133
LIQUIDITÉS À LA FIN[3]		**13 527**		**11 498**

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) Les opérations sans effet sur les flux de trésorerie doivent être exclues de l'état consolidé des flux de trésorerie, elles sont détaillées à la note 20 – Informations sur les flux de trésorerie.

(2) Cette rubrique inclut les compensations versées par le gouvernement dans les fonds des cotisations des participants du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE).

(3) Les liquidités comprennent les espèces en banque (note 5) et les placements temporaires (note 6).

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

1. Principales conventions comptables

Le gouvernement du Québec rend compte de ses opérations financières selon les conventions adoptées par le Conseil du trésor et ci-après décrites. Les Normes comptables canadiennes pour le secteur public sont la source première de référence pour l'élaboration de ces conventions comptables. Les renseignements présentés dans ces états financiers consolidés sont fondés, lorsque requis, sur les meilleures estimations et sur le jugement du gouvernement.

Périmètre comptable

Le périmètre comptable du gouvernement englobe les opérations financières de l'Assemblée nationale, des personnes qu'elle désigne, des ministères et de tous les organismes, fonds et entreprises qui sont sous le contrôle du gouvernement. Le contrôle se définit comme le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives d'une entité de sorte que les activités de celle-ci procureront des avantages attendus au gouvernement ou l'exposeront à un risque de perte. L'ensemble des entités du périmètre comptable du gouvernement est énuméré aux annexes 1 à 4 des présents états financiers consolidés.

Les opérations fiduciaires exercées par les entités mentionnées dans l'annexe 5 des présents états financiers consolidés sont exclues du périmètre comptable du gouvernement.

Méthode de consolidation

Les comptes du fonds consolidé du revenu, qui regroupe le fonds général et les fonds spéciaux, et ceux des autres entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement, exception faite des entreprises du gouvernement, sont consolidés ligne par ligne dans les états financiers. Ainsi, les comptes sont harmonisés selon les conventions comptables du gouvernement et combinés ligne par ligne; les opérations et les soldes réciproques entre entités sont éliminés.

Les participations dans les entreprises du gouvernement sont comptabilisées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. Selon cette méthode, les participations sont comptabilisées au coût. Le coût est ajusté annuellement, d'une part, de la quote-part du gouvernement dans les résultats de ces entreprises, une contrepartie étant portée aux revenus, et, d'autre part, de sa quote-part dans les autres éléments de leur résultat étendu, une contrepartie étant alors portée aux déficits cumulés. La valeur de la participation est réduite des dividendes déclarés et ajustée de l'élimination des gains et pertes entre entités non réalisés relatifs à des opérations sur des actifs demeurés dans le périmètre comptable du gouvernement. Cette méthode ne requiert aucune harmonisation des conventions comptables des entreprises avec celles du gouvernement.

1. Principales conventions comptables (suite)

Méthode de consolidation (suite)

Une entreprise du gouvernement possède toutes les caractéristiques suivantes :

- elle constitue une entité juridique distincte ayant le pouvoir de passer des contrats en son propre nom et d'ester en justice;
- elle est investie des pouvoirs financiers et administratifs nécessaires pour mener des activités commerciales;
- elle a pour principale activité la vente de biens ou la prestation de services à des particuliers ou à des organismes non compris dans le périmètre comptable du gouvernement;
- elle peut, dans le cours normal de ses affaires, poursuivre ses activités et faire face à ses dettes au moyen de revenus tirés de sources non comprises dans le périmètre comptable du gouvernement.

Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'année financière au cours de laquelle ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les revenus qu'il serait trop difficile de mesurer avant leur encaissement sont comptabilisés au moment de la réception des fonds. Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre de revenus reportés.

Plus spécifiquement :

Revenus fiscaux (impôt sur le revenu et les biens, taxes à la consommation)

Les revenus fiscaux résultent d'opérations sans contrepartie en biens ou en services pour lesquelles des contribuables ont l'obligation, en vertu de la législation fiscale, de verser des sommes au gouvernement afin de financer les services publics. Ces revenus sont constatés dès le moment où les mesures fiscales leur donnant lieu ont été autorisées par le Parlement et qu'un fait imposable s'est produit.

Les revenus provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers et des cotisations pour les services de santé sont constatés lorsque le contribuable a gagné le revenu qui est assujetti à l'impôt. Les revenus non perçus à la fin de l'année financière et les remboursements qui ne sont pas encore émis sont comptabilisés sur la base d'estimations établies à partir des transactions qui seront réalisées dans les trois mois qui suivent la fin de l'année financière.

1. Principales conventions comptables (suite)

Revenus fiscaux (impôt sur le revenu et les biens, taxes à la consommation) (suite)

Les revenus provenant de l'impôt des sociétés sont comptabilisés au moment de la réception des fonds, car les sommes à recevoir ou à rembourser ne peuvent être estimées avec précision. En effet, les revenus imposables des sociétés sont très variables d'une année à l'autre et le délai de production des déclarations des sociétés ne permet pas d'obtenir l'information complète et à temps pour établir les ajustements à l'égard des revenus à la date des états financiers consolidés du gouvernement. Un ajustement est fait pour tenir compte des avis de cotisation émis avant la fin de l'année financière.

Les revenus provenant de l'impôt foncier scolaire sont constatés sur la période de référence de cet impôt.

Les revenus provenant des taxes à la consommation sont constatés au moment de la vente des produits ou de la prestation des services, déduction faite des crédits de taxes.

Les revenus fiscaux ne tiennent pas compte d'estimations concernant des taxes ou des impôts dus sur des revenus non déclarés dans les délais prescrits. Ces montants sont comptabilisés lors de l'émission de cotisations, à la suite de travaux de récupération fiscale ou de la production de déclarations par les contribuables.

En lien avec la législation fiscale, les crédits d'impôt remboursables réduisent les revenus fiscaux afférents. Pour les états financiers consolidés du gouvernement, lorsque ces crédits constituent des transferts effectués par le truchement du régime fiscal, ils sont reclassés et présentés dans les dépenses, augmentant ainsi les revenus. Un crédit d'impôt remboursable constitue un transfert lorsqu'il procure à un contribuable un avantage financier dans un but autre que la réduction de l'impôt ou des taxes qu'il aurait dû autrement verser au gouvernement.

Droits et permis

Les revenus de droits et de permis résultent d'opérations avec contrepartie pour lesquelles le gouvernement accorde à un tiers, en échange de liquidités, un droit d'utilisation ou un permis d'exploitation ou lui délivre un certificat.

Les revenus de droits et permis sont constatés lorsqu'ils sont exigibles. Lorsque le revenu de droit ou de permis est remboursable sur demande et est lié à des biens et services clairement identifiables que le gouvernement doit rendre au titulaire du droit ou du permis, le revenu est constaté sur la période de référence de ce droit ou permis.

Revenus divers

Les revenus provenant de la vente de biens et de services ainsi que des contributions des usagers sont constatés au moment de la vente des biens ou de la prestation des services.

1. Principales conventions comptables (suite)

Revenus divers (suite)

Les revenus d'intérêts sur les débiteurs et les prêts ainsi que les revenus sur les placements de portefeuille sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Leur comptabilisation cesse lorsque leur recouvrement ou celui du capital n'est pas certain.

Les revenus de donations, autres que les revenus de transfert provenant de gouvernements, qui ne font pas l'objet d'une affectation particulière par le donateur, sont constatés aux revenus dans l'année de la donation. Dans le cas où ces revenus font l'objet d'une affectation particulière, ceux-ci sont alors constatés aux revenus en fonction des conditions de cette affectation. Lorsqu'il s'agit de donations en immobilisations ou en espèces pour en faire l'acquisition, les revenus sont constatés au même rythme que l'amortissement des immobilisations. Dans le cas d'une donation liée à un terrain, les revenus sont constatés dans l'année d'acquisition.

Les revenus provenant des frais de scolarité sont constatés sur la durée de la formation concernée.

Revenus de transfert du gouvernement fédéral

Les revenus de transfert du gouvernement fédéral sont constatés dans les revenus de l'année financière au cours de laquelle ils sont autorisés par ce gouvernement et durant laquelle les critères d'admissibilité sont respectés, sauf lorsque les stipulations exigées par ce gouvernement quant à l'utilisation des sommes reçues ou quant aux actions à poser pour les conserver créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Lorsque les stipulations sont générales, les actions du gouvernement et/ou ses communications, réalisées à la date des états financiers pour les préciser, peuvent également créer un passif. Lorsqu'un passif est constaté, le revenu de transfert est comptabilisé dans les revenus au fur et à mesure que les obligations liées à ces stipulations sont respectées.

Lorsque le gouvernement reçoit des revenus de transfert d'autres gouvernements, ceux-ci sont comptabilisés de la même façon que les revenus de transfert du gouvernement fédéral.

Dépenses

Les dépenses sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'année financière au cours de laquelle ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

Dépenses de rémunération et de fonctionnement

Les dépenses de rémunération et de fonctionnement sont comptabilisées dans l'année financière au cours de laquelle les biens sont consommés ou les services sont rendus. Les dépenses de fonctionnement comprennent notamment l'amortissement annuel du coût des immobilisations.

1. Principales conventions comptables (suite)

Dépenses de transfert

Les transferts sont des avantages économiques octroyés par un gouvernement à un bénéficiaire, sans contrepartie en biens ou en services. Les transferts sont pluriannuels lorsqu'ils s'échelonnent sur plus d'une année financière.

Les dépenses de transfert sont constatées dans l'année financière au cours de laquelle elles sont dûment autorisées, conformément aux règles de gouvernance de l'entité qui les accorde, et durant laquelle les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité.

Conformément aux lois en vigueur, un transfert est autorisé lorsque le Parlement et le gouvernement ont chacun exercé leur pouvoir d'autorisation.

- L'autorisation du Parlement est accordée, dans le cas d'un ministère ou d'un organisme budgétaire, lors du vote d'une loi sur les crédits ou de l'application de toute autre loi autorisant l'octroi des crédits. Cette autorisation est accordée, dans le cas d'un fonds spécial, lors de l'approbation des prévisions de dépenses et d'investissements par le Parlement pour une année financière. Quant aux autres entités, par l'adoption de leur loi constitutive, le Parlement a accordé à leur conseil d'administration ce pouvoir d'autorisation.
- L'exercice du pouvoir d'autorisation du gouvernement se concrétise par l'adoption de décrets ou de décisions du Conseil du trésor ou par la conclusion d'une entente avec le bénéficiaire du transfert.

Ainsi, le gouvernement conserve un pouvoir discrétionnaire en n'étant pas tenu d'effectuer un transfert aussi longtemps que le Parlement et le gouvernement n'ont pas chacun exercé leur pouvoir d'autorisation. Donc, la seule partie d'un transfert pluriannuel qui peut être portée aux comptes d'une année financière est celle qui, pour cette année, est à la fois exigible et autorisée par le Parlement.

Service de la dette

Le service de la dette comprend les intérêts sur les dettes, réduits des revenus de placement des fonds d'amortissement afférents à des emprunts, et la charge relative aux intérêts des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs. Il inclut également l'amortissement des primes, des escomptes et des frais liés à l'émission d'emprunt et à la gestion des dettes ainsi que l'amortissement des gains et des pertes de change. La dépense d'intérêts résultant d'opérations réalisées en devises étrangères est convertie en dollars canadiens selon le cours en vigueur au moment des opérations.

1. Principales conventions comptables (suite)

Actifs financiers

Les actifs financiers constituent des éléments d'actif qui peuvent être utilisés pour rembourser les dettes existantes ou pour financer des opérations futures; ils ne sont pas destinés à être utilisés pour la prestation de services publics.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la juste valeur.

Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation annuelle de cette provision est imputée aux dépenses.

Stocks et autres actifs destinés à la vente

Les stocks et les autres actifs destinés à la vente sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

Participations dans les entreprises du gouvernement

Les participations dans les entreprises du gouvernement sont comptabilisées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

Prêts et placements de portefeuille

Les prêts et les placements de portefeuille sont comptabilisés au coût.

Si les prêts et les placements de portefeuille sont assortis de conditions avantageuses importantes, c'est-à-dire lorsqu'ils présentent un écart de plus de 25 % entre leur valeur nominale et leur valeur actualisée au taux moyen des dettes du gouvernement, ils sont alors comptabilisés à leur valeur actualisée au moment où ils prennent effet; l'écart avec leur valeur nominale représente l'élément « subvention », lequel est constaté à titre de dépense de transfert. Des revenus d'intérêts sont alors constatés sur la durée des prêts et des placements de portefeuille selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

1. Principales conventions comptables (suite)

Prêts et placements de portefeuille (suite)

Une provision est comptabilisée en réduction des prêts lorsque des faits ou des circonstances laissent présager une perte. Pour les placements de portefeuille, une provision est comptabilisée lorsqu'une baisse de valeur durable est constatée. La variation annuelle de ces provisions est imputée aux dépenses. Toute radiation d'un prêt ou d'un placement de portefeuille en réduit le coût ainsi que la provision afférente à ce dernier; le solde résiduel est comptabilisé dans les dépenses. Le recouvrement subséquent est comptabilisé en réduction des dépenses.

Fonds des générations

Les dépôts à vue et à participation dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés au coût.

Au moment de la disposition des dépôts à participation, l'écart entre le montant encaissé et la valeur comptable de ces unités établie selon la méthode du coût moyen est imputé aux résultats. Lorsque les dépôts à participation subissent une baisse de valeur durable, leur valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value et la réduction de valeur qui en résulte est imputée aux résultats.

Les revenus et les dépenses du Fonds des générations sont comptabilisés selon les conventions comptables du gouvernement.

Passifs

Les passifs constituent des obligations du gouvernement envers des tiers en date des états financiers en raison d'opérations ou d'événements passés et dont leur acquittement donnera lieu à une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques dans le futur.

Provision pour pertes sur les interventions financières garanties

Les obligations découlant des interventions financières garanties par le gouvernement, principalement des garanties d'emprunts, sont comptabilisées sur la base des pertes probables. La provision est établie à partir du solde des interventions financières garanties, lequel est diminué de la valeur de réalisation estimative des sûretés et des cautions obtenues. La variation annuelle de la provision est portée aux dépenses.

1. Principales conventions comptables (suite)

Provision pour pertes sur les interventions financières garanties (suite)

L'évaluation des pertes probables est établie par le regroupement des interventions financières en différentes classes de risque et par l'application à chaque classe d'un taux moyen de perte basé sur l'expérience passée et sur la nature des interventions. Dans le cas des entreprises pour lesquelles les interventions financières garanties par le gouvernement affichent un solde cumulatif exceptionnellement élevé ou présentent des caractéristiques particulières, l'évaluation des pertes probables relatives à ces interventions est effectuée selon une analyse cas par cas, peu importe leur classe de risque. Les pertes probables sont révisées annuellement.

Passif environnemental

Les obligations découlant de la réhabilitation de sites contaminés sous la responsabilité du gouvernement, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif environnemental lorsque la contamination dépasse une norme environnementale existante ou lorsque le gouvernement en est informé, qu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et qu'il est possible d'en faire une estimation raisonnable. Le passif environnemental comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des sites contaminés. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs

Obligations relatives aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs

Les obligations relatives aux régimes de retraite à prestations déterminées et aux programmes d'avantages sociaux futurs sont évaluées selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement.

La méthode utilisée tient compte de la façon dont les prestations à la charge du gouvernement sont acquises par les participants.

Dans le cas du Régime de rentes de survivants, les obligations sont évaluées selon une méthode actuarielle qui établit la valeur actualisée des rentes acquises par les bénéficiaires à la suite du décès de la personne admissible.

Fonds d'amortissement des régimes de retraite et fonds particuliers

Les placements du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) et des fonds particuliers des régimes de retraite et des programmes d'avantages sociaux futurs sont évalués à une valeur de marché redressée. Selon cette méthode d'évaluation, l'écart entre le rendement réel selon une valeur de marché et celui prévu est amorti sur cinq ans.

1. Principales conventions comptables (suite)

Fonds d'amortissement des régimes de retraite et fonds particuliers (suite)

Lorsque la valeur de marché redressée du fonds d'un régime de retraite est supérieure à celle de ses obligations, l'excédent qui en résulte est plafonné, par une provision pour moins-value, afin que le passif au titre des régimes de retraite ne reflète que l'avantage futur que le gouvernement s'attend à tirer de cet excédent.

Charge relative aux prestations acquises

La charge relative aux prestations acquises se compose de la quote-part à la charge du gouvernement du coût des prestations acquises au cours de l'année, de sa quote-part du coût des modifications aux régimes relatif aux années de service antérieures et de l'amortissement des gains et pertes actuariels afférents aux obligations du gouvernement relatives aux prestations acquises.

Les gains et les pertes actuariels, déterminés lors de la réévaluation des obligations, découlent d'écarts d'expérience par rapport aux résultats prévus et de modifications d'hypothèses. Ils sont constatés dans les dépenses selon la méthode de l'amortissement linéaire, à compter de l'année financière subséquente à celle de la prise en compte de ces gains et pertes actuariels dans la valeur des obligations relatives aux prestations acquises. La période d'amortissement correspond à la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DUMERCA) des participants du régime ou du programme concerné. Dans le cas du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), du Régime de retraite des enseignants (RRE) et du Régime de retraite de certains enseignants (RRCE), une DUMERCA commune est établie pour l'ensemble de ces régimes. Quant au Régime de rentes de survivants, la période d'amortissement correspond à l'espérance de vie moyenne restante des bénéficiaires.

Charge relative aux intérêts

La charge relative aux intérêts est l'écart net entre les intérêts sur les obligations relatives aux prestations acquises et les revenus de placement prévus du FARR et des fonds particuliers des régimes de retraite et des programmes d'avantages sociaux futurs, ajusté de l'amortissement des gains et des pertes actuariels relatifs à ces fonds et de la variation des provisions pour moins-value.

Les intérêts annuels sont établis par l'application, à la valeur moyenne de l'obligation relative aux prestations acquises de chaque régime ou programme, du taux d'actualisation afférent à cette obligation. Quant au rendement annuel d'un fonds, il est obtenu par l'application, au solde moyen du fonds, du taux de rendement prévu aux évaluations actuarielles des obligations des régimes de retraite afférents ou de celles du programme d'avantages sociaux futurs concerné.

1. Principales conventions comptables (suite)

Charge relative aux intérêts (suite)

Les gains et les pertes actuariels attribuables à l'utilisation du taux de rendement prévu sont amortis linéairement. Dans le cas du FARR, la période d'amortissement est la DUMERCA des participants des régimes de retraite. Pour les autres fonds, cette période correspond à celle établie pour l'amortissement des gains et des pertes actuariels liés aux obligations du régime de retraite ou du programme afférent.

Dettes

Dettes

Les emprunts sont comptabilisés selon le montant encaissé au moment de l'émission, lequel est ajusté de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance. Cet amortissement est calculé selon le taux effectif de chaque emprunt.

Les frais d'émission liés aux emprunts sont reportés et amortis sur la durée de chaque emprunt selon la méthode linéaire. Le solde non amorti est inclus dans le solde des frais reportés liés aux dettes.

Les emprunts en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur au 31 mars de l'année courante.

Les gains ou les pertes de change résultant de la conversion des emprunts sont reportés et amortis sur la durée de vie restante de chaque emprunt selon la méthode linéaire.

Instruments financiers dérivés

Le gouvernement utilise des instruments financiers dérivés dans la gestion des risques de change et de taux d'intérêt relatifs aux dettes. Ces instruments financiers sont inscrits au coût.

Les instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de change associé au remboursement des intérêts et du principal des emprunts et à la gestion de la trésorerie qui en découle, comme les contrats d'échange de devises et les contrats de change à terme, sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur au 31 mars de l'année courante. Les composantes de ces instruments, soit les actifs et les passifs financiers, font l'objet d'une compensation entre elles et sont présentées dans le poste « Dettes ».

Les échanges d'intérêts qui découlent des contrats d'échange de taux d'intérêt utilisés pour modifier à long terme l'exposition au risque de taux d'intérêt sont rapprochés de la dépense d'intérêts des emprunts auxquels ils se rattachent.

1. Principales conventions comptables (suite)

Instruments financiers dérivés (suite)

Les gains ou pertes relatifs aux instruments financiers dérivés sont reportés et amortis sur la durée de chaque contrat. Toutefois, les gains ou pertes relatifs aux instruments financiers dérivés utilisés pour modifier le risque de taux d'intérêt sont amortis sur la durée du titre sous-jacent.

Fonds d'amortissement afférents à des emprunts

Les titres détenus par les fonds d'amortissement afférents à des emprunts sont comptabilisés selon le montant payé au moment de l'achat, lequel est ajusté de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à recevoir à l'échéance. Cet amortissement est calculé selon le taux effectif de chaque titre.

Au moment de la disposition, l'écart entre la valeur comptable et le montant encaissé est imputé aux résultats.

Actifs non financiers

Les actifs non financiers constituent des éléments d'actif utilisés dans le cours normal des activités du gouvernement pour la prestation de services publics.

Les terres du domaine public et les ressources naturelles, comme les forêts, l'eau et les ressources minières, dont le gouvernement est titulaire du fait qu'elles ont été dévolues à l'État et non pas achetées, ne sont pas comptabilisées dans les états financiers consolidés du gouvernement. Les éléments incorporels ne constituent pas des actifs non financiers pour le gouvernement.

Immobilisations

Les immobilisations sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'année financière et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortis, selon une méthode logique et systématique, sur une période correspondant à leur durée de vie utile. Leur coût inclut les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, d'amélioration ou de développement.

Le coût des immobilisations détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition est égal à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles. Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement.

1. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations (suite)

Certaines immobilisations sont acquises en vertu d'ententes de partenariat public-privé. Ces ententes se veulent des contrats à long terme par lesquels le gouvernement associe un ou des partenaires privés, avec ou sans financement de la part de ces derniers, à la conception, à la construction, à l'entretien et à l'exploitation d'un bien public. L'immobilisation et la dette correspondante s'y rattachant sont comptabilisées dans « l'état consolidé de la situation financière » lorsque les risques et les avantages associés à la propriété du bien public sont dévolus, selon les dispositions de l'entente, en grande partie au gouvernement.

Le coût d'une immobilisation acquise en vertu d'une telle entente correspond au moindre de la valeur actualisée des flux de trésorerie liés à cet actif et de sa juste valeur. Si les flux de trésorerie liés à l'actif ne peuvent être isolés de ceux liés à l'exploitation, le coût de l'actif est établi sur la base de sa juste valeur. La juste valeur de l'immobilisation est estimée sur la base des spécifications de l'entente.

Les œuvres d'art et les trésors historiques, tels que les peintures, les sculptures, les dessins, les estampes, les photographies, les films et les vidéos, ne sont pas comptabilisés à titre d'immobilisations; leur coût est imputé aux dépenses de l'année financière au cours de laquelle ils sont acquis.

Les immobilisations acquises par transfert d'un gouvernement ou par donation, incluant celles acquises pour une valeur symbolique, sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition.

Stocks

Les stocks se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours de la ou des prochaines années financières. Ces stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

Frais payés d'avance

Les frais payés d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'année financière pour des services dont le gouvernement bénéficiera au cours des prochaines années financières. Ces frais seront imputés aux dépenses au moment où le gouvernement bénéficiera des services acquis.

2. Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers consolidés exige du gouvernement de réaliser des estimations et d'établir des hypothèses pour évaluer et inscrire certains éléments d'actif, de passif, de revenu et de dépense. Ces estimations reposent sur les données disponibles les plus fiables et les hypothèses les plus probables du moment et font appel au jugement du gouvernement. Elles sont réévaluées annuellement selon les nouvelles données disponibles.

Par leur nature, ces estimations peuvent être incertaines quant à leur mesure. Ainsi, les résultats réels peuvent différer des prévisions faites par le gouvernement.

Certains éléments significatifs des états financiers consolidés font l'objet d'estimations :

- les sommes à recevoir ou à rembourser relatives aux transferts du gouvernement fédéral peuvent varier en raison notamment des écarts éventuels entre les hypothèses retenues à l'égard des données fiscales et démographiques et les données réelles;
- les obligations des régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs peuvent varier en raison des écarts entre les hypothèses économiques et démographiques retenues aux fins des évaluations actuarielles et les résultats réels;
- le passif environnemental lié aux sites contaminés peut varier en raison des écarts entre les coûts de réhabilitation et de gestion estimés et les coûts réels;
- la valeur de certaines provisions, comme la provision pour créances douteuses, la provision pour moins-value sur les prêts et les placements de portefeuille et la provision pour pertes sur les interventions financières garanties, peut varier en raison des écarts entre les hypothèses retenues pour évaluer la probabilité de recouvrement ou de paiement et le montant recouvré ou versé;
- les passifs liés aux poursuites et litiges peuvent varier en raison des écarts entre les hypothèses retenues pour évaluer la probabilité de paiement et le montant versé.

3. Modifications comptables

Aucune modification comptable n'a été effectuée par le gouvernement au cours de l'année 2016-2017. Quant aux entreprises publiques, certaines ont apporté des modifications comptables au cours de l'année 2016-2017. Toutefois, celles-ci n'ont eu aucune incidence significative sur les états financiers consolidés du gouvernement.

4. Transferts financés par le régime fiscal

En lien avec la législation fiscale, les crédits d'impôt remboursables réduisent les revenus fiscaux afférents. Pour les états financiers consolidés du gouvernement, lorsque ces crédits constituent des transferts effectués par le truchement du régime fiscal, ils sont reclassés et présentés dans les dépenses, augmentant ainsi les revenus provenant de l'impôt sur le revenu et les biens. Un crédit d'impôt remboursable constitue un transfert lorsqu'il procure à un contribuable un avantage financier dans un but autre que la réduction de l'impôt ou des taxes qu'il aurait dû autrement verser au gouvernement.

Transferts financés par le régime fiscal
(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars						
	2017						2016
	DÉPENSES PAR MISSIONS GOUVERNEMENTALES						
	Santé et services sociaux	Éducation et culture	Économie et environnement	Soutien aux personnes et aux familles	Gouverne et justice	Total	Total
REVENUS – IMPÔT SUR LE REVENU ET LES BIENS							
Impôt sur le revenu des particuliers							
Crédits d'impôt remboursables							
Soutien aux enfants				2 223		2 223	2 198
Frais de garde d'enfants				632		632	668
Maintien à domicile des aînés	486					486	453
Prime au travail				314		314	304
Épargne-études		74				74	70
Aidant naturel	57					57	58
Frais médicaux	60					60	58
LogiRénov			8			8	165
Autres	10	26	18	30	3	87	53
	613	**100**	**26**	**3 199**	**3**	**3 941**	**4 027**
Impôt des sociétés							
Crédits d'impôt remboursables							
Recherche scientifique et développement expérimental			504			504	590
Affaires électroniques			364			364	360
Production cinématographique		306				306	264
Investissement			168			168	206
Titres multimédias			178			178	184
Déclaration des pourboires					85	85	80
Autres		58	205	38		301	292
	–	**364**	**1 419**	**38**	**85**	**1 906**	**1 976**
	613	**464**	**1 445**	**3 237**	**88**	**5 847**	**6 003**

Le crédit d'impôt pour la solidarité, d'une valeur de 1 562 millions de dollars au 31 mars 2017 (1 783 millions de dollars au 31 mars 2016), ne constitue pas un transfert effectué par le truchement du régime fiscal; il s'agit d'un dégrèvement, car il vise à rembourser certaines taxes aux ménages à faible revenu. Ce crédit d'impôt remboursable est présenté par conséquent en réduction des revenus des taxes à la consommation.

5. Encaisse

Encaisse
(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2017	**2016**
Espèces en banque	3 722	2 449
Plus		
Espèces et effets en main et dépôts en circulation	361	388
	4 083	2 837
Moins		
Chèques en circulation	(855)	(993)
	3 228	**1 844**

6. Placements temporaires

Placements temporaires par catégories de titres détenus

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2017	**2016**
Bons du Trésor	216 [1],[2]	62
Billets	1 407 [1]	2 123
Certificats de dépôt	94	238
Dépôts à terme	174	181
Acceptations bancaires	3 668	1 979
Obligations	4 186 [2]	4 436 [2]
Autres	60	30
	9 805 [3],[4]	**9 049** [3],[4]

(1) Ces catégories incluaient des titres acquis à même l'émission d'obligations et de billets, pour une somme de 250 M$. Comme prescrit, les fonds seront affectés à des projets spécifiques comportant des avantages sur le plan environnemental.

(2) Dans le cadre de ses opérations liées à la gestion des risques, le gouvernement a placé en garantie des titres financiers dont la valeur comptable était de 30 M$ (116 M$ au 31 mars 2016) à la suite de la négociation d'instruments financiers dérivés boursiers.

(3) Le taux moyen pondéré des placements temporaires était de 0,76 % (0,69 % au 31 mars 2016). Ce taux correspond au taux effectif des placements temporaires détenus au 31 mars. Les placements temporaires sont des placements facilement réalisables que le gouvernement n'a pas l'intention de conserver plus d'un an. Ces placements viennent à échéance au cours de la prochaine année financière, à l'exclusion de certains titres d'une valeur de 61 M$ (43 M$ au 31 mars 2016), dont la majorité comporte des échéances qui varient entre avril 2018 et décembre 2019 (entre avril 2017 et décembre 2019 pour les titres détenus au 31 mars 2016).

(4) Aux 31 mars 2017 et 2016, le cours des titres négociables sur un marché officiel se rapprochait de leur valeur comptable.

7. Débiteurs

Débiteurs
(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2017	**2016**
Agents et mandataires		
Impôt sur le revenu et les biens	1 574	1 467
Taxes à la consommation	3 024	2 917
	4 598	**4 384**
Créances		
Impôt sur le revenu et les biens	3 467	3 350
Taxes à la consommation	991	879
Droits et permis	399	369
Revenus divers	3 500	3 113
Recouvrements de dépenses et autres	645	691
	9 002	**8 402**
Provision pour créances douteuses	(2 358)	(2 119)
	6 644	**6 283**
Comptes débiteurs estimés – comptabilité d'exercice	3 126	3 340
Revenus provenant des entreprises du gouvernement – dividendes	247	264
Transferts du gouvernement fédéral	1 038	1 036
Revenus sur les prêts et les placements de portefeuille	92	80
	15 745	**15 387**

8. Prêts et placements de portefeuille

Prêts et placements de portefeuille
(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2017	2016
Prêts	8 437	8 047
Placements de portefeuille	4 275	2 984
	12 712	**11 031**

Prêts par catégories d'emprunteurs
(en millions de dollars)

	Au 31 mars					
	2017			2016		
	Prêts [1]	Provisions pour moins-value	Total	Prêts [1]	Provisions pour moins-value	Total
Administrations locales						
Municipalités	849		849	931		931
Organismes municipaux	2 463 [2]		2 463	2 087 [2]		2 087
	3 312	–	**3 312**	**3 018**	–	**3 018**
Établissements universitaires exclus du périmètre comptable	2 901		2 901	2 816		2 816
Entreprises[3]	1 954 [2]	(815)	1 139 [4]	1 947 [2]	(916)	1 031 [4]
Organismes fiduciaires et sans but lucratif	699 [2]	(48)	651	808 [2]	(53)	755
Étudiants	647	(255)	392	643	(260)	383
Autres	51	(9)	42	54	(10)	44
	6 252	**(1 127)**	**5 125**	**6 268**	**(1 239)**	**5 029**
	9 564	**(1 127)**	**8 437**	**9 286**	**(1 239)**	**8 047**

(1) Les prêts accordés aux municipalités et aux organismes municipaux portent intérêt au taux moyen pondéré de 3,31 % (3,54 % au 31 mars 2016). Ceux accordés aux établissements universitaires exclus du périmètre comptable portent intérêt au taux moyen pondéré de 2,60 % (2,71 % au 31 mars 2016). Ceux accordés aux entreprises portent intérêt au taux moyen pondéré de 3,79 % (2,55 % au 31 mars 2016). Ceux accordés aux organismes fiduciaires et sans but lucratif portent intérêt au taux moyen pondéré de 1,50 % (1,46 % au 31 mars 2016). La quasi-totalité des prêts aux étudiants porte intérêt au taux de 3,20 % (3,20 % au 31 mars 2016).

(2) Les garanties reçues à l'égard des prêts étaient de 332 M$ (354 M$ au 31 mars 2016).

(3) Les prêts aux entreprises incluent des prêts comportant des clauses de remboursement basées sur des redevances. Les conditions de ces prêts sont telles que la totalité du montant avancé s'apparente davantage à une subvention et, par conséquent, ces prêts ont une valeur négligeable.

(4) La portion « subvention » liée à des prêts assortis de conditions avantageuses importantes a réduit la valeur de ces prêts de 130 M$ (121 M$ au 31 mars 2016).

8. Prêts et placements de portefeuille (suite)

Échéancier des encaissements à recevoir sur les prêts par catégories d'emprunteurs
(en millions de dollars)

Échéance au 31 mars	Municipalités et organismes municipaux	Établissements universitaires exclus du périmètre comptable	Entreprises	Organismes fiduciaires et sans but lucratif	Étudiants	Autres	Total
2018	309	606	283	339	48	2	1 587
2019	278	344	122	29	48		821
2020	282	680	83	21	48	1	1 115
2021	310	130	74	47	48		609
2022	504	125	87	28	48		792
	1 683	**1 885**	**649**	**464**	**240**	**3**	**4 924**
2023-2027	934	719	377	111	152		2 293
2028-2032	399	151	49	31			630
2033-2037	135	146	22	37			340
2038-2042	16		152	8			176
2043 et plus	40						40
	3 207	**2 901**	**1 249**	**651**	**392**	**3**	**8 403**
Échéance indéterminée	105		20			39	164
	3 312	**2 901**	**1 269**	**651**	**392**	**42**	**8 567**
Portion « subvention » liée à des prêts assortis de conditions avantageuses importantes			(130)				(130)
	3 312	**2 901**	**1 139**	**651**	**392**	**42**	**8 437**

8. Prêts et placements de portefeuille (suite)

Placements de portefeuille par catégories d'entités et par nature de titres détenus
(en millions de dollars)

	Au 31 mars				
	2017				2016
	Actions et mises de fonds [1]	Dépôts à participation [2]	Obligations et billets	Total	Total
Gouvernements et administrations locales					
Gouvernements fédéral et provinciaux			48	48	37
Municipalités et organismes municipaux			143	143	160
	–	–	**191**	**191**	**197**
Entreprises	2 327 [3]		91	2 418	923 [3]
Organismes fiduciaires et sans but lucratif		1 282		1 282	1 083 [2]
Autres	4		515 [4]	519	924 [4]
	2 331	**1 282**	**606**	**4 219**	**2 930**
Provisions pour moins-value	(121)		(22)	(143)	(156)
	2 210	**1 282**	**584**	**4 076**	**2 774**
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'établissements universitaires exclus du périmètre comptable [5]			8	8	13
	2 210	**1 282**	**783**	**4 275**	**2 984**

(1) Le cours des titres négociables sur un marché officiel était de 299 M$ (255 M$ au 31 mars 2016) et leur valeur comptable était de 209 M$ (209 M$ au 31 mars 2016).

(2) Le gouvernement détenait des unités de dépôts à participation dans des fonds particuliers confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec de 1 282 M$ (1 083 M$ au 31 mars 2016).

(3) La portion « subvention » liée à des placements de portefeuille assortis de conditions avantageuses importantes a réduit la valeur de ces placements de 164 M$ (171 M$ au 31 mars 2016).

(4) Ce poste incluait des billets à terme adossés à des actifs (BTAA) au coût de 14 M$ (211 M$ au 31 mars 2016).

(5) En vertu de la Loi sur les investissements universitaires (RLRQ, chapitre I-17), le gouvernement a créé un fonds d'amortissement dont les sommes déposées par le ministre responsable sont affectées exclusivement au remboursement d'emprunts (capital et intérêts) pour le financement d'immobilisations des établissements universitaires exclus du périmètre comptable.

9. Fonds des générations

Le Fonds des générations, créé en vertu de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (RLRQ, chapitre R-2.2.0.1), a pour objet de réduire la dette du gouvernement. En vertu de cette loi, le fonds est affecté exclusivement au remboursement de la dette brute du gouvernement.

État de la situation financière
(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2017	**2016**
Sommes gérées par la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Dépôts à vue	476	339
Revenus de placement à recevoir	37	30
Dépôts à participation[1]	9 928	7 997
	10 441	**8 366**
Débiteurs	82	156
Solde du fonds	**10 523**	**8 522**

(1) Le Fonds des générations détient des unités de participation dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ). Ces unités sont remboursables sur préavis, selon les modalités prévues aux règlements de la CDPQ, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds à la fin de chaque mois. Le Fonds des générations possédait 9 754 561 unités de participation dont la juste valeur totale des unités était de 11 729 M$ (8 090 593 unités de participation dont la juste valeur totale des unités était de 9 193 M$ au 31 mars 2016).

9. Fonds des générations (suite)

État de l'évolution du solde du Fonds des générations
(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars		
	2017		2016
	Budget [1]	Résultats réels	Résultats réels
Solde au début	**8 477**	**8 522**	**6 938**
Revenus autonomes			
Taxes à la consommation			
Taxe spécifique sur les boissons alcooliques	500	500	100
Droits et permis			
Redevances hydrauliques	747	782	741
Revenus miniers	109	80	161
Revenus divers			
Biens non réclamés	30	53	55
Revenus de placement	472	422	298
Revenus provenant des entreprises du gouvernement, pris à même les dividendes			
Hydro-Québec			
Indexation du coût moyen de fourniture de l'électricité patrimoniale	170	164	98
Total des revenus autonomes	**2 028**	**2 001**	**1 453**
	10 505	**10 523**	**8 391**
Versement provenant du surplus cumulé de la Commission des normes du travail			131
Solde à la fin	**10 505**	**10 523**	**8 522**

(1) Il s'agit des données présentées dans le budget 2016-2017 du ministère des Finances, déposé le 17 mars 2016.

10. Créditeurs et frais à payer

Créditeurs et frais à payer
(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2017	**2016**
Rémunération	8 182	7 102
Impôt et taxes à rembourser		
Impôt sur le revenu et les biens	4 195	3 676
Taxes à la consommation	1 845	1 887
Fournisseurs	4 255	4 137
Avances des fonds en fidéicommis	1 166	532
Comptes d'accords de perception fiscale	476	390
Intérêts courus sur les dettes	2 699	2 624
Transferts	3 565	3 392
	26 383	**23 740**

11. Revenus reportés

Revenus reportés
(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2017	**2016**
Impôt foncier scolaire	546	530
Droits d'immatriculation et permis de conduire	752	736
Transferts du gouvernement fédéral[1],[2]	2 981	2 887
Transferts et donations de tiers[1],[3]	1 668	1 555
Frais de garantie des emprunts d'Hydro-Québec	163	164
Autres	371	340
	6 481	**6 212**

(1) Ces revenus reportés découlent de stipulations exigées par le gouvernement fédéral ou d'affectations d'origine externe qui prévoient l'utilisation des actifs reçus à des fins prescrites.

(2) Ce poste incluait des revenus de transfert du gouvernement fédéral de 91 M$ (41 M$ au 31 mars 2016) comptabilisés dans des comptes à fin déterminée, soit 60 M$ (11 M$ au 31 mars 2016) affectés à l'acquisition d'immobilisations et 31 M$ (30 M$ au 31 mars 2016) affectés à d'autres fins.

(3) Les donations proviennent principalement d'organismes sans but lucratif soit, entre autres, de fondations qui assurent un soutien financier à des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux.

Ce poste incluait des revenus de transferts et des donations de tiers de 63 M$ (65 M$ au 31 mars 2016) comptabilisés dans des comptes à fin déterminée affectés à des fins autres que pour l'acquisition d'immobilisations.

11. Revenus reportés (suite)

Revenus reportés – Transferts du gouvernement fédéral et donations de tiers
(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars 2017				
	Solde au début	Nouveaux transferts et donations	Constatation aux revenus	Solde à la fin	Solde au 31 mars 2016
Transferts du gouvernement fédéral					
Affectés à l'acquisition d'immobilisations	2 115	176	157	2 134	2 115
Affectés à d'autres fins					
Infrastructures municipales et locales	581	487	419	649	581
Entretien de barrages transférés par le gouvernement fédéral	8		2	6	8
Autres	183	787	778	192	183
	772	1 274	1 199	847	772
	2 887	1 450	1 356	2 981	2 887
Transferts et donations de tiers					
Affectées à l'acquisition d'immobilisations	1 016	206	118	1 104	1 016
Affectées à d'autres fins	539	661 (1)	636 (1)	564	539
	1 555	867	754	1 668	1 555

(1) Ces sommes incluaient des contributions provenant des entreprises du gouvernement de 30 M$.

12. Autres passifs

Autres passifs
(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2017	2016
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties (note 18)	610	669
Passif environnemental (note 19)	3 127	3 218
Obligations relatives au Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'établissements universitaires exclus du périmètre comptable[1]	8	13
Obligations découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés ou à être contractés par des bénéficiaires[2]	749	876
	4 494	**4 776**

(1) Un fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'établissements universitaires exclus du périmètre comptable de 8 M$ (13 M$ au 31 mars 2016) est affecté au paiement de ces obligations. L'information est présentée à la note 8 – Prêts et placements de portefeuille.

(2) Les obligations découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés ou à être contractés par des bénéficiaires proviennent des programmes de transfert administrés par les organismes autres que budgétaires, principalement la Société de financement des infrastructures locales du Québec et la Société d'habitation du Québec. Puisque leur loi constitutive leur permet d'autoriser une dépense de transfert sans requérir l'approbation du Parlement par une loi sur les crédits, la dépense et le passif correspondant sont constatés dès que l'entente de transfert a été dûment autorisée par l'organisme et que le bénéficiaire a respecté les critères d'admissibilité.

Dans le cadre de ces programmes de transfert, le gouvernement accorde des subventions additionnelles aux bénéficiaires pour couvrir généralement les intérêts assumés par ceux-ci, estimés à 102 M$ (133 M$ au 31 mars 2016).

13. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs

Passif des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs

(en millions de dollars)

	Au 31 mars			
	Valeur avant gains et pertes actuariels non amortis	Gains (pertes) actuariels non amortis	2017	2016
Régimes de retraite				
Obligations relatives aux prestations acquises	99 666	(5 304)	94 362	91 248
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	(65 254)	656	(64 598)	(59 738)
Fonds particuliers des régimes de retraite	(5 152)	65	(5 087)	(4 812)
	29 260	**(4 583)**	**24 677**	**26 698**
Autres avantages sociaux futurs				
Obligations relatives aux prestations acquises	1 567	(88)	1 479	1 475
Fonds des autres avantages sociaux futurs	(1 618)	109	(1 509)	(1 428)
	(51)	**21**	**(30)**	**47**
	29 209	**(4 562)**	**24 647**	**26 745**

Régimes de retraite à prestations déterminées du gouvernement

Plusieurs régimes de retraite à prestations déterminées ont été mis en place par le gouvernement pour ses employés, pour les membres de l'Assemblée nationale et pour les juges de la Cour du Québec. Pour tous ces régimes, le gouvernement et les participants contribuent à leur financement. Le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) est le régime de la plupart des employés du gouvernement. Les autres régimes s'adressent à des catégories particulières d'employés, tels le personnel d'encadrement et les employés de l'Université du Québec et de ses constituantes.

Le gouvernement permet à ses entreprises et à des organismes externes à son périmètre comptable[1] d'adhérer aux régimes de retraite qu'il a mis en place. Ces derniers versent alors des cotisations à titre d'employeur aux régimes concernés.

[1] Ces organismes sont principalement des organismes qui exercent des opérations fiduciaires pour le gouvernement ou qui fournissent des services à des entités du périmètre comptable.

13. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Répartition de la clientèle selon les régimes de retraite

	Nombre de participants actifs au 31 décembre 2016	Nombre de prestataires au 31 décembre 2016
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)	531 342	277 178
Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE)	26 290	30 434
Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS)[1]	755	1 451
Régime de retraite des enseignants (RRE)[2]	12	36 719
Régime de retraite de certains enseignants (RRCE)[2]	18	4 997
Régime de retraite des fonctionnaires (RRF)[2]	4	17 774
Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ)	5 595	5 443
Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ)	8 720	4 648
Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC)	3 875	1 976
Régime de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales (RRJCQM)	296	387
Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec (RREFGQ)[3]	128	208
Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale (RRMAN)	122	423
	577 157	**381 638**

Note : En plus de ces régimes, des entreprises du gouvernement (Hydro-Québec, Investissement Québec et Loto-Québec) ont également mis en place des régimes de retraite à prestations déterminées. L'information sur les passifs et les actifs afférents à ces régimes est présentée dans les états financiers de ces entreprises.

(1) Le RRAS est une disposition particulière, prévue à l'article 23 de la Loi sur le RRPE (RLRQ, chapitre R-12.1), offerte seulement aux membres de l'administration supérieure.

(2) Depuis le 1er juillet 1973, ces régimes n'acceptent plus de nouveaux participants, en raison de l'instauration du RREGOP.

(3) Ce régime, créé le 1er janvier 1992 à la suite de l'intégration d'employés fédéraux dans une fonction auprès du gouvernement du Québec, n'accueille aucun nouveau participant depuis cette date.

Les régimes de retraite du gouvernement accordent une prestation déterminée aux participants au moment de leur retraite, laquelle est établie en fonction d'une moyenne des meilleures années de rémunération du participant, généralement cinq années, et du nombre de ses années de service. Les prestations sont partiellement indexées au coût de la vie pour la partie acquise après le 1er juillet 1982, ou après le 1er janvier 2005 dans le cas du RRUQ, et sont généralement indexées pour la partie acquise avant cette date.

13. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Catégories de régimes de retraite

Les régimes à prestations déterminées du gouvernement se divisent en deux catégories, soit les régimes dits « à coûts partagés » et les régimes dits « à solde du coût ». Ces deux catégories de régimes se distinguent par la responsabilité du gouvernement quant au financement du coût des prestations acquises et quant aux obligations relatives au versement des prestations.

Régimes dits « à coûts partagés »

Les régimes de retraite dits « à coûts partagés » sont des régimes conjoints pour lesquels la responsabilité du gouvernement à l'égard du versement des prestations accordées par le régime se limite à sa quote-part du coût des prestations acquises par les employés. Ainsi, pour ces régimes, la portion des obligations relatives aux prestations acquises dont le gouvernement est responsable est prise en compte dans le passif des régimes de retraite présenté dans les états financiers consolidés du gouvernement.

Quant aux obligations relatives aux prestations acquises à la charge des participants et à l'actif net disponible pour le paiement de ces prestations, l'information est présentée dans les états financiers des régimes publiés par Retraite Québec.

Régimes dits « à solde du coût »

Les régimes de retraite dits « à solde du coût » sont des régimes pour lesquels le gouvernement assume la totalité du coût des prestations acquises, net des cotisations versées par les employés et par certains employeurs. Ainsi, pour ces régimes, l'ensemble de leurs obligations relatives aux prestations acquises est pris en compte dans le passif des régimes de retraite présenté dans les états financiers consolidés du gouvernement.

Fonds d'amortissement des régimes de retraite

Le gouvernement a mis en place le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) afin de constituer un actif destiné à pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite. Le FARR vise les régimes pour lesquels le versement des prestations est assuré par le fonds général du fonds consolidé du revenu.

La Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001) permet au ministre des Finances de placer à long terme à la Caisse de dépôt et placement du Québec, jusqu'à concurrence du solde du compte non budgétaire des régimes de retraite[1], des sommes prises sur le fonds général du fonds consolidé du revenu pour former ce fonds d'amortissement.

[1] Le solde du compte non budgétaire des régimes de retraite correspond, dans le présent cas, au passif des régimes de retraite avant la prise en compte du Fonds d'amortissement des régimes de retraite.

13. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

En décembre 1999, dans le cadre d'une entente intervenue lors du renouvellement des conventions collectives des employés de l'État, le gouvernement s'est donné comme objectif que la valeur comptable des sommes cumulées dans le FARR corresponde, en 2020, à 70 % de la valeur de ses obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic. Cet objectif ne considère pas les obligations de certains régimes[1] qui ont leur propre fonds de régime.

Fonds particuliers des régimes de retraite

Présence d'un fonds de régime

Conformément à leurs dispositions, certains régimes de retraite ont leur propre fonds de régime pour assurer le paiement des prestations acquises. Dans un tel cas, ce fonds est composé des cotisations des employeurs ainsi que de celles des participants, si ces derniers contribuent à un régime dit « à solde du coût ». Le gouvernement peut également être tenu d'y verser des cotisations.

Si les sommes d'un fonds de régime sont insuffisantes pour le versement des prestations à la charge du gouvernement, leur paiement est assuré par le fonds général du fonds consolidé du revenu. Cette situation ne s'applique pas au RRUQ.

Les sommes déposées dans les fonds de régime sont gérées par la Caisse de dépôt et placement du Québec, à l'exception de celles afférentes au RRUQ, lesquelles sont administrées par un fiduciaire privé.

Absence d'un fonds de régime

Pour les régimes de retraite qui ne sont pas dotés d'un fonds de régime, le paiement des prestations à la charge du gouvernement est effectué sur le fonds général du fonds consolidé du revenu. Les cotisations des participants et des employeurs relatives à ces régimes sont alors versées au fonds général du fonds consolidé du revenu.

[1] Les régimes qui ont leur propre fonds de régime sont le RRUQ, le RREFGQ et le RRMSQ (à l'égard des années de service cumulées après le 31 décembre 2006) ainsi que le RREGOP, relativement aux crédits de rentes acquis à la suite de transferts de régimes.

13. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Caractéristiques des régimes à prestations déterminées du gouvernement

	Catégories de régime				
	À coûts partagés [1]		À solde du coût	Présence d'un fonds particulier	Durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DUMERCA) (en années) [2]
Régimes					
RREGOP					
– service régulier[3]	✓	50,0 % [4]			15
– service transféré du RRE et du RRF			✓		15
– crédits de rente acquis à la suite de transferts de régimes			✓	✓	15
RRPE					
– service régulier[3]	✓	50,0 % [4]			10
– service transféré du RRE et du RRF			✓		10
– RRAS			✓		10
RRE			✓		15
RRCE			✓		15
RRF			✓		15
RRMSQ					
– service régulier depuis le 1er janvier 2007	✓	66,7 %		✓ [5]	15
– service régulier avant le 1er janvier 2007			✓		15
RRUQ			✓	✓	11
RRAPSC	✓	54,0 % [6]			14
RRJCQM			✓		10
RREFGQ			✓	✓	7
RRMAN			✓		5

(1) Le pourcentage indiqué représente la quote-part des obligations relatives aux prestations acquises à la charge du gouvernement.

(2) La période d'amortissement des gains et pertes actuariels du régime correspond à la DUMERCA des participants de ce régime.

(3) Les cotisations versées par les employeurs tenus de le faire sont déposées dans un fonds transitoire. Ce fonds est liquidé régulièrement, car les sommes qui y sont déposées servent au versement des prestations.

(4) La quote-part du gouvernement est de 58,3 % pour les prestations acquises avant le 1er juillet 1982.

(5) Au plus tard tous les trois ans, le gouvernement a l'obligation de verser dans le fonds ses cotisations, déterminées sur la base d'évaluations actuarielles réalisées à cette fin.

(6) La quote-part du gouvernement est de 46,0 % pour les prestations acquises avant le 1er janvier 2013.

13. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Passif des régimes de retraite
(en millions de dollars)

	Au 31 mars			
	Valeur avant gains et pertes actuariels non amortis	Gains (pertes) actuariels non amortis	2017	2016
Obligations relatives aux prestations acquises				
RREGOP				
– service régulier	57 581	(2 554)	55 027	52 250
– service transféré	2 741	(134)	2 607	2 653
RRPE				
– service régulier	11 736	(671)	11 065	10 488
– service transféré	1 098	(67)	1 031	1 044
– RRAS	1 647	(130)	1 517	1 430
RRE	10 435	(1 015)	9 420	9 677
RRCE	1 238	(192)	1 046	1 085
RRF	3 434	(170)	3 264	3 412
RRMSQ	4 429	(297)	4 132	4 016
RRUQ	3 761	(3)	3 758	3 657
RRAPSC	478	(13)	465	555
RRJCQM	692	(40)	652	620
RREFGQ	173	(9)	164	156
RRMAN	223	(9)	214	205
	99 666	**(5 304)**	**94 362**	**91 248**
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	**(65 254)**	**656**	**(64 598)**	**(59 738)**
Fonds particuliers des régimes de retraite				
Fonds du RRUQ	(3 836)		(3 836)	(3 498)
Fonds du RRMSQ	(601)	42	(559)	(531)
Autres fonds de régime	(880)	23	(857)	(843)
Provision pour moins-value – RRUQ	96		96	–
Provision pour moins-value – Autres fonds	69		69	60
	(5 152)	**65**	**(5 087)**	**(4 812)**
	29 260	**(4 583)**	**24 677**	**26 698**

13. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Évolution des obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite
(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2017	2016
Obligations au début	**97 757**	**94 659**
Coût des prestations acquises	2 328	2 297
Intérêts sur les obligations	5 993	5 947
Compensations[1]	155	155
Prestations versées	(6 035)	(5 774)
Transferts de régimes	24	24
Modifications de régimes	(672) [2]	
(Gains) pertes actuariels	100	435
Variation des obligations à l'égard de certains crédits de rente[3]	16	14
Obligations à la fin	**99 666**	**97 757**

Note : À la suite de l'adoption, en mai 2017, de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité du régime de retraite du personnel d'encadrement et modifiant diverses dispositions législatives (L.Q. 2017, chapitre 7), le gouvernement prendra en charge l'intégralité du paiement des prestations versées aux pensionnés qui ont pris leur retraite avant le 1er janvier 2015 ou à leurs ayants droit. En 2017-2018, cette prise en charge augmentera ses obligations de 5 032 M$. En contrepartie, le gouvernement recevra du fonds des cotisations des participants du RRPE une somme évaluée à 5 071 M$, laquelle somme sera versée dans le FARR. L'écart de 39 M$ sera constaté comme revenus de placement du FARR et réduira ainsi la charge relative au service de la dette lié aux régimes de retraite.

Cette loi modifie également des dispositions du RRPE. Ces modifications portent particulièrement sur les critères d'admissibilité à la retraite sans réduction actuarielle, le taux de réduction actuarielle applicable en cas d'anticipation de la rente ainsi que, aux fins du calcul de la rente, le nombre des meilleures années de rémunération retenues et le nombre maximal d'années de service reconnu. La plupart de ces modifications entreront en vigueur le 1er juillet 2019. La Loi prévoit également la suspension de l'indexation des prestations pendant six ans pour les pensionnés qui auront cessé d'occuper une fonction avant le 1er juillet 2019, ainsi que pour les personnes qui auront cessé de participer au régime avant cette date, et modifie les taux d'indexation applicables par la suite.

Les modifications des dispositions du RRPE diminueront de 561 M$ la valeur des obligations liées à ce régime. En contrepartie du gain résultant de cette diminution des obligations, un amortissement supplémentaire de pertes actuarielles non amorties liées à ce régime, pour une somme équivalente, sera constaté en 2017-2018 dans la charge relative aux régimes de retraite. Par ailleurs, la Loi prévoit que le gouvernement verse, dans le fonds des cotisations des participants, des contributions équivalentes aux économies annuelles générées subséquemment, en raison de la réduction de la dépense d'amortissement liée à l'amortissement supplémentaire pris en 2017-2018.

(1) Dans le cadre du renouvellement des conventions collectives et des conditions de travail de ses employés, le gouvernement a conclu en 2010 et en 2011 des ententes avec ces derniers quant au financement du RREGOP et du RRPE. Ces ententes prévoient le versement de compensations par le gouvernement dans les fonds des cotisations des participants de ces régimes afin de limiter la hausse des cotisations versées par des participants. L'entente prévoyant une compensation pour le financement du RRPE, qui devait se terminer le 31 décembre 2016, a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2017.

(2) La valeur des obligations a été réduite de 372 M$ en 2016-2017, en raison de l'adoption, en juin 2016, de la Loi modifiant certaines lois instituant des régimes de retraite applicables aux employés du secteur public (L.Q. 2016, chapitre 14). Les modifications apportées aux dispositions de certains régimes de retraite, principalement au RREGOP, portent particulièrement sur le nombre maximal reconnu d'années de service pour le calcul de la rente, le critère d'âge pour l'admissibilité à une rente sans réduction actuarielle et le taux de réduction actuarielle applicable en cas d'anticipation de la rente.

Par ailleurs, la valeur des obligations a également été réduite de 300 M$ en 2016-2017 à la suite de la conclusion, en mars 2017, d'une entente de principe concernant des modifications à certaines dispositions du RRUQ. Ces modifications portent notamment sur l'indexation des rentes pour les années après 2004 ainsi que sur des changements à la retraite facultative sans réduction actuarielle et aux dispositions liées à la retraite anticipée.

(3) Les obligations du gouvernement à l'égard de certains crédits de rente acquis à la suite du transfert de régimes complémentaires de retraite au RREGOP correspondent au plus élevé entre la valeur actuarielle de ces crédits de rente acquis et celle du fonds constitué pour pourvoir à leur paiement.

13. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Évaluations actuarielles

Tous les trois ans, la valeur des obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite fait l'objet d'évaluations actuarielles. Entre deux évaluations actuarielles, cette valeur fait l'objet d'extrapolations.

Les actuaires de Retraite Québec réalisent les évaluations actuarielles de l'ensemble des régimes, sauf pour le RRUQ, dont l'évaluation est effectuée par une firme d'actuaires du secteur privé. La valeur au 31 mars 2017 des obligations relatives aux prestations acquises a été établie à partir d'évaluations actuarielles en date du 31 décembre des années présentées au tableau suivant :

Date des dernières évaluations actuarielles

31 décembre 2016 (dépôt en 2016-2017)	**31 décembre 2015** (dépôt en 2016-2017)	**31 décembre 2014** (dépôt en 2015-2016)	**31 décembre 2013** (dépôt en 2014-2015)
RRUQ	RREGOP – crédits de rente liés à des transferts de régimes – rachats d'années de service	RREGOP et RRPE – service régulier – service transféré du RRF et du RRE	RRAS RRAPSC RRJCQM RREFGQ RRMAN
	RRCE	RRE	
	RRMSQ	RRF	

Note : L'année de dépôt correspond à l'année financière du gouvernement pour laquelle une évaluation actuarielle du régime est requise selon le calendrier de production de cette évaluation.

Principales hypothèses économiques utilisées
(en pourcentage)

	Régimes administrés par Retraite Québec		**RRUQ**	
	2017-2026	**2027 et suivantes**	**2017-2026**	**2027 et suivantes**
Taux de rendement, net d'inflation	4,35	4,35	4,00	4,00
Taux d'inflation	2,05	2,25	2,05	2,25
Taux d'actualisation des obligations relatives aux prestations acquises	6,40	6,60	6,05	6,25
Taux de progression des salaires, net d'inflation	0,45	0,50	0,50	0,50

13. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

La variation des hypothèses utilisées dans les évaluations actuarielles peut se traduire par une augmentation ou une diminution de la valeur des obligations relatives aux prestations acquises. Le tableau présenté ci-dessous illustre la conséquence d'une variation de 0,05 % du taux de rendement, de 0,25 % du taux d'inflation et de 0,25 % du taux de progression des salaires sur la valeur des obligations des quatre principaux régimes de retraite, soit le RREGOP – service régulier, le RRPE – service régulier, le RRE et le RRF. De plus, la conséquence d'une variation d'une demi-année de l'espérance de vie est également illustrée. Selon les hypothèses actuelles pour le RREGOP, l'espérance de vie d'un prestataire âgé de 60 ans est de 25,5 années pour un homme et de 28,7 années pour une femme.

Conséquence d'une variation des principales hypothèses sur la valeur des obligations relatives aux prestations acquises des quatre principaux régimes de retraite

Hypothèses	Variation	Conséquence au 31 mars 2017	
		(en millions de dollars)	(en pourcentage)
Économiques			
– Taux de rendement, net d'inflation	– Hausse de 0,05 %	(530)	- 0,6
	– Baisse de 0,05 %	530	+ 0,6
– Taux d'inflation	– Hausse de 0,25 %	(1 250)	- 1,5
	– Baisse de 0,25 %	1 310	+ 1,6
– Taux de progression des salaires, net d'inflation	– Hausse de 0,25 %	290	+ 0,4
	– Baisse de 0,25 %	(280)	- 0,3
Démographique			
– Espérance de vie	– Hausse de 0,5 an	680	+ 0,8
	– Baisse de 0,5 an	(700)	- 0,8

13. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Évolution de la valeur de marché redressée du FARR et des fonds particuliers des régimes de retraite

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars					
	2017					2016
	FARR	Fonds du RRMSQ	Fonds du RRUQ	Autres fonds de régime	Total	Total
Valeur de marché redressée au début	**58 344**	**562**	**3 519**	**853**	**63 278**	**56 928**
Revenus de placement prévus	3 721 [1]	36	211	26	3 994	3 662
Dépôts du fonds général du fonds consolidé du revenu	1 500				1 500	1 678
Cotisations versées[2]			139	272	411	395
Prestations versées		(11)	(150)	(301)	(462)	(425)
Gains (pertes) actuariels	1 689	14	117	14	1 834	1 026
Variation de la valeur des actifs à l'égard de certains crédits de rente[3]				16	16	14
Valeur de marché redressée à la fin[4]	**65 254**	**601**	**3 836**	**880**	**70 571**	**63 278**

Note : Conformément à la Loi favorisant la santé financière et la pérennité du régime de retraite du personnel d'encadrement et modifiant diverses dispositions législatives (L.Q. 2017, chapitre 7), adoptée en mai 2017, le fonds des cotisations des participants du RRPE versera une somme évaluée à 5 071 M$ au FARR en 2017-2018, en raison de la prise en charge par le gouvernement de l'intégralité du paiement des prestations versées aux pensionnés qui ont pris leur retraite avant le 1er janvier 2015, ou à leurs ayants droit.

(1) Le taux de rendement attendu du FARR était de 6,35 % (6,45 % en 2015-2016), le rendement réalisé selon la valeur de marché des placements a été de 10,73 % (2,00 % en 2015-2016).

(2) Ce poste incluait 190 M$ (184 M$ en 2015-2016) de cotisations de participants, d'entreprises du gouvernement et d'organismes externes au périmètre comptable.

(3) Un fonds distinct a été constitué pour pourvoir au paiement des obligations du gouvernement à l'égard de certains crédits de rente acquis à la suite du transfert de régimes complémentaires de retraite au RREGOP.

(4) La valeur de marché du FARR et des fonds particuliers des régimes de retraite totalisait 73 614 M$ (65 148 M$ au 31 mars 2016). Plus précisément, les valeurs de marché respectives du FARR, du fonds du RRMSQ et des autres fonds particuliers des régimes déposés à la Caisse de dépôt et placement du Québec étaient de 68 058 M$, de 626 M$ et de 921 M$ (respectivement de 60 084 M$, de 573 M$ et de 893 M$ au 31 mars 2016). La valeur de marché du fonds du RRUQ était de 4 009 M$ (3 598 M$ au 31 mars 2016).

Politique de placement du FARR au 31 mars de l'année courante

Les sommes déposées dans le FARR sont confiées à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ). Cette dernière les gère selon la politique de placement déterminée par le ministre des Finances. Cette politique prévoit des investissements dans un portefeuille diversifié, qui comprend des titres à revenu fixe (ex. : obligations), des investissements sensibles à l'inflation (ex. : actifs immobiliers, infrastructures) et des actions.

13. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Portefeuille du FARR
(en pourcentage)

	Au 31 mars	
	2017	2016
Titres à revenu fixe	33,50	34,75
Placements sensibles à l'inflation	18,00	17,00
Actions	48,50	48,25
	100,00	**100,00**

Par ailleurs, le FARR détenait indirectement des billets à terme adossés à des actifs (BTAA), acquis au cours des années précédentes par l'intermédiaire d'unités de dépôts à participation dans les sommes confiées à la CDPQ. La quote-part de ces unités dans le coût du portefeuille spécialisé de BTAA était de 49 millions de dollars (1 009 millions de dollars au 31 mars 2016) alors que la quote-part de celles-ci dans la juste valeur de ce portefeuille correspondait à 22 millions de dollars (984 millions de dollars au 31 mars 2016).

Charge relative aux prestations de retraite
(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2017	2016
Coût des prestations acquises	2 328	2 297
Compensations[1]	155	155
Cotisations des participants et des employeurs	(190)	(184)
	2 293	**2 268**
Modifications de régimes	(672) [2]	
Amortissement des (gains) pertes actuariels	1 305 [3]	869
	2 926	**3 137**

(1) Dans le cadre du renouvellement des conventions collectives et des conditions de travail de ses employés, le gouvernement a conclu en 2010 et en 2011 des ententes avec ces derniers quant au financement du RREGOP et du RRPE. Ces ententes prévoient le versement de compensations par le gouvernement dans les fonds des cotisations des participants de ces régimes afin de limiter la hausse des cotisations versées par des participants. L'entente prévoyant une compensation pour le financement du RRPE, qui devait se terminer le 31 décembre 2016, a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2017.

(2) L'information sur les modifications apportées au RREGOP et au RRUQ est divulguée dans le tableau Évolution des obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite, exposé précédemment dans la présente note 13.

(3) En raison de la réduction des obligations relatives aux prestations acquises qui a résulté des modifications de régimes, des amortissements supplémentaires de pertes actuarielles de 372 M$ pour le RREGOP et de 163 M$ pour le RRUQ ont été constatés.

13. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Charge relative au service de la dette lié aux régimes de retraite
(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2017	**2016**
Intérêts sur les obligations relatives aux prestations acquises	5 993	5 947
Revenus de placement des fonds[1]	(3 670)	(3 213)
	2 323	**2 734**

(1) Ces revenus ont été réduits de 476 M$ (449 M$ en 2015-2016) en raison d'un amortissement de 371 M$ (449 M$ en 2015-2016) de pertes actuarielles liées au FARR et aux fonds particuliers des régimes et d'une variation à la hausse de 105 M$ (aucune variation en 2015-2016) des provisions pour moins-value. Par ailleurs, ces mêmes revenus ont été augmentés de 152 M$ en raison d'un amortissement supplémentaire de gains actuariels liés au Fonds du RRUQ constaté conséquemment aux modifications apportées à ce régime de retraite en 2016-2017.

13. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Autres avantages sociaux futurs

Le gouvernement a aussi mis en place d'autres programmes d'avantages sociaux futurs à l'égard de ses employés, qui prévoient l'accumulation de congés de maladie et le versement de rentes de survivants. De plus, l'Université du Québec et ses constituantes proposent à leurs employés certaines compensations forfaitaires octroyées dans le cas d'une retraite anticipée et un régime collectif d'assurance pour leurs retraités. Ces différents programmes donnent lieu à des obligations à long terme pour le gouvernement qui en assume, règle générale, la totalité des coûts.

Congés de maladie accumulés[1]

Certains employés de la fonction publique ainsi que les enseignants du réseau des commissions scolaires peuvent accumuler dans une réserve des journées de congé de maladie non utilisées auxquelles ils ont droit annuellement. Les journées ainsi accumulées dans cette réserve peuvent être utilisées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans le cadre de certaines situations prévues dans les conventions collectives ou, pour les employés de la fonction publique, dans le cadre d'un départ en préretraite. En cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, les employés de la fonction publique reçoivent en argent 50 % de la valeur de ces journées accumulées, et ce, jusqu'à concurrence d'une somme équivalant à 66 jours de salaire. Quant aux enseignants, ceux-ci reçoivent en argent la valeur totale des journées accumulées.

La Loi sur l'administration financière autorise le ministre des Finances à déposer des sommes à la Caisse de dépôt et placement du Québec, jusqu'à concurrence de la valeur de son obligation relative aux congés de maladie accumulés, afin d'alimenter le Fonds des congés de maladie accumulés. Ce fonds vise à pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations dues aux employés en raison des congés de maladie qu'ils ont accumulés.

Régime de rentes de survivants

Le Régime de rentes de survivants prévoit le paiement d'une rente au conjoint et aux enfants à charge à la suite du décès d'une personne admissible. Ce régime vise principalement le personnel d'encadrement et le personnel assimilé des secteurs public et parapublic. Le gouvernement verse des sommes dans un fonds à la Caisse de dépôt et placement du Québec, réservé exclusivement au paiement des prestations acquises par les bénéficiaires du régime.

---

[1] De nouvelles conventions collectives signées avec certains syndicats, qui représentent une partie des employés assujettis à la Loi sur la fonction publique (RLRQ, chapitre F-3.1.1), prévoient des modifications à ce programme. À compter du 1er avril 2017, le nombre de journées de congés de maladie non utilisées pouvant être cumulées dans une réserve sera limité à 20 jours. Cette réserve sera monnayable en totalité en cas de cessation du lien d'emploi. Quant aux journées de congés de maladie accumulées en date du 31 mars 2017, déduction faite des journées initialement transférées dans la réserve, elles pourront continuer à être utilisées, dans le cadre d'un départ en préretraite, comme journées pleinement rémunérées jusqu'au 31 mars 2022; le solde à cette date de ces journées non utilisées sera monnayé à 70 % en 2022-2023.

13. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Passif des autres avantages sociaux futurs
(en millions de dollars)

	Au 31 mars			
	Valeur avant gains et pertes actuariels non amortis	Gains (pertes) actuariels non amortis [1]	2017	2016
Obligations relatives aux prestations acquises				
Congés de maladie accumulés	867	(43)	824	840
Régime de rentes de survivants	441	(13)	428	421
Programmes de l'Université du Québec	259	(32)	227	214
	1 567	**(88)**	**1 479**	**1 475**
Fonds des autres avantages sociaux futurs				
Fonds des congés de maladie accumulés	(1 192)	125	(1 067)	(989)
Fonds du Régime de rentes de survivants	(426)	(16)	(442)	(439)
	(1 618)	**109**	**(1 509)**	**(1 428)**
	(51)	**21**	**(30)**	**47**

(1) La période d'amortissement des gains et des pertes actuariels varie de 13 à 15 ans pour les congés de maladie accumulés, alors qu'elle est de 19 ans pour le Régime de rentes de survivants et de 12 à 13 ans pour les programmes de l'Université du Québec.

Évolution des obligations relatives aux prestations acquises des autres avantages sociaux futurs
(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars				
	2017				2016
	Congés de maladie accumulés	Régime de rentes de survivants	Programmes de l'Université du Québec	Total	Total
Obligations au début	**888**	**434**	**262**	**1 584**	**1 657**
Coût des prestations acquises	69	14	18	101	111
Intérêts sur les obligations	48	27	10	85	89
Prestations versées	(140)	(34)	(21)	(195)	(230)
Modifications de régime				–	(5) [1]
(Gains) pertes actuariels	2		(10)	(8)	(38)
Obligations à la fin	**867**	**441**	**259**	**1 567**	**1 584**

(1) La valeur des obligations au 31 mars 2016 a été réduite de 5 M$ en raison des ententes de principe qui avaient été conclues à cette date avec certains syndicats, qui représentent une partie des employés assujettis à la Loi sur la fonction publique.

13. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Évaluations actuarielles

Tous les trois ans, la valeur des obligations relatives aux prestations acquises des autres avantages sociaux futurs fait l'objet d'évaluations actuarielles. Entre deux évaluations actuarielles, cette valeur fait l'objet d'extrapolations. La valeur au 31 mars 2017 des obligations a été établie à partir des évaluations actuarielles en date du 31 mars 2016 pour les congés de maladie accumulés, du 31 décembre 2015 pour le Régime de rentes de survivants et du 31 mars 2017 pour les programmes de l'Université du Québec.

Principales hypothèses économiques à long terme utilisées
(en pourcentage)

	Congés de maladie accumulés	Régime de rentes de survivants	Programmes de l'Université du Québec
Taux de rendement, net d'inflation	4,35	4,35	–
Taux d'inflation	2,25	2,25	2,25
Taux d'actualisation des obligations relatives aux prestations acquises	6,60	6,60	3,60
Taux de progression des salaires, net d'inflation	0,50	–	0,50

Évolution de la valeur de marché redressée des fonds des autres avantages sociaux futurs
(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars			
	2017			2016
	Fonds des congés de maladie accumulés	Fonds du Régime de rentes de survivants	Total	Total
Valeur de marché redressée au début	**1 091**	**405**	**1 496**	**1 402**
Revenus de placement prévus[1]	69	25	94	89
Dépôts du fonds général du fonds consolidé du revenu		16	16	14
Prestations versées		(35)	(35)	(35)
Gains (pertes) actuariels	32	15	47	26
Valeur de marché redressée à la fin[2]	**1 192**	**426**	**1 618**	**1 496**

(1) Le taux de rendement attendu des actifs du Fonds des congés de maladie accumulés et de ceux du Fonds du Régime de rentes de survivants était de 6,35 % (6,45 % en 2015-2016), les rendements réalisés, sur la base de la valeur de marché des placements, ont été respectivement de 10,68 % et de 10,88 % (respectivement de 1,97 % et de 2,00 % en 2015-2016).

(2) Les valeurs de marché du Fonds des congés de maladie accumulés et du Fonds du Régime de rentes de survivants, déposés à la Caisse de dépôt et placement du Québec, étaient respectivement de 1 245 M$ et de 448 M$ (respectivement de 1 125 M$ et de 423 M$ au 31 mars 2016).

13. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Charge relative aux prestations acquises liées aux autres avantages sociaux futurs
(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars				
	2017				2016
	Congés de maladie accumulés	Régime de rentes de survivants	Programmes de l'Université du Québec	Total	Total
Coût des prestations acquises	69	14	18	101	111
Modifications de régime				–	(5)
Amortissement des (gains) pertes actuariels	7		6	13	22
	76	**14**	**24**	**114**	**128**

Charge relative au service de la dette lié aux autres avantages sociaux futurs
(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars				
	2017				2016
	Congés de maladie accumulés	Régime de rentes de survivants	Programmes de l'Université du Québec	Total	Total
Intérêts sur les obligations relatives aux prestations acquises	48	27	10	85	89
Revenus de placement des fonds[1]	(77)	(22)		(99)	(92)
	(29)	**5**	**10**	**(14)**	**(3)**

(1) Ces revenus sont augmentés d'un amortissement de 8 M$ (7 M$ en 2015-2016) de gains actuariels relatifs au Fonds des congés de maladie accumulés et sont réduits d'un amortissement de 3 M$ (4 M$ en 2015-2016) de pertes actuarielles relatives au Fonds du Régime de rentes de survivants.

14. Gestion du risque et instruments financiers dérivés

Dans le but de satisfaire les besoins financiers découlant de ses opérations de fonctionnement et d'investissement ainsi que des remboursements d'emprunts venant à échéance, le gouvernement s'est doté d'un programme annuel de financement et de gestion de la dette axé sur les marchés financiers canadiens et internationaux.

La participation à ces marchés implique différents types de risque. Le gouvernement élabore donc des stratégies de gestion du risque au moyen des divers instruments financiers à sa disposition.

Risque de change

Le risque de change est le risque que les flux monétaires nécessaires au paiement des intérêts et au remboursement du capital des emprunts en devises étrangères varient selon les fluctuations des marchés des changes. Afin de gérer ce risque, le gouvernement utilise des instruments financiers dérivés tels les contrats d'échange de devises ainsi que les contrats de change à terme. Ces contrats, qui ont pour objectif d'échanger des flux monétaires d'une devise contre une autre, viendront à échéance à différentes dates d'ici 2037. Dans sa gestion du risque de change, le gouvernement fait également l'acquisition d'actifs libellés en devises étrangères à l'intérieur de ses fonds d'amortissement afférents à des emprunts.

La structure de la dette, après la prise en compte des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de change et des actifs libellés en devises étrangères détenus dans les fonds d'amortissement afférents à des emprunts, était de 100,0 % en dollars canadiens (100,0 % en dollars canadiens au 31 mars 2016). Ce pourcentage est calculé sur la dette brute[1] du gouvernement. Une variation de 1,0 % du dollar canadien par rapport aux devises étrangères n'aurait pas d'incidence significative sur la dette brute[1] de même que sur le service de la dette.

Le service de la dette tient compte de gains de change de 70 millions de dollars (95 millions de dollars en 2015-2016).

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que le service de la dette varie selon les fluctuations des taux d'intérêt. Afin de réduire son exposition au risque de taux d'intérêt, le gouvernement a recours à des contrats d'échange de taux d'intérêt ou à d'autres types d'instruments financiers dérivés. Les contrats d'échange de taux d'intérêt permettent d'échanger des paiements d'intérêts à taux fixe contre des paiements calculés à taux variable, ou vice versa, sur une valeur nominale de référence.

[1] Dette brute incluant les emprunts réalisés par anticipation.

14. Gestion du risque et instruments financiers dérivés (suite)

Risque de taux d'intérêt (suite)

La structure de la dette, après la prise en compte des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt, était de 88,9 % à taux d'intérêt fixe et de 11,1 % à taux d'intérêt variable (89,3 % à taux d'intérêt fixe et 10,7 % à taux d'intérêt variable au 31 mars 2016). Ces pourcentages sont calculés sur la dette brute[1] du gouvernement. La dette à taux fixe est celle qui, au cours de la prochaine année financière, ne viendra pas à échéance et ne subira pas de modification de taux d'intérêt.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un contrepartiste fasse défaut à ses obligations contractuelles. Dans le but de se prémunir contre un tel risque dans le cadre de transactions d'instruments financiers dérivés, le gouvernement s'est doté d'une politique de gestion du risque de crédit qui limite les pertes potentielles par contrepartiste. En vertu de cette politique, le gouvernement transige ses instruments financiers dérivés hors bourse uniquement avec des contrepartistes avec lesquels il a conclu des conventions-cadres.

Une limite de crédit est fixée pour chaque contrepartiste en fonction principalement de sa cote de crédit. Lors d'un dépassement de cette limite, un processus est mis en place afin que la limite fixée avec le contrepartiste soit respectée. En vertu de certaines conventions-cadres, les dépassements de limite font l'objet d'un soutien au crédit qui peut être comblé avec des titres financiers à court terme ou de l'argent.

Le gouvernement transige avec de grandes institutions financières qui font l'objet d'une notation financière par au moins deux agences de notation, dont l'une d'elles doit être Standard & Poor's ou Moody's. Au moment de l'entrée en vigueur de l'accord encadrant les transactions, l'établissement doit avoir une cote de crédit de catégorie A ou supérieure avec au moins une de ces agences. Au 31 mars 2017, 100,0 % des transactions en vigueur respectaient ce critère (100,0 % au 31 mars 2016).

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que le gouvernement ne puisse faire face, à court terme, à ses engagements financiers. Afin de contrer ce risque, le fonds général du fonds consolidé du revenu dispose de marges de crédit totalisant 1 165 millions de dollars canadiens obtenues auprès de différentes institutions bancaires canadiennes. Au 31 mars 2017, les marges de crédit n'étaient pas utilisées (au 31 mars 2016, l'encours à l'égard de ces marges s'élevait à 5 millions de dollars).

Le fonds général du fonds consolidé du revenu dispose également d'une convention de crédit totalisant 3 500 millions de dollars américains, obtenue auprès d'un syndicat bancaire canadien et international. À ce jour, aucune opération n'a jamais été effectuée quant à cette convention de crédit.

[1] Dette brute incluant les emprunts réalisés par anticipation.

14. Gestion du risque et instruments financiers dérivés (suite)

Risque d'illiquidité (suite)

De plus, le fonds général du fonds consolidé du revenu maintient, dans le Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement, des liquidités prudentielles investies principalement dans des titres très liquides du gouvernement fédéral. En cas de fortes perturbations des marchés financiers, il sera possible de vendre ces titres et de récupérer rapidement les liquidités qui permettront au gouvernement de respecter ses engagements financiers. Au 31 mars 2017, la valeur comptable des liquidités prudentielles était de 12 110 millions de dollars canadiens (11 110 millions de dollars canadiens au 31 mars 2016).

15. Dettes

Dettes par sources et par devises
(en millions de dollars)

	Au 31 mars			
	2017			2016
	Équivalent en dollars canadiens			
	Dettes avant incidence des instruments financiers dérivés	Instruments financiers dérivés – nets	Dettes après incidence des instruments financiers dérivés	Dettes après incidence des instruments financiers dérivés
Dettes contractées sur les marchés financiers				
En dollars canadiens[1]	175 917	33 316	209 233	205 026
En dollars américains[1]	25 494	(20 890)	4 604	3 118
En yens	606	(606)	—	—
En euros	11 250	(9 867)	1 383	1 427
En francs suisses	2 629	(2 631)	(2)	(3)
Autres devises[2]	1 834	(1 830)	4	2
	217 730	**(2 508)**	**215 222**	**209 570**
Moins				
Fonds d'amortissement afférents à des emprunts[3]				
En dollars canadiens	17 174	(1 195)	15 979	15 249
En dollars américains	3 368	1 231	4 599	3 108
En euros	1 441		1 441	1 495
	21 983	**36**	**22 019**	**19 852**
Sous-total			**193 203**	**189 718**
Dettes découlant d'ententes de partenariat public-privé[4] et de contrats de location-acquisition				
En dollars canadiens			4 353	4 227
Total des dettes avant gains (pertes) de change reportés			**197 556**	**193 945**
Gains (pertes) de change reportés			283	374
			197 839	**194 319**

(1) Le gouvernement détenait 12 479 M$ de ses titres (11 521 M$ au 31 mars 2016), soit 7 781 M$ (6 886 M$ au 31 mars 2016) dans ses fonds d'amortissement afférents à des emprunts, 3 386 M$ (3 246 M$ au 31 mars 2016) dans ses placements temporaires, 476 M$ (634 M$ au 31 mars 2016) dans ses prêts et placements de portefeuille et 836 M$ (755 M$ au 31 mars 2016) dans ses participations dans les entreprises du gouvernement. Les titres correspondants étaient composés en quasi-totalité d'obligations et de billets.

(2) Les autres devises regroupaient, en 2017, la livre sterling et les dollars australien et de Hong Kong. En 2016, les autres devises regroupaient la livre sterling et le dollar australien.

(3) Les versements aux fonds d'amortissement afférents à des emprunts découlent des engagements pris par le gouvernement dans les contrats établis lors de l'émission des emprunts. Ces fonds d'amortissement sont rattachés à 56 601 M$ de dettes (46 828 M$ au 31 mars 2016). Ils serviront à rembourser 15 979 M$ (15 249 M$ au 31 mars 2016) de dettes en dollars canadiens, 4 599 M$ (3 108 M$ au 31 mars 2016) de dettes en dollars américains et 1 441 M$ de dettes en euros (1 495 M$ au 31 mars 2016).

(4) Les ententes de partenariat public-privé sont des contrats qui prévoient la conception, la construction, le financement et l'entretien d'immobilisations par un partenaire privé ainsi que, dans certains cas, leur exploitation par ce dernier. Les dettes liées à ces ententes, d'une durée initiale variant de 29 à 39 ans, concernent la construction de portions d'autoroutes pour 1 186 M$ (1 208 M$ au 31 mars 2016), de centres hospitaliers pour 2 583 M$ (2 501 M$ au 31 mars 2016), d'une salle de spectacle pour 68 M$ (70 M$ au 31 mars 2016), d'un établissement de détention pour 92 M$ (117 M$ au 31 mars 2016) et d'un centre d'entretien de trains de banlieue pour 155 M$ (45 M$ au 31 mars 2016).

15. Dettes (suite)

Dettes par catégories
(en millions)

	Au 31 mars			
	2017		2016	
	En unités monétaires	Équivalent en dollars canadiens	En unités monétaires	Équivalent en dollars canadiens
Dettes contractées sur les marchés financiers				
En dollars canadiens				
Emprunts temporaires[1]	4 261	4 261	3 801	3 801
Bons du Trésor	3 893	3 893	3 895	3 895
Produits d'épargne	9 897	9 897	9 456	9 456
Obligations et billets	156 417	156 417	150 029	150 029
Emprunts hypothécaires	43	43	52	52
Autres produits financiers	22	22	25	25
Sommes à payer aux (à recevoir de) contrepartistes[2]	1 384	1 384	450	450
Contrats d'échange de devises	33 316	33 316	37 318	37 318
	209 233	**209 233**	**205 026**	**205 026**
En dollars américains				
Papiers commerciaux	953	1 269	1 722	2 234
Obligations et billets	18 064	24 065	14 917	19 348
Sommes à payer aux (à recevoir de) contrepartistes[2]	120	160		
Contrats d'échange de devises	(15 681)	(20 890)	(14 235)	(18 464)
	3 456	**4 604**	**2 404**	**3 118**
En yens				
Obligations et billets	50 698	606	143 772	1 659
Contrats d'échange de devises	(50 700)	(606)	(143 800)	(1 659)
	(2)	**–**	**(28)**	**–**
En euros				
Obligations et billets	7 894	11 250	9 440	13 949
Contrats d'échange de devises	(6 924)	(9 867)	(8 475)	(12 522)
	970	**1 383**	**965**	**1 427**
En francs suisses				
Obligations et billets	1 974	2 629	1 973	2 670
Contrats d'échange de devises	(1 975)	(2 631)	(1 975)	(2 673)
	(1)	**(2)**	**(2)**	**(3)**
Total à reporter		**215 218**		**209 568**

(1) Les emprunts temporaires incluaient des acceptations et emprunts bancaires ainsi que des marges de crédit pour 2 467 M$ (3 127 M$ au 31 mars 2016), des billets au pair pour 1 204 M$ (17 M$ au 31 mars 2016), des billets à escompte pour 588 M$ (651 M$ au 31 mars 2016) et d'autres produits financiers pour 2 M$ (6 M$ au 31 mars 2016).

(2) Il s'agit de sommes reçues (versées) à titre de garantie pour le soutien au crédit dans le cadre d'ententes relatives à la gestion du risque de crédit. Des informations additionnelles sont présentées à la note 14 – Gestion du risque et instruments financiers dérivés.

15. Dettes (suite)

Dettes par catégories (suite)
(en millions)

	Au 31 mars			
	2017		2016	
	En unités monétaires	Équivalent en dollars canadiens	En unités monétaires	Équivalent en dollars canadiens
Dettes contractées sur les marchés financiers				
Total reporté		**215 218**		**209 568**
En livres sterling				
Obligations et billets	50	83	50	93
Contrats d'échange de devises	(50)	(83)	(50)	(93)
	–	–	–	–
En dollars australiens				
Obligations et billets	1 630	1 658	1 096	1 091
Contrats d'échange de devises	(1 626)	(1 654)	(1 093)	(1 089)
	4	**4**	**3**	**2**
En dollars de Hong Kong				
Obligations et billets	540	93		
Contrats d'échange de devises	(540)	(93)		
	–	–	–	–
Sous-total		**215 222**		**209 570**
Moins				
Fonds d'amortissement afférents à des emprunts				
En dollars canadiens	15 979	15 979	15 249	15 249
En dollars américains	3 452	4 599	2 397	3 108
En euros	1 011	1 441	1 011	1 495
		22 019		**19 852**
Sous-total		**193 203**		**189 718**
Dettes découlant d'ententes et de contrats				
En dollars canadiens				
Ententes de partenariat public-privé	4 084	4 084	3 941	3 941
Contrats de location-acquisition	269	269	286	286
Sous-total	**4 353**	**4 353**	**4 227**	**4 227**
Total des dettes avant gains (pertes) de change reportés		**197 556**		**193 945**
Gains (pertes) de change reportés		283		374
		197 839		**194 319**

15. Dettes (suite)

Fonds d'amortissement afférents à des emprunts

État de l'évolution du solde des fonds
(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2017	2016
	Équivalent en dollars canadiens	
Solde au début	**19 736**	**15 852**
Plus		
Versements du fonds général du fonds consolidé du revenu et d'autres entités du périmètre comptable	3 093	3 391
Revenus nets de placement	495	530
	23 324	**19 773**
Moins		
Sommes utilisées pour le remboursement des dettes	1 432	37
Solde à la fin	**21 892**	**19 736**

Fonds d'amortissement afférents à des emprunts

État de la situation financière
(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2017	2016
	Équivalent en dollars canadiens	
Placements		
Acceptations bancaires	56	
Bons du Trésor	5 774	6 617
Certificats de dépôt		35
Obligations et billets	16 057	13 104
Contrats d'échange de devises – nets	36	
	21 923	**19 756**
Autres éléments d'actifs		
Encaisse	3	2
Débiteurs et intérêts courus	93	94
	96	**96**
Solde des fonds avant (gains) pertes de change reportés	**22 019**	**19 852**
(Gains) pertes de change reportés	(127)	(116)
Solde des fonds	**21 892**	**19 736**

15. Dettes (suite)

Échéancier de remboursement des dettes par devises
(en millions de dollars)

	Équivalent en dollars canadiens								
	Dettes contractées sur les marchés financiers							Dettes découlant d'ententes et de contrats	
Échéance au 31 mars	En dollars canadiens [1]	En dollars américains	En yens	En euros	En francs suisses	Autres devises	Sous-total	En dollars canadiens	Total
2018	24 642 [2]	(203)			(1)		24 438	219	24 657
2019	16 804	23					16 827	109	16 936
2020	14 310	32		(2)			14 340	115	14 455
2021	11 077	30					11 107	105	11 212
2022	15 485	21			1		15 507	91	15 598
	82 318	**(97)**	**–**	**(2)**	**–**	**–**	**82 219**	**639**	**82 858**
2023-2027	51 830	(191)		(56)	(2)	4	51 585	524	52 109
2028-2032	4 905	293					5 198	658	5 856
2033-2037	12 702						12 702	810	13 512
2038-2042	16 437						16 437	989	17 426
2043 et plus	25 062						25 062	733	25 795
	193 254	**5**	**–**	**(58)**	**(2)**	**4**	**193 203**	**4 353**	**197 556**

(1) Relativement aux produits d'épargne remboursables à vue de 713 M$, cet échéancier prévoit des remboursements de 486 M$ en 2018, de 77 M$ en 2019, de 50 M$ en 2020, de 36 M$ en 2021, de 23 M$ en 2022 et de 41 M$ pour les années 2023-2027.

(2) L'échéancier des dettes en dollars canadiens, contractées sur les marchés financiers, tient compte, pour l'année 2018, de remboursements de bons du Trésor de 3 893 M$ et d'emprunts temporaires de 4 261 M$.

Échéancier de remboursement des dettes par les fonds d'amortissement afférents à des emprunts par devises
(en millions de dollars)

	Equivalent en dollars canadiens			
Échéance au 31 mars	En dollars canadiens	En dollars américains	En euros	Total
2018	815			815
2019	538	1 601		2 139
2020	312	1 334		1 646
2021	1 017			1 017
2022	1 564			1 564
	4 246	**2 935**	**–**	**7 181**
2023-2027	7 900	1 664	1 441	11 005
2028-2032	3 441			3 441
2033-2037				–
2038-2042				–
2043 et plus	392			392
	15 979	**4 599**	**1 441**	**22 019**

15. Dettes (suite)

Taux d'intérêt moyen pondéré par devises
(en pourcentage)

	Au 31 mars	
	2017	**2016**
En dollars canadiens	3,58	3,69
En dollars américains	3,84	4,34
En yens	2,94	3,54
En euros	2,80	2,93
En francs suisses	2,26	2,26
Global	**3,53**	**3,63**

Note : Le taux d'intérêt par devises correspond au taux effectif moyen pondéré sur les dettes en vigueur au 31 mars, en excluant les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises. Le taux d'intérêt en dollars canadiens est établi en prenant en considération les dettes découlant d'ententes de partenariat public-privé et de contrats de location-acquisition, dont les durées sont en moyenne de 36 ans. Le taux d'intérêt moyen pondéré propre à ces ententes et ces contrats était de 4,66 % (4,73 % en 2016). Quant au taux global, il est établi en tenant également compte des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises.

16. Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties linéairement en fonction de leur durée de vie utile.

Catégories	Durée
Bâtiments[1] *(Bâtiments institutionnels et d'exploitation, améliorations locatives)*	10 à 50 ans
Aménagements[1] *(Organisation et mise en valeur d'espaces : terrains, parcs, forêts, cours d'eau, etc.)*	5 à 20 ans
Réseaux complexes[2] *(Infrastructures pour le transport routier, maritime et aérien, réseaux d'exploitation des ressources naturelles, barrages et autres ouvrages majeurs, etc.)*	10 à 60 ans
Matériel et équipement[1] *(Véhicules de transport, machinerie, mobilier, équipements informatiques et bureautiques, équipements spécialisés à des fins médicales et éducationnelles, etc.)*	3 à 30 ans
Développement informatique[3] *(Conception, réalisation, implantation de systèmes informatiques, y compris le coût du matériel et des logiciels acquis à cette fin)*	5 à 10 ans

(1) Ces catégories incluent les immobilisations louées en vertu de contrats de location-acquisition et celles acquises dans le cadre d'ententes de partenariat public-privé.

(2) Cette catégorie inclut les immobilisations acquises dans le cadre d'ententes de partenariat public-privé.

(3) Certains modules du système informatique Solution d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR) sont amortis linéairement sur une durée de vie variant entre 4 et 22 ans.

16. Immobilisations (suite)

Évolution des immobilisations par catégories
(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars 2017						
	Terrains	Bâtiments	Aménagements	Réseaux complexes	Matériel et équipement	Développement informatique	Total
Coût							
Solde au début	2 655	51 354	1 558	40 355	15 269	4 887	116 078
Acquisitions	101	694	19	460	844	61	2 179
Incidence des dispositions et réductions de valeur	(15)	(115)	(9)	(295)	(1 094)	(211)	(1 739)
Travaux en cours		1 776	68	1 403	123	194	3 564
Reclassements et autres ajustements	(9)	14	(6)	(11)	(23)	15	(20)
Solde à la fin	**2 732**	**53 723**	**1 630**	**41 912**	**15 119**	**4 946**	**120 062**
Amortissement cumulé							
Solde au début	–	20 324	628	15 820	9 824	3 112	49 708
Dépenses d'amortissement		1 271	67	1 220	991	318	3 867
Incidence des dispositions		(129)	(5)	(294)	(1 033)	(189)	(1 650)
Reclassements et autres ajustements				1	(19)	1	(17)
Solde à la fin	–	**21 466**	**690**	**16 747**	**9 763**	**3 242**	**51 908**
Valeur comptable nette	**2 732**	**32 257**	**940**	**25 165**	**5 356**	**1 704**	**68 154** [1),(2)]

(1) Le total des immobilisations incluait :

- des immobilisations louées en vertu de contrats de location-acquisition pour une valeur comptable nette de 243 M$, dont le coût et l'amortissement cumulé étaient respectivement de 329 M$ et de 86 M$. La dépense d'amortissement de ces immobilisations pour 2016-2017 était de 14 M$. Les principales catégories d'immobilisations louées en vertu de ce type de contrats sont les bâtiments, dont le coût et l'amortissement cumulé étaient respectivement de 271 M$ et de 47 M$, et le matériel et équipement, dont le coût et l'amortissement cumulé étaient respectivement de 40 M$ et de 29 M$;
- des immobilisations acquises dans le cadre d'ententes de partenariat public-privé pour une valeur comptable nette de 7 147 M$, dont 4 786 M$ liés aux bâtiments, 2 064 M$ liés aux réseaux complexes, 154 M$ liés aux aménagements et 139 M$ liés à du matériel et de l'équipement. La dépense d'amortissement de ces immobilisations pour 2016-2017 était de 125 M$;
- des immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur (travaux en cours) pour 7 078 M$, dont 4 387 M$ pour des bâtiments, 1 727 M$ pour des réseaux complexes, 528 M$ pour du développement informatique, 337 M$ pour du matériel et équipement et 99 M$ pour des aménagements. Aucune dépense d'amortissement n'a été comptabilisée pour ces immobilisations.

(2) Au cours de l'année financière, des frais financiers de 64 M$ ont été capitalisés dans le coût des immobilisations. De plus, les immobilisations acquises au cours de l'année financière par transfert d'un gouvernement ou par donation, incluant celles acquises pour une valeur symbolique, ont été comptabilisées à leur juste valeur, soit 4 M$.

16. Immobilisations (suite)

Évolution des immobilisations par catégories
(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars 2016						
	Terrains	Bâtiments	Aména-gements	Réseaux complexes	Matériel et équipement	Dévelop-pement informatique	Total
Coût							
Solde au début	2 618	48 833	1 434	38 605	15 003	4 956	111 449
Acquisitions	92	751	38	84	828	59	1 852
Incidence des dispositions et réductions de valeur	(13)	(515)	(2)	(250)	(861)	(348)	(1 989)
Travaux en cours		2 352	91	1 868	283	208	4 802
Reclassements et autres ajustements	(42)	(67)	(3)	48	16	12	(36)
Solde à la fin	**2 655**	**51 354**	**1 558**	**40 355**	**15 269**	**4 887**	**116 078**
Amortissement cumulé							
Solde au début	–	19 561	565	14 897	9 647	3 104	47 774
Dépenses d'amortissement		1 200	64	1 168	984	316	3 732
Incidence des dispositions		(427)	(1)	(245)	(834)	(282)	(1 789)
Reclassements et autres ajustements		(10)			27	(26)	(9)
Solde à la fin	–	**20 324**	**628**	**15 820**	**9 824**	**3 112**	**49 708**
Valeur comptable nette	**2 655**	**31 030**	**930**	**24 535**	**5 445**	**1 775**	**66 370** [1),(2)]

(1) Le total des immobilisations incluait :

- des immobilisations louées en vertu de contrats de location-acquisition pour une valeur comptable nette de 259 M$, dont le coût et l'amortissement cumulé étaient respectivement de 341 M$ et de 82 M$. La dépense d'amortissement de ces immobilisations pour 2015-2016 était de 14 M$. Les principales catégories d'immobilisations louées en vertu de ce type de contrats sont les bâtiments, dont le coût et l'amortissement cumulé étaient respectivement de 283 M$ et de 44 M$, et le matériel et équipement, dont le coût et l'amortissement cumulé étaient respectivement de 42 M$ et de 27 M$;
- des immobilisations acquises dans le cadre d'ententes de partenariat public-privé pour une valeur comptable nette de 6 942 M$, dont 4 552 M$ liés aux bâtiments, 2 098 M$ liés aux réseaux complexes, 159 M$ liés aux aménagements et 133 M$ liés à du matériel et de l'équipement. La dépense d'amortissement de ces immobilisations pour 2015-2016 était de 107 M$;
- des immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur (travaux en cours) pour 6 590 M$, dont 4 663 M$ pour des bâtiments, 947 M$ pour des réseaux complexes, 496 M$ pour du développement informatique, 343 M$ pour du matériel et équipement et 141 M$ pour des aménagements. Aucune dépense d'amortissement n'a été comptabilisée pour ces immobilisations.

(2) Au cours de l'année financière, des frais financiers de 69 M$ ont été capitalisés dans le coût des immobilisations. De plus, les immobilisations acquises au cours de l'année financière par transfert d'un gouvernement ou par donation, incluant celles acquises pour une valeur symbolique, ont été comptabilisées à leur juste valeur, soit 29 M$.

17. Obligations contractuelles

Obligations contractuelles liées aux dépenses

Obligations contractuelles par catégories de dépenses
(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2017	**2016**
Transferts – capital[1],[2],[3]		
Subventions pour le remboursement du capital d'emprunts contractés par des bénéficiaires	9 169	8 724
Subventions pour le remboursement du capital d'emprunts à être contractés par des bénéficiaires	5 159	4 892
Subventions pour le remboursement du coût des immobilisations des bénéficiaires	1 063	1 138
Transferts – ententes autres qu'en capital[1],[2],[3]	12 870	9 779
	28 261	**24 533**
Rémunération[4]	4 921	5 097
Fonctionnement		
Contrats de location-exploitation	4 146	3 701
Approvisionnements en biens et services[2],[5]	14 095	14 471
Autres	98	98
	51 521	**47 900**

(1) La partie des ententes de transfert qui ne satisfait pas aux critères de constatation d'une dépense de transfert à la date des états financiers consolidés est présentée dans les obligations contractuelles. Une dépense de transfert est constatée lorsqu'elle a été dûment autorisée conformément aux règles de gouvernance de l'entité qui l'octroie et que le bénéficiaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité.

(2) Les obligations contractuelles ont été réduites pour tenir compte des contributions du gouvernement fédéral et d'autres tiers pour un montant de 1 592 M$ (816 M$ au 31 mars 2016). Ces contributions sont accordées dans le but de rembourser le coût des immobilisations assumé par les bénéficiaires ou pour soutenir les mesures et les services d'emploi et de formation au Québec.

(3) En plus de ces sommes, le gouvernement subventionne, dans le cadre de ces ententes de transfert, les intérêts qui seront assumés par les bénéficiaires au cours des années subséquentes, estimés à 4 453 M$ (4 468 M$ au 31 mars 2016).

(4) En novembre 2014, des protocoles d'accord ont été signés avec la Fédération des médecins spécialistes du Québec et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec visant à établir les conditions et les modalités d'étalement de certains montants déjà consentis dans le cadre des ententes 2010-2015. Les protocoles d'accord prévoient que ces montants seront étalés jusqu'en 2021-2022.

(5) Les obligations contractuelles liées aux approvisionnements en biens et services incluaient une somme de 7 503 M$ (7 750 M$ au 31 mars 2016) découlant d'ententes de partenariat public-privé.

17. Obligations contractuelles (suite)

Échéancier des obligations contractuelles par catégories de dépenses
(en millions de dollars)

Échéance au 31 mars	Transferts – subventions pour le remboursement du capital d'emprunts contractés [1]	Transferts – subventions pour le remboursement du capital d'emprunts à être contractés [2]	Transferts – subventions pour le remboursement du coût des immobilisations	Transferts – ententes autres qu'en capital	Rémunération	Contrats de location-exploitation	Approvisionnements en biens et services et autres	Total
2018	956	755	958	2 456	520	564	2 887	9 096
2019	916	344	248	1 507	642	484	1 507	5 648
2020	876	304	73	1 317	762	403	901	4 636
2021	804	313	50	527	841	339	675	3 549
2022	707	317	2	491	920	285	594	3 316
	4 259	**2 033**	**1 331**	**6 298**	**3 685**	**2 075**	**6 564**	**26 245**
2023-2027	2 362	1 543	19	2 112	1 236	952	1 954	10 178
2028-2032	1 538	1 103	1	1 387		533	1 358	5 920
2033-2037	854	913		1 153		335	1 519	4 774
2038-2042	153	394		912		128	1 531	3 058
2043 et plus		6	3	1 400 [3]		123	1 362	2 894
	9 166	**5 932**	**1 354**	**13 262**	**4 921**	**4 146**	**14 288**	**53 069**
Échéance indéterminée	3		7	19			15	44
	9 169	**5 932**	**1 361**	**13 281**	**4 921**	**4 146**	**14 303**	**53 113**
Contributions du gouvernement fédéral et d'autres tiers		(773)	(298)	(411)			(110)	(1 592)
	9 169	**5 159**	**1 063**	**12 870**	**4 921**	**4 146**	**14 193**	**51 521**

(1) Les emprunts contractés par les bénéficiaires représentaient les opérations suivantes :

	Au 31 mars	
	2017	**2016**
Emprunts contractés auprès de :		
Financement-Québec	4 577	4 170
Institutions financières	4 600	4 567
Contribution du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'établissements universitaires exclus du périmètre comptable	(8)	(13)
	9 169	**8 724**

(2) Dans le cas des subventions pour le remboursement du capital d'emprunts à être contractés par des bénéficiaires dont l'échéance n'est pas encore connue, celle-ci est établie sur la base des périodes probables de versement des subventions selon le type de bénéficiaires, soit : 25 ans pour les établissements universitaires, 20 ans pour les municipalités et les organismes municipaux, 20 ans ou 10 ans pour les sociétés de transport en commun et 5 ans pour les autres bénéficiaires.

(3) Cet échéancier inclut les obligations contractuelles découlant de l'entente de transfert visant à soutenir le développement économique de la métropole. Cette entente prévoit des versements annuels minimums de 83 M$ à perpétuité, sujets à indexation. L'échéancier des versements annuels a été établi pour une période de 30 ans.

17. Obligations contractuelles (suite)

Obligations contractuelles liées aux dépenses de transfert – Ententes autres qu'en capital

Ententes entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec

Une entente a été signée, en février 2002, entre le gouvernement et les Cris du Québec dans le but de favoriser leur autonomie et la prise en charge de leur développement. Elle vise également un engagement accru des Cris dans les activités de développement économique du territoire conventionné de la Baie-James.

Cette entente prévoit notamment le versement de paiements de transfert annuels sur une durée de 50 ans, soit de 2002-2003 à 2051-2052, au bénéfice des Cris de la Baie-James. En contrepartie, ces derniers doivent assumer les obligations du gouvernement du Québec, d'Hydro-Québec et de la Société d'énergie de la Baie-James relativement à certaines dispositions de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois sur le développement économique et communautaire des Cris. Les versements à effectuer au cours des prochaines années, jusqu'en 2052, sont le plus élevé de 70 millions de dollars ou de cette somme indexée pour tenir compte de l'évolution de la valeur de la production hydroélectrique, de l'exploitation minière et de la récolte forestière sur le territoire conventionné. Le versement en 2016-2017 a été de 94 millions de dollars (90 millions de dollars en 2015-2016). Compte tenu de l'indexation pour 2017, les versements annuels minimums prévus au cours des prochaines années sont de 97 millions de dollars. Le solde minimum à verser au 31 mars 2017 était de 3 386 millions de dollars (3 375 millions de dollars au 31 mars 2016).

En mai 2007, une autre entente a été signée entre le gouvernement du Québec, le Grand conseil des Cris et l'Administration régionale crie dans le but d'améliorer l'administration de la justice et des services correctionnels chez les Cris. Les versements annuels minimums prévus au cours des prochaines années sont de 19 millions de dollars et sujets à indexation jusqu'en 2027. Au 31 mars 2017, le solde minimum à verser était de 186 millions de dollars (198 millions de dollars au 31 mars 2016).

Entente concernant le financement global de l'Administration régionale Kativik

En mars 2004, une entente a été signée entre le gouvernement du Québec et l'Administration régionale Kativik dans le but de simplifier les modalités des transferts qu'octroient différents ministères du gouvernement du Québec à cette dernière. De plus, cette entente accorde une plus grande autonomie à l'Administration régionale Kativik quant à l'affectation des fonds en fonction des priorités de la région.

Les versements annuels minimums prévus au cours des prochaines années sont de 66 millions de dollars et sujets à indexation jusqu'en 2028. Au 31 mars 2017, le solde minimum à verser était de 734 millions de dollars (770 millions de dollars au 31 mars 2016).

17. Obligations contractuelles (suite)

Obligations contractuelles liées aux dépenses de transfert – Ententes autres qu'en capital (suite)

Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik

Dans le but de répondre aux besoins spécifiques de la population du Nunavik, une entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik a été signée en avril 2002 entre le gouvernement du Québec, la Société Makivik et l'Administration régionale Kativik. À cet effet, le gouvernement financera des projets communautaires et économiques, fournissant ainsi aux communautés locales de meilleures perspectives de développement économique et communautaire.

Les versements annuels minimums prévus au cours des prochaines années sont de 36 millions de dollars et sujets à indexation jusqu'en 2027. Au 31 mars 2017, le solde minimum à verser était de 372 millions de dollars (394 millions de dollars au 31 mars 2016).

Autres ententes de transfert[1]

Les obligations contractuelles liées aux autres ententes de transfert sont celles découlant des ententes portant sur la promotion et le développement de la métropole, pour 2 646 millions de dollars (119 millions de dollars au 31 mars 2016), sur l'accès à des places d'hébergement et de soins de longue durée, pour 1 415 millions de dollars (1 449 millions de dollars au 31 mars 2016), sur l'accord de partenariat avec les municipalités, pour 985 millions de dollars (1 292 millions de dollars au 31 mars 2016) et sur les services rendus par les entreprises ambulancières, pour 1 026 millions de dollars (322 millions de dollars au 31 mars 2016). Elles incluaient également celles découlant des ententes portant sur le financement global des villages nordiques de la région Kativik, pour 180 millions de dollars (190 millions de dollars au 31 mars 2016), sur le programme Logement à but non lucratif, pour 166 millions de dollars (139 millions de dollars au 31 mars 2016), sur le soutien aux proches aidants, pour 74 millions de dollars (102 millions de dollars au 31 mars 2016), ainsi que sur d'autres transferts, pour 1 700 millions de dollars (1 429 millions de dollars au 31 mars 2016).

[1] Le gouvernement assume également, par le versement de transferts, les intérêts liés aux emprunts afférents à certaines ententes.

17. Obligations contractuelles (suite)

Obligations contractuelles liées aux investissements

Obligations contractuelles par catégories d'investissements
(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2017	**2016**
Acquisitions d'immobilisations	4 670	4 812
Promesses de prêts et d'investissements	2 266	3 588
	6 936	**8 400**

Acquisitions d'immobilisations

Le gouvernement a conclu diverses ententes pour des acquisitions d'immobilisations. Ces ententes prévoient des versements au cours des prochaines années pour un montant total de 4 670 millions de dollars (4 812 millions de dollars au 31 mars 2016), dont 580 millions de dollars d'acquisitions d'immobilisations découlant d'ententes de partenariat public-privé (730 millions de dollars au 31 mars 2016). Les obligations contractuelles liées à ces ententes d'acquisitions d'immobilisations ont été réduites pour tenir compte des contributions du gouvernement fédéral et d'autres tiers pour un montant de 39 millions de dollars (78 millions de dollars au 31 mars 2016).

Promesses de prêts et d'investissements

Le gouvernement a conclu diverses ententes en vertu desquelles il s'est engagé à accorder des prêts à des entreprises ou, dans d'autres cas, à investir dans celles-ci, pour un montant total de 2 266 millions de dollars (3 588 millions de dollars au 31 mars 2016).

18. Garanties d'emprunts

Dans le cadre de ses différents programmes d'aide financière, le gouvernement garantit des emprunts et d'autres interventions financières contractés par des tiers. Au 31 mars 2017, les garanties accordées par le gouvernement totalisaient 12 792 millions de dollars (12 515 millions de dollars au 31 mars 2016), pour lesquelles une provision pour pertes sur les interventions financières garanties de 610 millions de dollars (669 millions de dollars au 31 mars 2016) a été comptabilisée. Ces garanties assurent le paiement en tout ou en partie du capital, des intérêts ou les deux, d'une dette ou d'une intervention financière, en cas de manquement de la part du tiers.

Garanties d'emprunts et autres interventions financières par catégories de tiers
(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2017	**2016**
Entreprises	1 770	1 901
Organismes sans but lucratif et coopératives	2 062	1 907
Producteurs des secteurs de la foresterie, de l'agriculture et des pêches	5 023	4 840
Étudiants	3 937	3 867
	12 792	**12 515**
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties (note 12)	(610)	(669)
	12 182	**11 846**

Garanties – Emprunts et autres interventions financières contractés par des entreprises
(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2017	**2016**
Garanties accordées par le Fonds du développement économique[1]	1 711	1 845
Autres garanties	59	56
	1 770 [2],[3]	**1 901** [2],[3]
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	(186)	(251)
	1 584	**1 650**

(1) Les garanties sont accordées par le gouvernement en vertu de la Loi sur Investissement Québec (RLRQ, chapitre I-16.0.1). En plus de garanties d'emprunts, elles incluent des garanties de pertes et des garanties de paiements mises en place afin de faciliter le financement d'acheteurs d'aéronefs.

(2) Ce total excluait 127 M$ de garanties d'emprunts autorisées non encore en vigueur (124 M$ au 31 mars 2016).

(3) La valeur totale des sûretés et des cautions reçues en contrepartie des garanties était de 1 092 M$ (1 137 M$ au 31 mars 2016).

18. Garanties d'emprunts (suite)

Garanties – Emprunts et autres interventions financières contractés par des organismes sans but lucratif et des coopératives

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2017	**2016**
Garanties accordées par la Société d'habitation du Québec[1]		
Garanties d'emprunts[2]	1 890	1 716
Autres garanties[3]	172	191
	2 062	**1 907**
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	(63)	(51)
	1 999	**1 856**

(1) Les garanties sont accordées par le gouvernement en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8).

(2) Le gouvernement garantit, auprès des institutions financières, des emprunts contractés par des organismes à but non lucratif et par des coopératives d'une durée de 25 ans ou de 35 ans à la suite d'une acceptation de prolongation de la part du gouvernement. Le capital et les intérêts sont assumés par l'organisme à but non lucratif ou par la coopérative. Ces emprunts financent le coût d'acquisition d'immeubles.

(3) Le gouvernement a conclu, par l'intermédiaire de la Société d'habitation du Québec, des accords avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) en vertu desquels il s'est engagé à verser des sommes à la SCHL, afin de la compenser pour les pertes encourues à la suite d'un défaut de paiement d'un emprunteur, lorsqu'un projet est en difficulté. Les garanties accordées couvrent des périodes de 25 ans, sauf celles relatives à des emprunts accordés pour des projets réalisés dans les régions urbaines, dans le cadre du Programme de logement à but non lucratif privé, qui ont une durée de 35 ans. Le paiement du capital et des intérêts sur ces emprunts sont à la charge des organismes. Ces emprunts financent le coût d'acquisition d'immeubles.

Garanties – Emprunts et autres interventions financières contractés par des producteurs des secteurs de la foresterie, de l'agriculture et des pêches

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2017	**2016**
Garanties accordées par La Financière agricole du Québec[1]	4 915	4 730
Autres garanties	108	110
	5 023 [2]	**4 840** [2]
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	(79)	(79)
	4 944	**4 761**

(1) Les garanties sont accordées par le gouvernement en vertu de la Loi sur La Financière agricole du Québec (RLRQ, chapitre L-0.1). Cette somme correspond aux soldes des montants, en capital et en intérêts, des emprunts à l'égard desquels La Financière agricole du Québec assure le remboursement des pertes résiduelles des prêteurs ainsi que les frais afférents. Des actifs des producteurs sont détenus à titre de sûreté par les prêteurs; ils se composent notamment d'unités d'exploitation agricole ou forestière, de quotas laitiers et de cautions.

(2) Cette somme excluait 523 M$ de garanties d'emprunts autorisées non encore en vigueur (429 M$ au 31 mars 2016).

18. Garanties d'emprunts (suite)

Garanties – Emprunts contractés par des étudiants
(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2017	**2016**
Emprunts pour lesquels les intérêts sont subventionnés par le gouvernement tant que l'emprunteur est étudiant[1]	1 690	1 670
Emprunts pour lesquels le remboursement du capital et des intérêts est à la charge de l'emprunteur	2 247	2 196
Emprunts liés à l'achat d'un micro-ordinateur pour lesquels le remboursement des intérêts est à la charge de l'emprunteur		1
	3 937	**3 867**
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	(282)	(288)
	3 655	**3 579**

Note : Les garanties sont accordées par le gouvernement en vertu de la Loi sur l'aide financière aux études (RLRQ, chapitre A-13.3). Il garantit à toute institution de crédit le remboursement des pertes de capital et d'intérêts.

(1) Ces emprunts portent intérêt au taux des acceptations bancaires majoré de 150 points de base. Les intérêts qui seront subventionnés par le gouvernement au cours des années subséquentes sont estimés à 98 M$ (95 M$ au 31 mars 2016).

19. Éventualités

Poursuites et litiges

Le gouvernement est visé par certaines réclamations; il est également partie dans des causes devant les tribunaux. Ces différents litiges découlent notamment d'inexécutions de contrats et de dommages occasionnés à des personnes ou à des biens. Dans certains cas, les sommes réclamées sont mentionnées, dans d'autres cas, aucune mention n'en est faite. Les réclamations pour lesquelles un montant a été établi totalisent 3 765 millions de dollars, après déduction des provisions prises par le gouvernement à cet égard. Le dénouement de ces litiges étant incertain, la perte éventuelle que le gouvernement pourrait devoir assumer ne peut être déterminée. Le gouvernement inscrit une provision à l'égard d'une réclamation, dans la rubrique « Créditeurs et frais à payer », seulement lorsqu'il est probable que celle-ci entraînera un débours et qu'une estimation raisonnable de la somme à verser peut en être faite.

Différentes communautés autochtones du Québec ont intenté des poursuites en dommages-intérêts contre le gouvernement, totalisant 10 071 millions de dollars. Ces recours portent sur des revendications territoriales, la reconnaissance de certains droits ancestraux et d'autres éléments connexes. Ces dossiers sont à différents degrés d'avancement (certains recours étant actuellement suspendus ou inactifs) et devraient éventuellement se conclure par des négociations, des jugements ou des désistements des demandeurs. Le dénouement de ces dossiers étant incertain, la perte éventuelle que le gouvernement pourrait devoir assumer ne peut être déterminée.

Au 31 mars 2017, le gouvernement fait l'objet de plaintes de la part de ses employés et de certains syndicats les représentant en vertu de l'application de la Loi sur l'équité salariale, notamment dans le cadre des évaluations du maintien de l'équité salariale réalisées en 2010 et 2015 pour le programme du secteur parapublic. Le gouvernement inscrit une provision à l'égard d'une catégorie d'emplois visée par des plaintes lorsqu'il est probable qu'elle fera l'objet d'un correctif salarial et qu'il peut raisonnablement estimer la somme qu'il devra débourser. La méthode d'estimation utilisée pour évaluer le passif comprend les hypothèses jugées les plus probables par le gouvernement.

Passif environnemental

Le gouvernement comptabilise un passif environnemental relatif aux coûts liés à la réhabilitation de sites contaminés dont il a la responsabilité et de ceux dont il est probable qu'il en aura la responsabilité, dans la mesure où ces coûts peuvent être estimés. Au 31 mars 2017, un montant de 3 127 millions de dollars est présenté dans la rubrique « Autres passifs », pour les 1 901 sites répertoriés. Différentes méthodes sont utilisées pour en estimer les coûts de réhabilitation et de gestion. Pour chaque dossier, le coût estimé a été majoré pour tenir compte du degré de précision associé à la méthode employée. Ainsi, le passif environnemental comptabilisé au 31 mars 2017 tient compte d'une majoration des coûts de 941 millions de dollars (979 millions de dollars au 31 mars 2016). Dans certains cas, la probabilité que le gouvernement soit appelé à assumer les coûts de réhabilitation n'a pu être établie et, dans d'autres cas, la valeur des coûts qu'il devra engager n'a pu être estimée.

20. Informations sur les flux de trésorerie

Variation des actifs financiers et des passifs liés au fonctionnement
(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2017	**2016**
Actifs financiers		
Espèces et effets en main et dépôts en circulation	27	(59)
Débiteurs	(1 137)	(1 353)
Stocks et autres actifs destinés à la vente	14	(26)
Frais reportés liés aux dettes	(115)	(180)
	(1 211)	**(1 618)**
Passifs		
Chèques en circulation	(138)	212
Créditeurs et frais à payer	2 818	718
Revenus reportés	472	416
Autres passifs	(195)	(94)
Transferts du gouvernement fédéral à rembourser		(238)
	2 957	**1 014**
	1 746	**(604)**

Besoins financiers nets et opérations de financement
(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2017	**2016**
Liquidités provenant des activités de fonctionnement	13 788	11 146
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement en placements	(2 527)	(971)
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement en immobilisations	(5 513)	(5 967)
Besoins financiers nets	**5 748**	**4 208**
Liquidités utilisées pour les activités de financement	(3 719)	(5 843)
Variation des liquidités au cours de l'année financière	(2 029)	1 635
Opérations de financement	**(5 748)**	**(4 208)**

20. Informations sur les flux de trésorerie (suite)

Flux de trésorerie liés aux intérêts
(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2017	2016
Intérêts payés	7 644	7 781

Opérations sans effet sur les flux de trésorerie
(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2017	2016
Activités de fonctionnement		
Débiteurs	1	1
Créditeurs et frais à payer	(175)	(167)
	(174)	**(166)**
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions	(132)	(519)
Dispositions	12	
	(120)	**(519)**
Activités de financement		
Emprunts effectués	306	686
Emprunts remboursés	(12)	(1)
	294	**685**

Note : Ces opérations sans effet sur les flux de trésorerie découlent principalement d'ententes de partenariat public privé.

21. Chiffres comparatifs

Certaines données de 2015-2016 ont été reclassées pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2016-2017.

22. Évènement postérieur à la date des états financiers consolidés

En vertu de dispositions de la Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal (L.Q. 2016, chapitre 8), les activités de l'Agence métropolitaine de transport (AMT), entité du périmètre comptable du gouvernement, seront prises en charge, à compter du 1er juin 2017, par l'Autorité régionale de transport métropolitain et le Réseau de transport métropolitain, deux entités du domaine municipal externes à son périmètre comptable. L'AMT sera dissoute à cette date et ses actifs et ses passifs seront alors transférés à ces deux entités, de même que ses droits et ses obligations. Selon les états financiers de cette dernière au 31 mars 2017, la valeur de ses actifs financiers, de ses actifs non financiers et de ses passifs était respectivement de 299 millions de dollars, de 2 069 millions de dollars et de 2 368 millions dollars.

ANNEXE 1

Assemblée nationale, personnes désignées, ministères et organismes du gouvernement dont les opérations financières ont été effectuées à même le fonds général du fonds consolidé du revenu

Assemblée nationale

Personnes désignées par l'Assemblée nationale

Commissaire à l'éthique et à la déontologie
Commissaire au lobbyisme
Directeur général des élections[1]
Protecteur du citoyen
Vérificateur général

Ministères et organismes

Affaires municipales et Occupation du territoire
Commission municipale du Québec
Régie du logement

Agriculture, Pêcheries et Alimentation
Commission de protection du territoire agricole du Québec
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Conseil du trésor
Commission de la fonction publique

Conseil exécutif
Commission d'accès à l'information

Culture et Communications
Commission de toponymie
Conseil du patrimoine culturel du Québec
Conseil supérieur de la langue française
Office québécois de la langue française

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Économie, Science et Innovation
Commission de l'éthique en science et en technologie
Conseil du statut de la femme

Éducation et Enseignement supérieur
Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études
Commission consultative de l'enseignement privé
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
Conseil supérieur de l'éducation

Énergie et Ressources naturelles

ANNEXE 1

Assemblée nationale, personnes désignées, ministères et organismes du gouvernement dont les opérations financières ont été effectuées à même le fonds général du fonds consolidé du revenu (suite)

Famille
- Curateur public

Finances

Forêts, Faune et Parcs

Immigration, Diversité et Inclusion

Justice
- Comité de la rémunération des juges
- Comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales
- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
- Conseil de la justice administrative
- Conseil de la magistrature
- Directeur des poursuites criminelles et pénales
- Office de la protection du consommateur
- Tribunal des droits de la personne

Relations internationales et Francophonie

Revenu[2]

Santé et Services sociaux
- Commissaire à la santé et au bien-être
- Office des personnes handicapées du Québec

Sécurité publique
- Bureau des enquêtes indépendantes
- Bureau du coroner
- Comité de déontologie policière
- Commissaire à la déontologie policière
- Commissaire à la lutte contre la corruption
- Commission québécoise des libérations conditionnelles
- Régie des alcools, des courses et des jeux

Tourisme

Transports, Mobilité durable et Électrification des transports
- Commission des transports du Québec

Travail, Emploi et Solidarité sociale
- Commission des partenaires du marché du travail

(1) Le Directeur général des élections est également président de la Commission de la représentation électorale.

(2) Les opérations du fonds général du fonds consolidé du revenu liées à l'application ou à l'exécution de toute loi dont la responsabilité est confiée au ministre du Revenu sont administrées par l'Agence du revenu du Québec.

ANNEXE 2

Organismes, fonds spéciaux et fonds d'amortissement du gouvernement

Organismes[1]

Agence du revenu du Québec
Agence métropolitaine de transport (31 décembre)
Autorité des marchés financiers
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Centre de la francophonie des Amériques
Centre de recherche industrielle du Québec
Centre de services partagés du Québec
Commission de la capitale nationale du Québec
Commission des services juridiques
Conseil de gestion du Fonds vert[2]
Conseil des arts et des lettres du Québec
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (30 juin)
Corporation d'urgences-santé
École nationale de police du Québec[3] (30 juin)
École nationale des pompiers du Québec[3] (30 juin)
Financement-Québec
Fondation de la faune du Québec
Fonds d'aide aux actions collectives
Fonds de l'assurance médicaments
Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies
Fonds de recherche du Québec – Santé
Fonds de recherche du Québec – Société et culture
Héma-Québec
Institut de la statistique du Québec
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (30 juin)
Institut national d'excellence en santé et en services sociaux
Institut national de santé publique du Québec
Institut national des mines
La Financière agricole du Québec
Musée d'art contemporain de Montréal
Musée de la civilisation
Musée national des beaux-arts du Québec
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris (30 juin)
Office des professions du Québec
Office Québec-Amériques pour la jeunesse
Office Québec-Monde pour la jeunesse
Régie de l'assurance maladie du Québec
Régie de l'énergie
Régie des installations olympiques (31 octobre)
Régie du bâtiment du Québec
Régie du cinéma
Société d'habitation du Québec
Société de développement de la Baie-James (31 décembre)

ANNEXE 2

Organismes, fonds spéciaux et fonds d'amortissement du gouvernement (suite)

Organismes (suite)

Société de développement des entreprises culturelles
Société de financement des infrastructures locales du Québec
Société de l'assurance automobile du Québec (31 décembre)
Société de la Place des Arts de Montréal (31 août)
Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec) (31 août)
Société des établissements de plein air du Québec
Société des parcs de sciences naturelles du Québec
Société des traversiers du Québec
Société du Centre des congrès de Québec
Société du Grand Théâtre de Québec (31 août)
Société du Palais des congrès de Montréal
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour
Société du Plan Nord
Société nationale de l'amiante[4]
Société québécoise d'information juridique
Société québécoise de récupération et de recyclage
Société québécoise des infrastructures
Transition énergétique Québec[2]

Fonds spéciaux du fonds consolidé du revenu

Capital Mines Hydrocarbures
Fonds Accès Justice
Fonds aérien
Fonds Avenir Mécénat Culture
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels
Fonds d'information sur le territoire
Fonds de développement des territoires
Fonds de développement du marché du travail
Fonds de financement
Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux
Fonds de gestion de l'équipement roulant
Fonds de la capitale nationale et de sa région[2]
Fonds de la sécurité routière
Fonds de partenariat touristique
Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État[2]
Fonds de soutien aux proches aidants
Fonds des biens et des services
Fonds des générations
Fonds des registres du ministère de la Justice
Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux

ANNEXE 2

Organismes, fonds spéciaux, et fonds d'amortissement du gouvernement (suite)

Fonds spéciaux du fonds consolidé du revenu (suite)

Fonds des ressources naturelles
Fonds des réseaux de transport terrestre
Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance
Fonds des services de police
Fonds des services de santé
Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Fonds du centre financier de Montréal
Fonds du développement économique
Fonds du patrimoine culturel québécois
Fonds du Plan Nord
Fonds pour l'excellence et la performance universitaires
Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie
Fonds pour le développement des jeunes enfants
Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique
Fonds québécois d'initiatives sociales
Fonds relatif à certains sinistres
Fonds relatif à l'administration fiscale
Fonds relatif aux contrats publics
Fonds vert
Tribunal administratif des marchés financiers (Fonds du)[5,6]
Tribunal administratif du Québec (Fonds du)[5]
Tribunal administratif du travail (Fonds du)[5]

Fonds d'amortissement du fonds consolidé du revenu

Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'établissements universitaires du Québec
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'organismes de santé et de services sociaux du Québec
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts de collèges d'enseignement général et professionnel du Québec
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts de commissions scolaires du Québec
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement
Fonds d'amortissement des régimes de retraite
Fonds des congés de maladie accumulés
Fonds du Régime de rentes de survivants

(1) Lorsque la date de fin d'année financière d'un organisme est différente du 31 mars, cette date est indiquée entre parenthèses. Des données intermédiaires sont alors utilisées pour la période comprise entre la fin de leur année financière et le 31 mars.

(2) Aucune opération n'a été effectuée dans cette entité en 2016-2017.

(3) Aucune donnée n'est disponible pour la période comprise entre la fin de leur année financière et le 31 mars.

(4) La Société nationale de l'amiante a cessé ses activités. Depuis le 1er juin 2016, cette entité est continuée en personne morale de droit public régie par les dispositions de la Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, chapitre S-31.1).

(5) Les données financières du fonds spécial, utilisées aux fins de consolidation, incluent également celles de l'organisme financé par ce fonds.

(6) Le nom du Bureau de décision et de révision a été remplacé par le Tribunal administratif des marchés financiers à compter du 18 juillet 2016.

ANNEXE 3

Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation du gouvernement

Réseau de la santé et des services sociaux

Centres intégrés de santé et de services sociaux

Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches
Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue
Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest
Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière
Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval
Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles
Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides
Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Est-de-l'Île-de-Montréal
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Nord-de-l'Île-de-Montréal
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Autres établissements publics et instances régionales

Centre de santé Inuulitsivik
Centre de santé Tulattavik de l'Ungava
Centre hospitalier de l'Université de Montréal
Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine
Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James
Centre universitaire de santé McGill
CHU de Québec – Université Laval
CLSC Naskapi
Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James
Institut de cardiologie de Montréal
Institut Philippe-Pinel de Montréal
Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec – Université Laval
Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik

ANNEXE 3

Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation du gouvernement (suite)

Réseaux de l'éducation

Commissions scolaires[1]

Commission scolaire au Cœur-des-Vallées
Commission scolaire Central Québec
Commission scolaire crie
Commission scolaire de Charlevoix
Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup
Commission scolaire de l'Estuaire
Commission scolaire de l'Énergie
Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois
Commission scolaire de la Baie-James
Commission scolaire de la Beauce-Etchemin
Commission scolaire de la Capitale
Commission scolaire de la Côte-du-Sud
Commission scolaire De La Jonquière
Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord
Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île
Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke
Commission scolaire de la Riveraine
Commission scolaire de la Rivière-du-Nord
Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles
Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands
Commission scolaire de Laval
Commission scolaire de Montréal
Commission scolaire de Portneuf
Commission scolaire de Rouyn-Noranda
Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
Commission scolaire de Sorel-Tracy
Commission scolaire des Affluents
Commission scolaire des Appalaches
Commission scolaire des Bois-Francs
Commission scolaire des Chênes
Commission scolaire des Chic-Chocs
Commission scolaire des Découvreurs
Commission scolaire des Draveurs
Commission scolaire des Grandes-Seigneuries
Commission scolaire des Hautes-Rivières
Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais
Commission scolaire des Hauts-Cantons
Commission scolaire des Îles
Commission scolaire des Laurentides

ANNEXE 3

Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation du gouvernement (suite)

Réseaux de l'éducation (suite)

Commissions scolaires (suite)

Commission scolaire des Monts-et-Marées
Commission scolaire des Navigateurs
Commission scolaire des Patriotes
Commission scolaire des Phares
Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais
Commission scolaire des Premières-Seigneuries
Commission scolaire des Rives-du-Saguenay
Commission scolaire des Samares
Commission scolaire des Sommets
Commission scolaire des Trois-Lacs
Commission scolaire du Chemin-du-Roy
Commission scolaire du Fer
Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs
Commission scolaire du Lac-Abitibi
Commission scolaire du Lac-Saint-Jean
Commission scolaire du Lac-Témiscamingue
Commission scolaire du Littoral
Commission scolaire du Pays-des-Bleuets
Commission scolaire du Val-des-Cerfs
Commission scolaire Eastern Shores
Commission scolaire Eastern Townships
Commission scolaire English-Montréal
Commission scolaire Harricana
Commission scolaire Kativik
Commission scolaire Lester-B.-Pearson
Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys
Commission scolaire Marie-Victorin
Commission scolaire New Frontiers
Commission scolaire Pierre-Neveu
Commission scolaire René-Lévesque
Commission scolaire Riverside
Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier
Commission scolaire Western Québec

Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal

ANNEXE 3

Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation du gouvernement (suite)

Réseaux de l'éducation (suite)

Collèges d'enseignement général et professionnel (Cégeps)[1]

Cégep André-Laurendeau
Cégep Beauce-Appalaches
Cégep d'Ahuntsic
Cégep de Baie-Comeau
Cégep de Bois-de-Boulogne
Cégep de Chicoutimi
Cégep de Drummondville
Cégep de Granby–Haute-Yamaska
Cégep de Jonquière
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep de l'Outaouais
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep de Maisonneuve
Cégep de Matane
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Rosemont
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Sept-Îles
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Thetford
Cégep de Trois-Rivières
Cégep de Valleyfield
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal
Cégep Édouard-Montpetit
Cégep François-Xavier-Garneau
Cégep Gérald-Godin
Cégep John Abbott
Cégep Limoilou
Cégep Lionel-Groulx
Cégep Marie-Victorin

ANNEXE 3

Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation du gouvernement (suite)

Réseaux de l'éducation (suite)

Collèges d'enseignement général et professionnel (Cégeps) (suite)

Cégep Montmorency
Cégep régional de Lanaudière
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Champlain Regional College of General and Vocational Education
Collège d'Alma
Collège Dawson
Collège Héritage
Collège Shawinigan
Vanier College of General and Vocational Education

Université du Québec et ses constituantes[2]

École de technologie supérieure
École nationale d'administration publique
Institut national de la recherche scientifique
Télé-université
Université du Québec
Université du Québec à Chicoutimi
Université du Québec à Montréal
Université du Québec à Rimouski
Université du Québec à Trois-Rivières
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
Université du Québec en Outaouais

(1) Les commissions scolaires et les collèges ont une année financière qui se termine le 30 juin. Des données intermédiaires sont utilisées pour la période comprise entre la fin de leur année financière et le 31 mars, à l'exception de la Commission scolaire crie. Pour cette dernière, aucune donnée n'est disponible pour la période comprise entre le 1er juillet et le 31 mars.

(2) Les données financières de l'Université du Québec et de ses constituantes, utilisées aux fins de consolidation, couvrent la période du 1er mai 2016 au 30 avril 2017, date de leur fin d'année financière. Les opérations et les événements relatifs à ces entités, survenus entre le 1er et le 30 avril 2017, n'ont pas eu d'incidence financière significative sur la situation financière et les résultats consolidés du gouvernement.

ANNEXE 4

Entreprises du gouvernement

Capital Financière agricole inc.
Hydro-Québec (31 décembre)
Investissement Québec
Loto-Québec
Société des alcools du Québec (année financière terminée le dernier samedi du mois de mars)
Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire s.e.c.
Société Innovatech du Grand Montréal
Société Innovatech du Sud du Québec
Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches
Société Innovatech Régions ressources

Note : Lorsque la date de fin d'année financière d'une entreprise du gouvernement est différente du 31 mars, cette date est indiquée entre parenthèses. Des données intermédiaires sont alors utilisées pour la période comprise entre la fin de leur année financière et le 31 mars.

ANNEXE 5

Ministères et organismes du gouvernement exerçant des opérations fiduciaires exclues du périmètre comptable du gouvernement

Agence du revenu du Québec
- Biens non réclamés (31 décembre)
- Fonds des pensions alimentaires

Autorité des marchés financiers
- Fonds d'indemnisation des services financiers

Caisse de dépôt et placement du Québec (31 décembre)

Commission de la construction du Québec (31 décembre)

Conseil de gestion de l'assurance parentale (31 décembre)
- Fonds d'assurance parentale (31 décembre)

Curateur public
- Comptes sous administration (31 décembre)

La Financière agricole du Québec
- Fonds d'assurance-récolte
- Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles

Ministère de la Famille
- Compte sous administration du Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance

Ministère de la Sécurité publique
- Fonds central de soutien à la réinsertion sociale (31 décembre)

Ministère des Finances
- Fonds en fidéicommis sous administration du Bureau général de dépôts pour le Québec

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- Comité Entraide – secteurs public et parapublic
- Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre

Office de la protection du consommateur
- Cautionnements individuels des agents de voyages
- Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages

Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
- Fonds d'assurance-garantie

Régie du bâtiment du Québec
- Fonds de garantie

ANNEXE 5

Ministères et organismes du gouvernement exerçant des opérations fiduciaires exclues du périmètre comptable du gouvernement (suite)

Retraite Québec (31 décembre)

Société de l'assurance automobile du Québec
Fonds d'assurance automobile du Québec (31 décembre)

Société québécoise de récupération et de recyclage
Régime de compensation pour les organismes municipaux

Note : Lorsque la date de fin d'année financière d'un organisme est différente du 31 mars, cette date est indiquée entre parenthèses.

ANNEXE 6

Revenus

Revenus par sources

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars		
	2017		2016
	Budget[1]	Résultats réels	Résultats réels
Revenus autonomes			
Impôt sur le revenu et les biens			
Impôt sur le revenu des particuliers		29 231	28 753
Cotisations pour les services de santé		5 969	6 614
Impôt des sociétés		7 480	7 016
Impôt foncier scolaire		2 169	2 090
	44 802	**44 849**	**44 473**
Taxes à la consommation			
Ventes		15 263	14 492
Carburants		2 336	2 306
Tabac		1 045	1 083
Boissons alcooliques		623	634
Pari mutuel		2	2
	18 906	**19 269**	**18 517**
Droits et permis			
Véhicules automobiles		1 252	1 192
Ressources naturelles		1 158	1 195
Émissions de gaz à effet de serre		267	858
Autres		620	583
	3 763	**3 297**	**3 828**
Revenus divers			
Ventes de biens et services		5 156	4 629
Contributions des usagers		1 685	1 588
Intérêts sur les débiteurs et les prêts et revenus sur les placements de portefeuille		1 264	1 088
Amendes, confiscations et recouvrements		926	916
Transferts et donations de tiers		996	826
Frais de scolarité		364	344
	10 065	**10 391**	**9 391**
Revenus provenant des entreprises du gouvernement			
Hydro-Québec		2 412	2 680
Loto-Québec		1 206	1 202
Société des alcools du Québec		1 086	1 067
Autres		195	64
	4 850	**4 899**	**5 013**
Total des revenus autonomes	**82 386**	**82 705**	**81 222**
Transferts du gouvernement fédéral			
Péréquation		10 030	9 521
Transferts pour la santé		5 946	5 487
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux		1 635	1 542
Autres programmes		2 568	2 351
Total des transferts du gouvernement fédéral	**20 180**	**20 179**	**18 901**
Total des revenus	**102 566**	**102 884**	**100 123**

(1) Il s'agit des données présentées dans le budget 2016-2017 du ministère des Finances, déposé le 17 mars 2016.

ANNEXE 7

Dépenses

Dépenses par supercatégories et catégories
(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars		
	2017		2016
	Budget[1]	Résultats réels	Résultats réels
Dépenses excluant le service de la dette			
Transferts			
Rémunération		2 675	2 669
Fonctionnement		1 185	1 123
Capital		1 785	1 761
Intérêt		343	346
Support		20 650	20 322
		26 638	**26 221**
Rémunération		43 961	42 134
Fonctionnement[2]		17 494	17 114
Créances douteuses et autres provisions[3]		902	1 001
Total des dépenses excluant le service de la dette	**89 720**	**88 995**	**86 470**
Service de la dette[3]			
Intérêts sur les dettes		7 809	7 911
Moins			
Revenus de placement des fonds d'amortissement afférents à des emprunts		495	530
Revenus sur les placements temporaires		96	103
		7 218	7 278
Intérêts sur les obligations des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs		6 078	6 036
Moins			
Revenus de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite et des fonds particuliers des régimes		3 670	3 213
Revenus de placement des fonds des programmes d'avantages sociaux futurs		99	92
		2 309	2 731
Total du service de la dette	**10 418**	**9 527**	**10 009**
Total des dépenses	**100 138**	**98 522**	**96 479**

(1) Il s'agit des données présentées dans le budget 2016-2017 du ministère des Finances, déposé le 17 mars 2016.

(2) La dépense de fonctionnement incluait une somme de 3 867 M$ (3 732 M$ en 2015-2016) liée à l'amortissement des immobilisations.

(3) Les dépenses incluaient des gains nets de change de 67 M$ (89 M$ en 2015-2016), soit des gains de change de 70 M$ (95 M$ en 2015-2016) dans la supercatégorie « Service de la dette » et des pertes de change de 3 M$ (6 M$ en 2015-2016) dans la supercatégorie « Créances douteuses et autres provisions ».

ANNEXE 8

Participations dans les entreprises du gouvernement

Renseignements financiers sur les entreprises du gouvernement
(en millions de dollars)

	Au 31 mars 2017					
	Hydro-Québec				Investissement Québec	Loto-Québec
	31 décembre 2016 [1]	Ajustements pour la période de trois mois [1]	Ajustements – Normes IFRS [2]	31 mars *(Normes IFRS)*		
ÉTAT DES RÉSULTATS						
Revenus	13 339	(45)	24	13 318	1 081	3 631
Dépenses	10 478	(4)	430	10 904	865	2 400
Résultat net	**2 861**	**(41)**	**(406)**	**2 414**	**216**	**1 231**
Ajustements de consolidation [3]				(2)	(8)	(25)
REVENUS PROVENANT DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT				**2 412**	**208**	**1 206**
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU						
Autres éléments du résultat global [4]	**(486)**	**(100)**	**1 303**	**717**	**(17)**	**19**
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE						
Actif						
Immobilisations	63 629	53	1 114	64 796	208	888
Autres actifs	11 538	473	498	12 509	9 085	328
Total de l'actif	**75 167**	**526**	**1 612**	**77 305**	**9 293**	**1 216**
Passif						
Dettes à long terme contractées auprès de tiers	45 909	(49)		45 860 [5]	5 246 [6]	
Dettes à long terme et avances contractées auprès du gouvernement [7]					437	258
Autres passifs	9 554	(859)	1 690	10 385 [8]	467	828
Total du passif	**55 463**	**(908)**	**1 690**	**56 245**	**6 150**	**1 086**
Capitaux propres						
Cumul des autres éléments du résultat global	(1 931)	(109)	1 686	(354)	228	44
Autres éléments des capitaux propres	21 635	1 543	(1 764)	21 414	2 915	86
Total des capitaux propres	**19 704**	**1 434**	**(78)**	**21 060**	**3 143**	**130**
Ajustements de consolidation [9]				(31)	13	
Valeur de consolidation (méthode modifiée)				**21 029**	**3 156**	**130**
Prêts [7]					436	258
PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT				**21 029**	**3 592**	**388**

ANNEXE 8

	Au 31 mars								
	2017								2016
Société des alcools du Québec	Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire s.e.c.	Capital Financière agricole inc. [10]	Société Innovatech du Grand Montréal	Société Innovatech du Sud du Québec	Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches	Société Innovatech Régions ressources	Total	Total
3 187	4	2			2	1	21 226	21 087
2 101	20	1					16 291	16 037
1 086	**(16)**	**1**	**–**	**–**	**2**	**1**	**4 935**	**5 050**
	(1)						(36)	(37)
1 086	**(17)**	**1**	**–**	**–**	**2**	**1**	**4 899**	**5 013**
–	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**719**	**(306)**
222	69						66 183	65 216
520	22	16	5	13	32	26	22 556	22 451
742	**91**	**16**	**5**	**13**	**32**	**26**	**88 739**	**87 667**
							51 106	50 050
							695	843
701	7						12 388	13 615
701	**7**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**64 189**	**64 508**
(4)							(86)	(805)
45	84	16	5	13	32	26	24 636	23 964
41	**84**	**16**	**5**	**13**	**32**	**26**	**24 550**	**23 159**
		(1)					(19)	(9)
41	**84**	**15**	**5**	**13**	**32**	**26**	**24 531**	**23 150**
							694	843
41	**84**	**15**	**5**	**13**	**32**	**26**	**25 225**	**23 993**

ANNEXE 8

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

(1) Hydro-Québec, une entreprise du gouvernement exerçant des activités à tarifs réglementés, a préparé ses états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2016 conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (PCGR des États-Unis). Les données présentées dans la colonne « Ajustements pour la période de trois mois » représentent les ajustements nécessaires pour rendre compte des données financières d'Hydro-Québec sur la base de l'année financière du gouvernement qui se termine le 31 mars.

(2) Les Normes comptables canadiennes pour le secteur public exigent que la valeur de la participation du gouvernement dans les entreprises exerçant des activités à tarifs réglementés soit établie sur la base des données financières de l'entreprise conformes aux Normes internationales d'information financière (Normes IFRS). Par conséquent, à la demande du gouvernement, Hydro-Québec a apporté des ajustements à ses données financières établies selon les PCGR des États-Unis, afin de les rendre conformes aux Normes IFRS. Ces ajustements comptables sont présentés dans la colonne « Ajustements – Normes IFRS » et sont détaillés dans la rubrique « Ajustements pour se conformer aux Normes internationales d'information financière (Normes IFRS) » de la présente annexe.

(3) L'ajustement du résultat net des entreprises du gouvernement découle principalement de contributions effectuées par Loto-Québec à des entités du périmètre comptable (diminution de 25 M$) et imputées à ses capitaux propres et de l'élimination de gains et de pertes non réalisés sur des transactions effectuées par Investissement Québec avec des entités du périmètre comptable (diminution de 8 M$).

(4) Les autres éléments du résultat global des entreprises du gouvernement découlent principalement de gains actuariels ou de pertes actuarielles et de coûts pour les services passés au titre des avantages sociaux futurs, de variations de la juste valeur d'instruments désignés comme couvertures de flux de trésorerie et de celles d'actifs financiers disponibles à la vente ainsi que des gains et des pertes résultant de la conversion de filiales et d'entreprises mises en équivalence. Ces autres éléments du résultat global, à l'exception de ceux relatifs aux avantages sociaux futurs, seront reclassés dans le résultat net des entreprises du gouvernement lorsqu'ils seront réalisés.

Pour Hydro-Québec, les autres éléments du résultat global ont résulté principalement de variations de la juste valeur d'instruments désignés comme couvertures de flux de trésorerie, pour une somme de 463 M$, et de pertes actuarielles nettes et de coûts pour les services passés au titre des avantages sociaux futurs de 1 175 M$. Pour Investissement Québec, les autres éléments du résultat global ont résulté principalement de variations de la juste valeur d'instruments désignés comme couvertures de flux de trésorerie, pour une somme de 22 M$ et de la conversion d'une filiale et d'entreprises mises en équivalence pour une somme de 7 M$. Pour Loto-Québec, les autres éléments du résultat global ont résulté de réévaluations du passif net au titre des prestations définies, pour une somme de 19 M$, découlant des pertes actuarielles nettes et du rendement des actifs des régimes.

(5) Le gouvernement garantit des emprunts contractés en différentes devises par Hydro-Québec. La valeur nette de ces emprunts s'élevait à 45 640 M$ (45 118 M$ au 31 mars 2016).

(6) Le gouvernement garantit le paiement en capital de certains emprunts, lesquels totalisaient 5 246 M$ (4 646 M$ au 31 mars 2016).

(7) Les prêts accordés par le gouvernement à Investissement Québec de 436 M$ ne portent pas intérêt et leurs modalités de remboursement sont les suivantes : des prêts de 400 M$ sont exigibles sur demande et 36 M$ de prêts viennent à échéance entre juin 2023 et janvier 2025. Les prêts accordés à Loto-Québec de 258 M$ portent intérêt à des taux variant de 1,61 % à 4,10 % et viennent à échéance entre décembre 2017 et décembre 2043.

La valeur des prêts qui viendront à échéance est de 40 M$ en 2018, de 100 M$ en 2019, de 43 M$ en 2021, de 61 M$ au cours de la période 2023-2027 et de 50 M$ au-delà de cette période.

(8) Le gouvernement a accordé une garantie financière pour la centrale nucléaire de Gentilly-2 de 685 M$ (685 M$ au 31 mars 2016). Afin de financer les coûts liés à la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire, Hydro-Québec a constitué une fiducie de 143 M$ (132 M$ au 31 mars 2016).

(9) Les ajustements de la valeur de consolidation (méthode modifiée) découlent de l'élimination de gains et de pertes non réalisés sur des transactions effectuées avec des entités du périmètre comptable.

(10) Le pourcentage de la participation du gouvernement dans cette entreprise est de 90,10 %.

ANNEXE 8

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

Échéancier de remboursement des dettes à long terme contractées auprès de tiers
(en millions de dollars)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023 et suivantes	Total
Hydro-Québec	1 365	1 199	3 267	3 541	2 567	33 921	45 860
Investissement Québec	1 137	1 077	789	850	1 393		5 246
	2 502	**2 276**	**4 056**	**4 391**	**3 960**	**33 921**	**51 106**

ANNEXE 8

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

Ajustements pour se conformer aux Normes internationales d'information financière (Normes IFRS)

Hydro-Québec

Les Normes comptables canadiennes pour le secteur public exigent que la valeur de la participation du gouvernement dans les entreprises exerçant des activités à tarifs réglementés soit établie sur la base des données financières conformes aux Normes IFRS. Par conséquent, à la demande du gouvernement, Hydro-Québec a apporté des ajustements à ses données financières établies selon les PCGR des États-Unis afin de les rendre conformes aux Normes IFRS. Ces ajustements ont porté essentiellement sur les données financières des avantages sociaux futurs, des instruments financiers, des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, des passifs réglementaires liés aux immobilisations corporelles, des frais de développement de nature capitalisable ainsi que des provisions sur les contrats déficitaires.

Pour l'année financière 2016-2017, les revenus provenant des entreprises du gouvernement ont été réduits de 406 millions de dollars et les autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement ont été augmentés de 1 303 millions de dollars. Ainsi, au 31 mars 2017, la valeur de la participation du gouvernement dans Hydro-Québec a été augmentée de 897 millions de dollars alors que les déficits cumulés du gouvernement ont été diminués de la même somme.

Ajustements – Normes IFRS
(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars 2017
État des résultats	
Revenus	
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	(406)
Surplus annuel	(406)
États des déficits cumulés et de la dette nette	
Déficits cumulés et dette nette au début de l'exercice	–
Autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement	1 303
	Au 31 mars 2017
État de la situation financière	
Participations dans les entreprises du gouvernement	897
Déficits cumulés et dette nette à la fin de l'exercice	(897)

ANNEXE 8

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

Principales obligations contractuelles des entreprises du gouvernement

Hydro-Québec

Hydro-Québec s'est engagée envers la Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited à acheter la quasi-totalité de l'énergie produite par la centrale de Churchill Falls, d'une puissance nominale de 5 428 mégawatts. En 2016, ce contrat a été renouvelé automatiquement pour les 25 années suivantes, selon les dispositions du contrat. Un contrat de garantie de disponibilité de 682 mégawatts additionnels de puissance d'hiver, pour la période du 1er novembre au 31 mars, jusqu'en 2041, a également été conclu avec cette entreprise.

Au 31 décembre 2016, Hydro-Québec avait également des engagements auprès d'autres producteurs en vertu de contrats d'achat d'électricité. Compte tenu des clauses de renouvellement, les échéances de ces contrats s'étalent jusqu'en 2052.

Compte tenu de l'ensemble de ces engagements, Hydro-Québec prévoit effectuer les paiements minimaux suivants, en millions de dollars, au cours de ses prochaines années financières :

Obligations contractuelles d'Hydro-Québec
(en millions de dollars)

	Au 31 décembre
2017	1 717
2018	1 906
2019	1 956
2020	1 965
2021	2 094
2022 et suivantes	30 214
Total	**39 852**

Dans le cadre de ses projets de développement et de ses activités de maintien ou d'amélioration de la qualité de ses actifs, Hydro-Québec prévoit faire des investissements annuels en immobilisations corporelles et en actifs incorporels de l'ordre de 3,5 milliards de dollars sur la période 2017-2021.

ANNEXE 8

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

Principales obligations contractuelles des entreprises du gouvernement (suite)

Investissement Québec

Investissement Québec a contracté, dans le cours normal de ses activités, différents engagements de financement et d'investissement. Les ententes de financement, autorisées par l'entreprise, en attente d'une acceptation par les clients, représentaient une somme de 51 millions de dollars au 31 mars 2017. Les ententes acceptées par les clients, qui regroupent les sommes non déboursées sur les prêts, les sommes dont le déboursement n'a pas été autorisé pour les contributions financières et les sommes qui n'ont pas encore été utilisées pour les garanties, représentaient pour leur part une somme de 438 millions de dollars à la même date. De plus, en vertu d'ententes avec des partenaires, Investissement Québec s'était engagée au 31 mars 2017 à investir 68 millions de dollars, sous forme de parts de sociétés en commandite, dans des fonds d'intervention économique régionaux (FIER) et dans d'autres organismes de capital-risque.

Ces engagements ne représentent pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie d'Investissement Québec, car plusieurs de ceux-ci expireront ou pourront être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

Dans le cours normal de ses activités, Investissement Québec a contracté divers autres engagements totalisant 65 millions de dollars au 31 mars 2017.

Loto-Québec

Au 31 mars 2017, Loto-Québec s'était engagée, par l'intermédiaire de contrats de location, à effectuer des paiements minimaux exigibles non actualisés totalisant 156 millions de dollars pour la location de locaux administratifs et d'un terrain.

Société des alcools du Québec

Au 31 mars 2017, en vertu de contrats de location, la Société des alcools du Québec s'était engagée à payer un montant total de 411 millions de dollars pour la location de succursales.

ANNEXE 8

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

Principales éventualités des entreprises du gouvernement

Hydro-Québec

En vertu des modalités précisées dans le cadre de l'émission de certains titres d'emprunt à l'extérieur du Canada, Hydro-Québec s'est engagée à majorer la somme des intérêts payés à des non-résidents si des changements étaient apportés aux lois fiscales canadiennes à l'égard de l'impôt sur le revenu de personnes non résidentes. L'entreprise n'est pas en mesure d'estimer la somme maximale qu'elle pourrait être tenue de verser au titre de ces garanties. Si une telle somme devenait exigible, Hydro-Québec aurait l'option de rembourser la plupart des titres en question. Au 31 décembre 2016, le coût après amortissement des dettes visées était de 4 389 millions de dollars.

Investissement Québec

Dans le cadre de la vente de la totalité ou d'une partie d'une société, en plus de toute indemnisation éventuelle pouvant découler de l'inexécution de clauses restrictives ou de non-respect d'une déclaration de garantie, Investissement Québec peut convenir de donner une garantie contre toute réclamation pouvant résulter de ses activités passées. De façon générale, les modalités et la valeur d'une telle indemnisation sont limitées par la convention. Investissement Québec n'a pas constaté de somme à son état consolidé de la situation financière à l'égard de ces ventes puisqu'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre cette obligation et que cette somme ne peut être estimée de manière fiable.

Afin de contribuer au développement économique du Québec, Investissement Québec garantit des emprunts et d'autres engagements financiers contractés par des sociétés. Au 31 mars 2017, les garanties accordées par l'entreprise totalisaient 406 millions de dollars, pour lesquelles un passif au titre de la garantie de 42 millions de dollars a été comptabilisé.

ANNEXE 8

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

Opérations et soldes importants des entreprises du gouvernement réalisés avec les entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2017	**2016**
Opérations interorganismes liées aux résultats		
Revenus	459	515
Dépenses	1 323	1 236
Opérations interorganismes liées aux capitaux propres		
Dividendes versés au fonds général du fonds consolidé du revenu		
Hydro-Québec	1 982	2 262
Loto-Québec	1 206	1 202
Société des alcools du Québec	1 086	1 067
	4 274	4 531
Dividendes versés au Fonds des générations		
Hydro-Québec	164	98
Total des dividendes versés	4 438	4 629
Contributions de Loto-Québec	25	25

	Au 31 mars	
	2017	**2016**
Soldes interorganismes		
Actifs financiers	5 749	5 153
Actifs non financiers	56	72
Revenus reportés liés à l'acquisition d'immobilisations	46	49
Dettes et autres passifs auprès du gouvernement	1 216	1 376

ANNEXE 9

Informations sectorielles

État consolidé des revenus et état consolidé des dépenses par missions gouvernementales

Le gouvernement fournit des informations financières sectorielles pour chacune de ses missions. Ces informations visent à présenter les ressources allouées pour soutenir ses missions et communiquer aux utilisateurs des informations pertinentes aux fins de la reddition de comptes et de la prise de décisions. Les opérations intersectorielles sont évaluées, en règle générale, à la valeur comptable.

Les tableaux qui suivent présentent les sources de revenus et les coûts de chacune des missions du gouvernement, soit :

- **Santé et services sociaux**, englobe les activités du ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi que des organismes et des fonds spéciaux contribuant à cette mission;
- **Éducation et culture**, englobe les activités :
  - du ministère de la Culture et des Communications,
  - du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur,
  - du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion,
  - des organismes et des fonds spéciaux contribuant à cette mission;
- **Économie et environnement**, englobe principalement les activités :
  - du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (à l'exception du secteur des compensations tenant lieu de taxes et de l'aide financière aux municipalités, du secteur de l'administration générale, du secteur de la Régie du logement et de celui de la Commission municipale du Québec),
  - du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,
  - du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques,
  - du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (à l'exception du secteur de la condition féminine),
  - du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles,
  - du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs,
  - du ministère des Relations internationales et de la Francophonie,
  - du ministère du Tourisme,
  - du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports,

ANNEXE 9

Informations sectorielles (suite)

État consolidé des revenus et état consolidé des dépenses par missions gouvernementales (suite)

Économie et environnement, englobe principalement les activités (suite) :

- du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (secteur des mesures d'aide à l'emploi et celui de l'administration),
- des organismes et des fonds spéciaux contribuant à cette mission;

- **Soutien aux personnes et aux familles**, englobe principalement les activités :
  - du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (secteur de la condition féminine),
  - du ministère de la Famille,
  - du ministère de la Justice (secteur de l'accessibilité à la justice et celui de l'indemnisation et reconnaissance),
  - du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (secteur des mesures d'aide financière aux personnes et aux familles et secteur de l'administration générale),
  - des organismes et des fonds spéciaux contribuant à cette mission;
- **Gouverne et justice**, englobe principalement les activités :
  - de l'Assemblée nationale et des personnes désignées par celle-ci,
  - du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (secteur des compensations tenant lieu de taxes et de l'aide financière aux municipalités, secteur de l'administration générale, secteur de la Régie du logement et celui de la Commission municipale du Québec),
  - du Conseil du trésor et de l'Administration gouvernementale,
  - du Conseil exécutif,
  - du ministère des Finances (à l'exception de la gestion de la dette),
  - du ministère de la Justice (à l'exception du secteur de l'accessibilité à la justice et celui de l'indemnisation et reconnaissance),
  - du ministère de la Sécurité publique,
  - du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (secteur du travail),
  - du Fonds des générations,
  - des organismes et des autres fonds spéciaux contribuant à cette mission,

ANNEXE 9

Informations sectorielles (suite)

État consolidé des revenus et état consolidé des dépenses par missions gouvernementales (suite)

Gouverne et justice, englobe principalement les activités (suite) :

De plus, les revenus et les dépenses liés à l'application ou à l'exécution de toute loi dont la responsabilité est confiée au ministre du Revenu sont présentés dans cette mission, à l'exception des crédits d'impôt remboursables qui répondent à la définition de transfert financé par le régime fiscal. Chacun de ces crédits d'impôt est présenté dans les dépenses de la mission gouvernementale à laquelle il est associé. De même, les revenus de transfert du gouvernement fédéral dont la responsabilité est confiée au ministère des Finances, c'est-à-dire les revenus de la péréquation, les transferts pour la santé et les transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux, sont présentés dans cette mission;

- **Service de la dette**, englobe principalement les activités du ministère des Finances (secteur de la gestion de la dette).

Les revenus et les dépenses de chacune des grandes missions du gouvernement sont présentés après élimination des opérations et des soldes réciproques entre les entités. De plus, lorsque les activités d'une entité sont en lien avec plusieurs missions, ses revenus et ses dépenses sont répartis entre les missions concernées.

ANNEXE 9

Informations sectorielles (suite)

État consolidé des revenus par missions gouvernementales
(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars 2017					
	Santé et services sociaux	Education et culture	Economie et environnement	Soutien aux personnes et aux familles	Gouverne et justice	Total
REVENUS						
Impôt sur le revenu et les biens	434	2 169	74		42 172	**44 849**
Taxes à la consommation	20	81	2 434	30	16 704	**19 269**
Droits et permis	2	65	2 030	17	1 183	**3 297**
Revenus divers	3 833	1 725	1 688	202	2 943	**10 391**
Revenus provenant des entreprises du gouvernement					4 899	**4 899**
Total des revenus autonomes	**4 289**	**4 040**	**6 226**	**249**	**67 901**	**82 705**
Transferts du gouvernement fédéral	550	761	1 950	37	16 881	**20 179**
Total des revenus	**4 839**	**4 801**	**8 176**	**286**	**84 782**	**102 884**

	Année financière terminée le 31 mars 2016					
	Santé et services sociaux	Education et culture	Economie et environnement	Soutien aux personnes et aux familles	Gouverne et justice	Total
REVENUS						
Impôt sur le revenu et les biens	1 212	2 090	77		41 094	**44 473**
Taxes à la consommation	20	81	2 396	30	15 990	**18 517**
Droits et permis	2	51	2 547	15	1 213	**3 828**
Revenus divers	3 645	1 775	1 456	180	2 335	**9 391**
Revenus provenant des entreprises du gouvernement					5 013	**5 013**
Total des revenus autonomes	**4 879**	**3 997**	**6 476**	**225**	**65 645**	**81 222**
Transferts du gouvernement fédéral	543	688	1 921	33	15 716	**18 901**
Total des revenus	**5 422**	**4 685**	**8 397**	**258**	**81 361**	**100 123**

ANNEXE 9

Informations sectorielles (suite)

État consolidé des dépenses par missions gouvernementales
(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars 2017						
	Santé et services sociaux	Éducation et culture	Économie et environnement	Soutien aux personnes et aux familles	Gouverne et justice	Service de la dette	Total
DÉPENSES PAR SUPERCATÉGORIES							
Transfert	4 719	4 814	7 219	8 759	1 127		**26 638**
Rémunération	25 284	13 035	1 406	490	3 746		**43 961**
Fonctionnement	8 681	3 758	3 587	291	1 177		**17 494**
Créances douteuses et autres provisions	51	39	103	22	687		**902**
Total des dépenses excluant le service de la dette	**38 735**	**21 646**	**12 315**	**9 562**	**6 737**	–	**88 995**
Service de la dette						9 527	**9 527**
Total des dépenses	**38 735**	**21 646**	**12 315**	**9 562**	**6 737**	**9 527**	**98 522**

	Année financière terminée le 31 mars 2016						
	Santé et services sociaux	Éducation et culture	Économie et environnement	Soutien aux personnes et aux familles	Gouverne et justice	Service de la dette	Total
DÉPENSES PAR SUPERCATÉGORIES							
Transfert	4 868	4 600	6 880	8 792	1 081		**26 221**
Rémunération	24 042	12 674	1 376	480	3 562		**42 134**
Fonctionnement	8 570	3 702	3 405	290	1 147		**17 114**
Créances douteuses et autres provisions	44	20	37	12	888		**1 001**
Total des dépenses excluant le service de la dette	**37 524**	**20 996**	**11 698**	**9 574**	**6 678**	–	**86 470**
Service de la dette						10 009	**10 009**
Total des dépenses	**37 524**	**20 996**	**11 698**	**9 574**	**6 678**	**10 009**	**96 479**

ANNEXE 10

Opérations fiduciaires du gouvernement

Sommaire des opérations fiduciaires exercées par des ministères et des organismes du gouvernement

(en millions de dollars)

	Au 31 mars 2017		
	Actif	Passif	Actif (passif) net
Agence du revenu du Québec			
Biens non réclamés[1]	139	87	52
Fonds des pensions alimentaires	228	228	–
Autorité des marchés financiers			
Fonds d'indemnisation des services financiers	60 [2]	15	45
Caisse de dépôt et placement du Québec[1]	315 859	45 113	270 746 [2],[3]
Commission de la construction du Québec			
Fonds général d'administration[1]	267	337	(70)
Régime supplémentaire de rentes[1] :			
compte général	4 274 [2]	3 431	843
compte complémentaire	9 067 [2]	9 067	–
compte des retraités	7 525 [2]	7 659	(134)
Autres fonds[1]	2 086	1 163	923
Conseil de gestion de l'assurance parentale[1]	12	12	–
Fonds d'assurance parentale[1]	185 [2]	380	(195)
Curateur public			
Comptes sous administration[1]	518	82	436
La Financière agricole du Québec			
Fonds d'assurance-récolte	380 [2]	2	378
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	35	327	(292)
Ministère de la Famille			
Compte sous administration du Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance	188	188	–
Ministère de la Sécurité publique			
Fonds central de soutien à la réinsertion sociale[1]	1		1
Ministère des Finances			
Fonds en fidéicommis sous administration du Bureau général de dépôts pour le Québec	1 222	1 222	–
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale			
Comité Entraide – secteurs public et parapublic	4	4	–
Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre	65	4	61

ANNEXE 10

Opérations fiduciaires du gouvernement (suite)

Sommaire des opérations fiduciaires exercées par des ministères et des organismes du gouvernement (suite)

(en millions de dollars)

	Au 31 mars 2017		
	Actif	Passif	Actif (passif) net
Office de la protection du consommateur			
Cautionnements individuels des agents de voyages	6 [2]	4	2
Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages	145 [2]		145
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec			
Fonds d'assurance-garantie	9 [2]		9
Régie du bâtiment du Québec			
Fonds de garantie	3	3	–
Retraite Québec[1]	199	185	14
Régimes de retraite du gouvernement – quote-part assumée par les participants[1] :			
RREGOP	63 483 [2]	57 959	5 524
RRPE	11 229 [2]	11 229	–
RRAPSC	606 [2]	560	46
RRMSQ	407 [2]	340	67
Autres régimes de retraite administrés par Retraite Québec[1]	332 [2]	300	32
Fonds du régime de rentes du Québec[1]	63 169 [2]	979	62 190
Société de l'assurance automobile du Québec			
Fonds d'assurance automobile du Québec[1]	11 410 [2]	8 636	2 774
Société québécoise de récupération et de recyclage			
Régime de compensation pour les organismes municipaux	141	141	–

(1) Les données sont établies en date du 31 décembre 2016, soit la date de fin d'année financière du fonds fiduciaire.

(2) Les fonds de certaines fiducies sont confiés, en tout ou en partie, à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ). L'actif net de la CDPQ, présenté à la juste valeur, incluait une somme de 170 561 M$ de fonds confiés par ces fiducies.

(3) L'actif net de la CDPQ inclut des actifs pris en compte dans les états financiers consolidés du gouvernement, notamment ceux du Fonds d'amortissement des régimes de retraite et du Fonds des générations. La juste valeur de ces actifs au 31 mars 2017 était de 85 530 M$.

LES *COMPTES PUBLICS 2016-2017* PRÉSENTENT LES RÉSULTATS ET LA SITUATION FINANCIÈRE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC.

VOLUME 1

Le volume 1 présente les états financiers consolidés du gouvernement du Québec ainsi qu'une analyse financière qui facilite la compréhension des opérations réalisées au cours de l'année financière 2016-2017.

Finances Québec